

Rapport Financier Annuel

Sommaire

01

RAPPORT ESG

- 06 Mot du Président du Directoire
- 08 À propos de ce rapport
- 11 À propos du Groupe Marsa Maroc
- 21 La Responsabilité Sociétale et Environnementale de Marsa Maroc, une approche stratégique
- 31 Vers une meilleure gouvernance
- 49 Le Capital Humain, un vecteur de croissance
- 67 Environnement et préservation du milieu naturel, une priorité
- 83 Communautés, pour un impact social positif
- 89 Achats responsables & satisfaction client, engagement dans la chaîne de valeur
- 95 Matrice des correspondances GRI

02

RAPPORT DE GESTION

- 107 Présentation de Marsa Maroc
- 113 Faits marquants
- 123 Réalisations de trafic 2021
- 129 Réalisations financières 2021

03

AUTRES DOCUMENTS

- 141 Comptes consolidés et sociaux
- 182 Rapport spécial des commissaires aux comptes
- 196 État des honoraires versés aux contrôleurs de comptes
- 198 Liste des communiqués de presse publiés en 2021

04

201 CONTACTS



Rapport ESG

Mot du Président du Directoire

« Les business voiturier et Freight Forwarding de Marsa Maroc au port de Casablanca sont ainsi les premières activités à être qualifiées de green avec 100% de leurs besoins en termes d'énergie électrique couverts par des sources renouvelables. »



Le Groupe Marsa Maroc accorde une grande attention à sa politique RSE et l'ancre au cœur de sa stratégie.

Dans un contexte marqué par la persistance de la crise épidémique mondiale, Marsa Maroc a continué à assurer ses fonctions de premier acteur national dans la logistique portuaire, tout en veillant sur la santé et la sécurité de ses collaborateurs et des usagers des ports.

L'engagement du Groupe pour le développement durable et la protection de l'environnement est une priorité. Le Groupe a ainsi adopté une démarche structurée et systématique dans le cadre de son système de management environnemental et l'a formalisée à travers sa politique QSE. Dans le cadre d'une démarche d'efficacité énergétique, la Direction de l'Exploitation au Port de Casablanca (DEPC) a lancé un ambitieux programme baptisé « Green » qui regroupe plusieurs actions, parmi lesquelles la production d'énergie solaire photovoltaïque. La DEPC compte ainsi mettre en place plus de 1.300 panneaux solaires d'ici juillet 2022 dont 510 déjà installés en 2021 sur les façades Sud et Sud-Ouest du parking à étages situé au terminal voiturier du port. Ce projet permettra de produire 1.000.000 KWH annuellement, soit plus de 10% de la consommation énergétique annuelle du port. Grâce à cette installation, près de 900 tonnes de CO2 ont pu être évitées. Les business voiturier et Freight-Forwarding de Marsa Maroc au port de Casablanca sont ainsi les premières activités à être qualifiées de green avec 100% de leurs besoins en termes d'énergie électrique couverts par des sources renouvelables.

Sur le plan de l'engagement envers ses communautés, Marsa Maroc est partenaire de l'opération « Plages Propres » depuis 11 ans. La Société parraine la plage Madame Chouale (Ain Diab Extension), où elle déploie chaque année un plan d'action concernant la sécurité, l'aménagement des plages, la facilitation de leur accès ainsi que la sensibilisation des estivants à l'environnement.

Enfin, Marsa Maroc réaffirme son engagement en faveur de l'éducation à travers la signature d'un contrat de partenariat avec la Fondation Zakoura pour la création d'une école périscolaire en milieu rural dans la région d'El Jadida, permettant la scolarisation de près de 75 enfants sur une période de 2 ans.

À travers son engagement, Marsa Maroc est à l'écoute de ses communautés et de son environnement pour mieux les servir.

Said ASBAI

Pour le Président du Directoire

À propos de ce rapport

Nom du rapport

Rapport Environnemental, Sociétal et de Gouvernance (ESG), 2021

Date de publication

Avril 2022

Format du rapport

Ce rapport est disponible sur le site institutionnel de Marsa Maroc : www.marsamaroc.co.ma

Description du rapport

Le Groupe Marsa Maroc documente dans le présent rapport ses performances environnementales, sociétales et de gouvernance, relatives à l'exercice 2021. Ce rapport répond aux exigences de la circulaire 03-19 de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC).

Période de reporting

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Périmètre de reporting

Les données présentées dans ce rapport sur l'ensemble des thématiques ESG (Environnement, Social et de Gouvernance) incluent l'ensemble des activités du Groupe Marsa Maroc (Siège social à Casablanca, Ports de Nador, Al Hoceima, Tanger Med, Casablanca, Mohammedia, Jorf Lasfar, Safi, Agadir, Laâyoune et Dakhla) ainsi que l'activité de ses 3 filiales TC3PC, SMA, et Tanger Alliance, sauf explication contraire mentionnée.

Méthodologie de collecte de l'information et vérification externe

La méthodologie adoptée pour la collecte de l'information pour le rapport ESG 2021 du Groupe Marsa Maroc, consiste à rassembler les informations extra-financières auprès des entités internes en charge des sujets sous revue. Ces informations extra-financières ont été traitées et consolidées en interne. Le Groupe ne fait pas appel à un système de vérification externe de son reporting ESG.

Référentiel utilisé

Le rapport ESG 2021 du Groupe Marsa Maroc s'aligne avec les exigences de la circulaire 03-19 de l'AMMC et s'adosse également aux standards universels en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises, tels que la norme ISO 26000 et les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'ONU. Il s'inspire également des principes du Global Reporting Initiative (GRI), en conformité essentielle avec sa version « Standard - 2016 ».

Reporting ESG

Dans le présent rapport, le Groupe publie des indicateurs clés de performance extra-financière ainsi que quelques informations qualitatives sur le développement durable. Le rapport fournit de plus amples informations sur les pratiques durables du Groupe, ses parties prenantes, ses enjeux pertinents et une description de son approche managériale pour piloter ces enjeux.

Déclarations relatives à l'avenir

Ce rapport contient des déclarations relatives à l'avenir. Ces déclarations sont basées sur les estimations actuelles du Management concernant les développements futurs. Ces déclarations ne doivent pas être interprétées comme des garanties quant à leur réalisation future.

Le développement futur peut être différent des orientations et des résultats futurs, car cela dépend d'un nombre important de risques et d'incertitudes. Le développement futur peut, par conséquent, s'écarter considérablement des déclarations relatives à l'avenir.

Rapports précédents

Les précédents rapports ESG publiés par Marsa Maroc sont consultables sur le lien suivant : <https://www.marsamaroc.co.ma/fr/rapports-esg>

Contact

Pour toute question ou proposition d'amélioration concernant le présent rapport, prière vous adresser au Département Communication Financière et Relations avec les Investisseurs via l'adresse e-mail suivante : investisseurs@marsamaroc.co.ma

01

À propos du Groupe Marsa Maroc

- ★ Profil du Groupe
- ★ Activité et services
- ★ Structure de l'actionariat
- ★ Filiales du Groupe
- ★ Présence géographique et nature des trafics traités

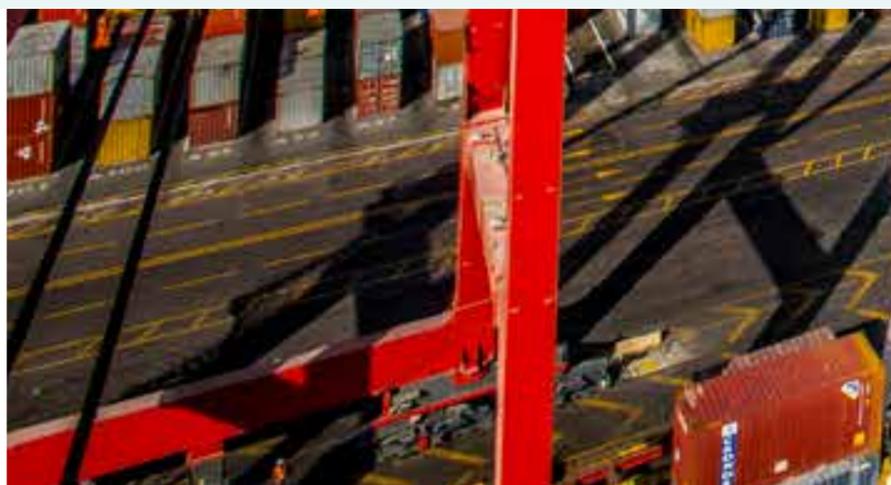
Profil du Groupe

Marsa Maroc est un opérateur portuaire multitrafic, occupant la place de leader national de l'exploitation portuaire au Maroc, avec une présence significative dans l'ensemble des ports de commerce du Royaume.

Mue par le souci permanent de la qualité du service, grâce à ses ressources humaines qualifiées et à son parc d'équipements performants, Marsa Maroc s'emploie à offrir des prestations aux meilleurs standards internationaux dans l'ensemble des ports nationaux où elle opère.

Marsa Maroc est une société anonyme de droit marocain à Directoire et Conseil de Surveillance, constituée en novembre 2006 suite à la réforme portuaire mise en place au Maroc.

La Société, cotée à la Bourse de Casablanca depuis juillet 2016, ambitionne via sa nouvelle politique de développement de se positionner dans les prochaines années en tant qu'opérateur portuaire régional performant et agile, participant proactivement à l'amélioration de la logistique au Maroc.

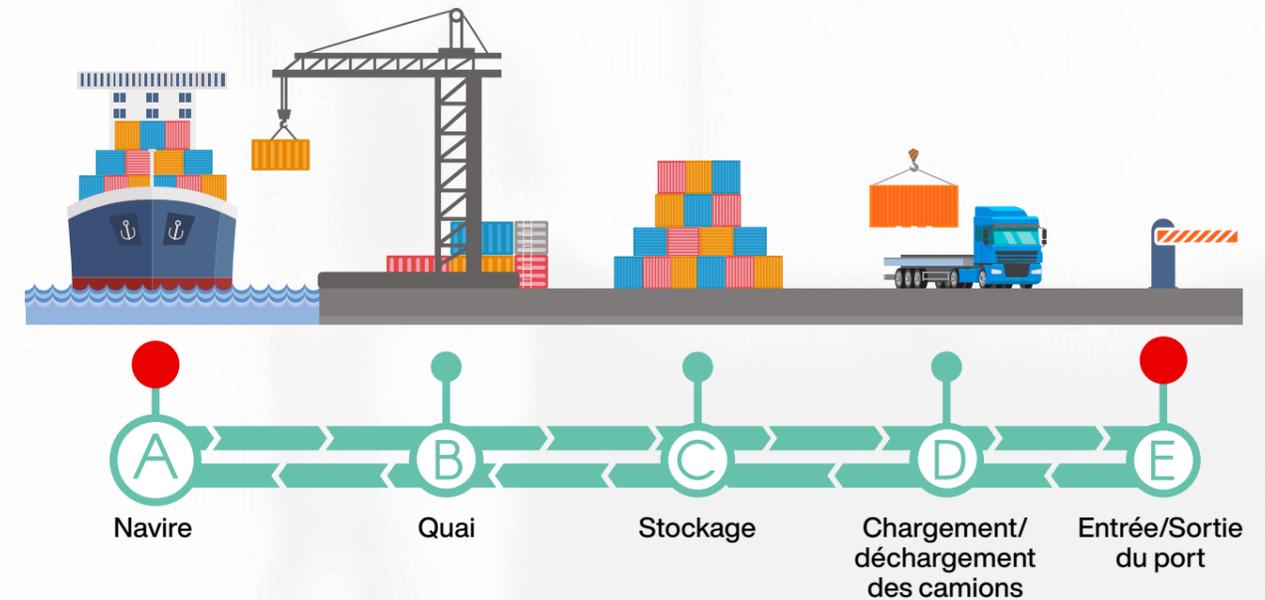


1^{er} Opérateur portuaire au Maroc

<p>47,2 Millions de tonnes de marchandises manutentionnées</p>	<p>3,6 Milliards de Dirhams de chiffre d'affaires</p>	<p>24 Terminaux opérés à travers 10 ports</p>
<p>2.456 Femmes et hommes</p>	<p>16 Années au service de l'économie marocaine</p>	<p>3 Filiales</p>

► Activités et services

Marsa Maroc opère des ports et des terminaux à travers tout le Maroc, dans le cadre de contrats de concession avec les autorités portuaires. Le Groupe offre aux importateurs, exportateurs et compagnies maritimes, un ensemble de services liés à la logistique au sein des quais et terminaux portuaires exploités.



Les services offerts peuvent être distingués en deux catégories :

Les services aux marchandises



Services de base :
manutention à bord des navires et à quai, magasinage, pointage, pesage, empotage et dépotage des conteneurs



Services connexes :
débardage, gerbage, chargement et déchargement des camions, etc

Les services aux navires



pilotage



remorquage

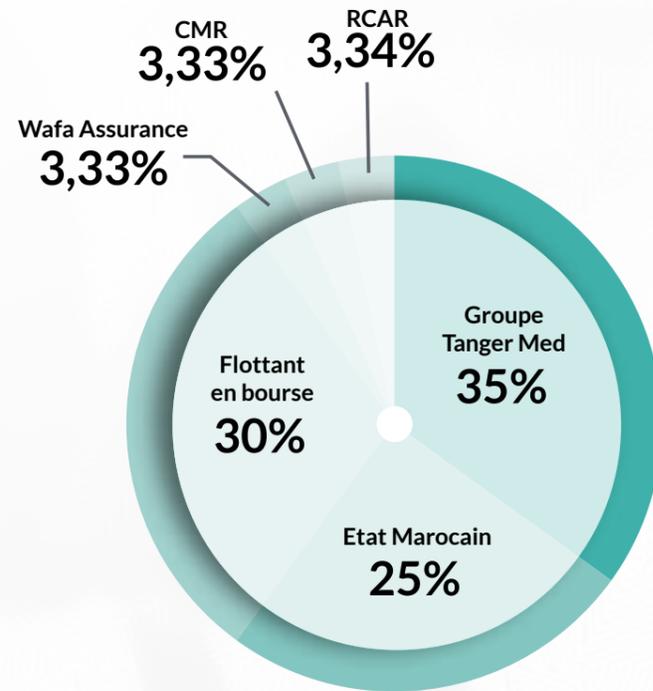


lamanage



avitaillement

Structure de l'actionnariat



► À propos du groupe Tanger Med

Le groupe Tanger Med opère et développe des plateformes portuaires, logistiques et industrielles. Il gère le complexe portuaire Tanger Med, 1^{er} port en Méditerranée et en Afrique. A travers sa participation de référence dans « Marsa Maroc », il est impliqué également dans les opérations de 9 autres ports du Royaume. Le volume total traité par le groupe est de 138 millions de tonnes de marchandises et 8,1 millions de conteneurs EVP. Le groupe a également aménagé plus de 2.000 Ha de zones d'activités économiques qui accueillent plus de 1.100 entreprises et près de 95.000 emplois dans les secteurs de l'industrie automobile, l'aéronautique, le textile, l'agro-alimentaire et la logistique.



Filiales du Groupe

Le Groupe Marsa Maroc compte trois filiales en activité :

Groupe Marsa Maroc

Tanger Alliance

i Tanger Alliance

📊 Filiale détenue par Marsa Maroc à hauteur de 50% + 1 action

En charge de la conception, du financement, de la réalisation, de l'exploitation et de l'entretien du terminal à conteneurs 3 au port de Tanger Med II.

TC3PC

i Société Terminal à Conteneurs 3 du Port de Casablanca

📊 Filiale détenue à 100% par Marsa Maroc

En charge de l'aménagement, de l'équipement, de l'exploitation et de l'entretien du terminal à conteneurs 3 au port de Casablanca.

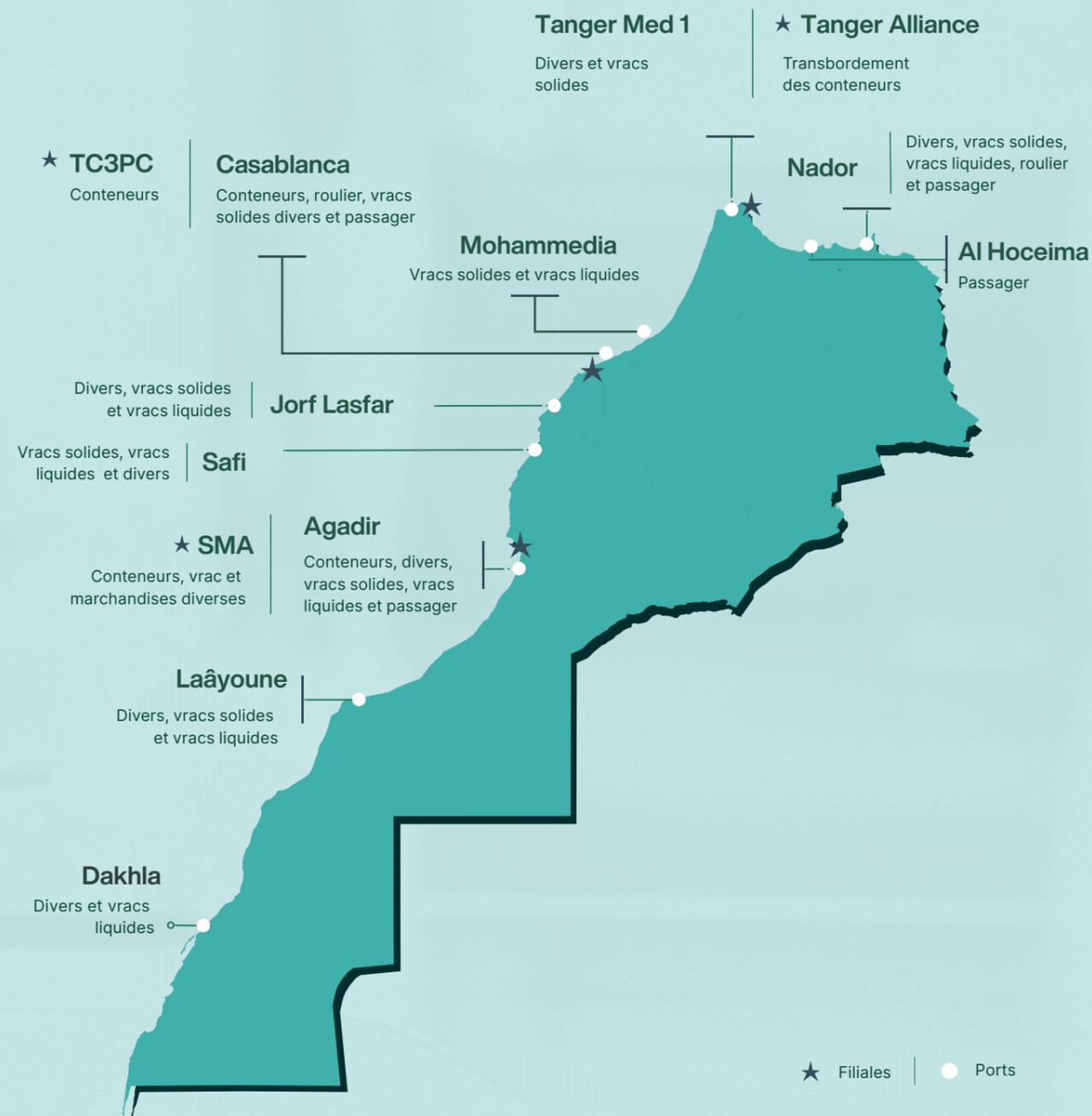
SMA

i Société de Manutention d'Agadir

📊 Filiale détenue à 51% par Marsa Maroc

En charge de l'aménagement, de l'équipement, du financement, de l'exploitation, de l'entretien et de la maintenance du terminal Quai Nord au port d'Agadir.

Présence géographique et nature de trafics traités



02

La Responsabilité Sociétale et Environnementale de Marsa Maroc, une approche stratégique

- ★ Stratégie de Responsabilité Sociétale et Environnementale
- ★ Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD)
- ★ Parties prenantes du Groupe et thématiques ESG
- ★ Dispositif pour un dialogue continu avec les parties prenantes
- ★ Analyse de la matérialité

Stratégie de Responsabilité Sociétale et Environnementale

Marsa Maroc a inscrit son engagement en faveur de la Responsabilité Sociétale et Environnementale dans son plan stratégique « AFAK 2025 », à travers l'impulsion de plusieurs projets dans les différents domaines de la RSE. Le Groupe œuvre pour la réalisation de ces orientations en vue de progresser durablement dans le respect de ses engagements.

Ces orientations sont déclinées en cinq principaux axes, énoncés dans le plan stratégique et couvrant les principales parties prenantes :

- ★ **Pour les clients** : améliorer de manière continue la performance opérationnelle sur les tous les types de trafic ;
- ★ **Pour les collaborateurs** : développer les ressources et les compétences des collaborateurs, tout en leur offrant un environnement de travail sain et en préservant leur sécurité ;
- ★ **Pour la planète** : pérenniser l'engagement matérialisé par les certifications environnementales ISO 14001 version 2015 dans tous les terminaux exploités ;
- ★ **Pour la communauté des affaires** : renforcer la position d'opérateur portuaire leader au Maroc ;
- ★ **Pour la société civile et les communautés** : contribuer au développement économique et social des communautés, dans les zones de présence à travers le Royaume.

Contribution aux Objectifs du Développement Durable (ODD)

En septembre 2015, lors d'un sommet de l'Organisation des Nations Unies, les dirigeants des 193 pays membres de l'organisation ont adopté un nouveau programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». L'organisation a ainsi défini 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) qui sont devenus une référence en la matière.

À cet égard, ce programme, à l'instar de son précédent, est entré en vigueur en janvier 2016 et s'articule autour de 17 objectifs, basés sur les trois fondements du Développement Durable : la croissance économique, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement.



Marsa Maroc s'emploie à aligner ses orientations stratégiques avec les Objectifs de Développement Durable tels que définis par les Nations Unies. Ces orientations font également écho à celles prises par le Maroc en matière de Stratégie Portuaire Nationale à horizon 2030.



Contribuer à l'approvisionnement du pays par les aliments les plus stratégiques (Céréales, matières premières, hydrocarbures, etc.) en assurant un flux de commerce maritime sûr et durable



Soutenir les communautés à travers la promotion du sport et des arts vivants



S'engager en faveur de la scolarisation dans les milieux défavorisés



S'engager pour le développement du capital humain de la société et œuvrer pour le renforcement du rôle des femmes dans le secteur portuaire



Protéger l'environnement marin à travers notamment une meilleure gestion des déchets et des eaux de ballast



Optimiser le passage portuaire en proposant des tarifs clairs et plus compétitifs



Assurer l'approvisionnement en produits énergétiques à des tarifs compétitifs



Assurer un mode de transport multimodal, propre et à un coût abordable



Développer l'activité portuaire par l'augmentation de la capacité et la productivité des outils portuaires, la digitalisation



Développer des infrastructures portuaires durables et résilientes face aux changements climatiques



Intégrer les terminaux portuaires dans leur environnement



Améliorer la gouvernance



Renforcer les partenariats avec le reste de l'écosystème pour la mise en œuvre des activités de coopération

Parties prenantes du Groupe et thématiques ESG

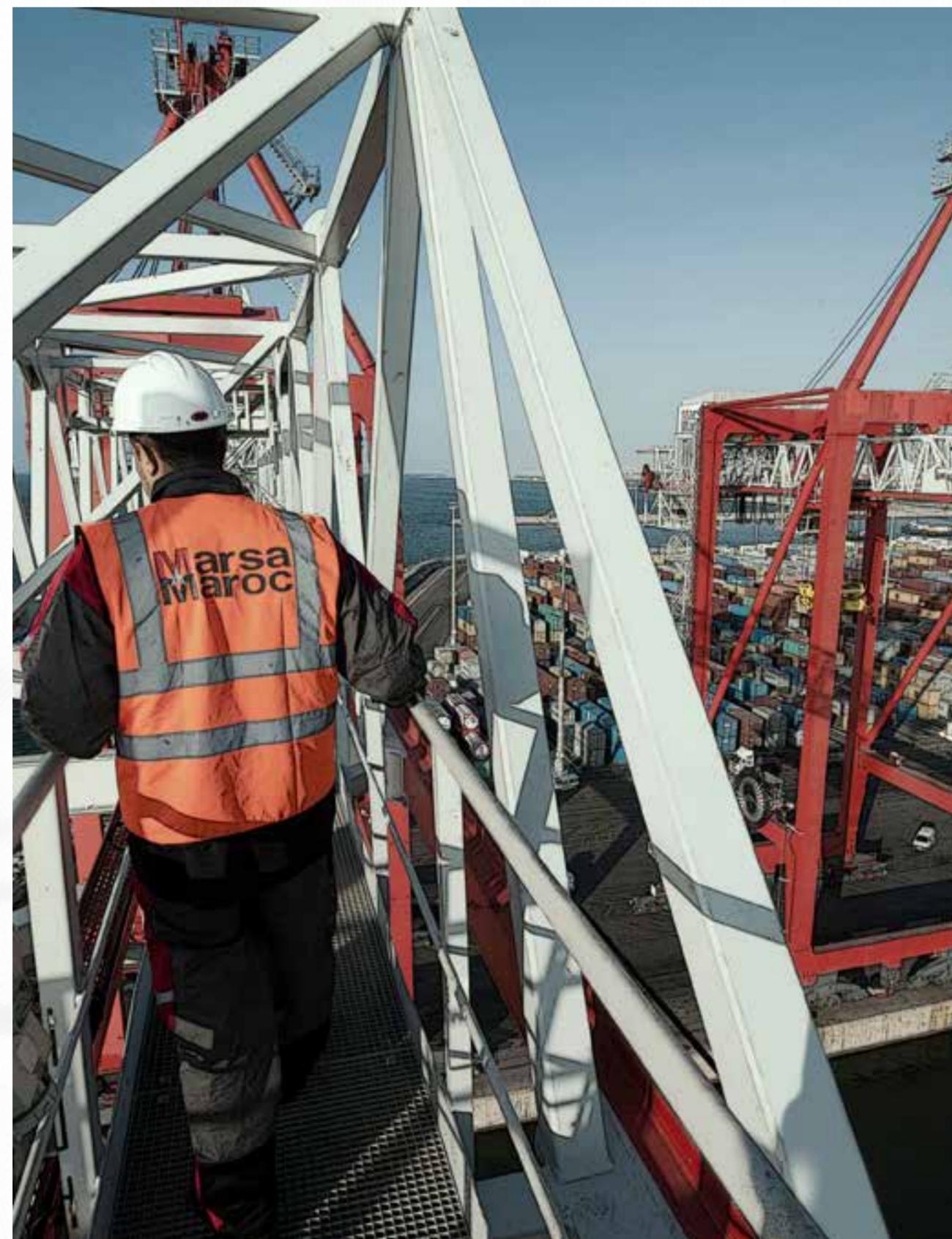


Dispositif pour un dialogue continu avec les parties prenantes

Par sa présence dans tous les ports commerciaux du Royaume, Marsa Maroc a conscience de l'importance de son rôle en tant qu'acteur économique et social du pays. Afin de bien mener sa mission, le Groupe place ainsi l'écoute et le dialogue avec ses parties prenantes, internes et externes, au cœur de sa stratégie RSE. Marsa Maroc veille par conséquent à être à l'écoute de leurs attentes, dans une approche constructive d'amélioration continue. La volonté du Groupe est de structurer ce dialogue et de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour l'améliorer au fil du temps.

Parties prenantes	Thématiques de dialogue	Outils et modes de dialogue
Clients	<ul style="list-style-type: none"> Services offerts, qualité, performances du Groupe. Stratégie et actualités du Groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue assuré à travers les instances centrales, les Directeurs des ports et leurs responsables commerciaux lors des réunions avec les clients. Les études de satisfaction et les bilans d'image. Mise en place d'une adresse mail pour la gestion des réclamations clients. Espace clients au niveau du nouveau site web de Marsa Maroc Actions de communication clients: site internet, brochures, rapports, événements, etc.
Collaborateurs	Stratégie, résultats, actualités du Groupe.	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue assuré au quotidien via la hiérarchie et les responsables RH. Actions de communication interne: intranet, journal interne, mailing, affichage, réunions d'information, événements, etc.
Partenaires sociaux	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie, résultats, actualités du Groupe. Santé et sécurité au travail, actions sociales, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue régulier selon l'agenda social.
Prestataires externes (fournisseurs et sous-traitants)	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie et actualités du Groupe. Politique et éthique d'achat du Groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue assuré à travers les enquêtes de satisfaction et les réunions de coordination, organisées par les responsables achats. Portail achat qui représente une plateforme d'échange entre le Groupe et ses prestataires externes.

Parties prenantes	Thématiques de dialogue	Outils et modes de dialogue
Actionnaires et partenaires économiques	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie, résultats et actualités du Groupe. Performance financière et extra-financière du Groupe. Impact sur les résultats et perspectives. 	<p>Dialogue assuré à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les assemblées générales des actionnaires. Les rencontres avec les actionnaires et les investisseurs. Les conférences présentant les résultats du Groupe. La mise en place d'une adresse mail dédiée à l'échange avec les actionnaires et investisseurs.
Organisme de régulation (AMMC)	<ul style="list-style-type: none"> Performance financière et extra-financière du Groupe. Impact sur les résultats et perspectives. 	<ul style="list-style-type: none"> Reporting financier et déontologique.
Autorités portuaires	<ul style="list-style-type: none"> Engagements contractuels, niveau d'activité, redevance, qualité de service, politique tarifaire, etc. 	<p>Dialogue assuré à travers des réunions au niveau central mais aussi au niveau des Directions de l'Exploitation aux Ports.</p>
Communauté portuaire	<p>Stratégie et actualités du Groupe. Problématiques et défis sectoriels communs.</p>	<p>Dialogue assuré à travers la participation à un grand nombre de colloques, de séminaires, de conférences et de débats sur le secteur portuaire.</p>
Communautés et société civile	<ul style="list-style-type: none"> Thématiques RSE. Opportunités de développement économique et social des régions d'implantation. 	<p>Dialogue assuré à travers une équipe interne qui se charge d'étudier les opportunités de projets RSE et de concrétiser les projets retenus, en collaboration avec les acteurs de la société civile.</p>
Médias	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie, résultats et actualités du Groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue assuré à travers les publications d'articles, d'interviews, etc. Organisation de conférences de presse. Désignation d'un contact presse en interne pour répondre aux différentes sollicitations.



Analyse de la matérialité

► Méthodologie de la démarche

Marsa Maroc a structuré sa démarche ESG autour de quinze enjeux prioritaires et matériels eu égard à ses activités et aux attentes de ses parties prenantes. Ces enjeux alimentent l'ambition du Groupe à la fois au niveau de la stratégie d'entreprise, de la politique de développement durable, mais aussi des engagements opérationnels.

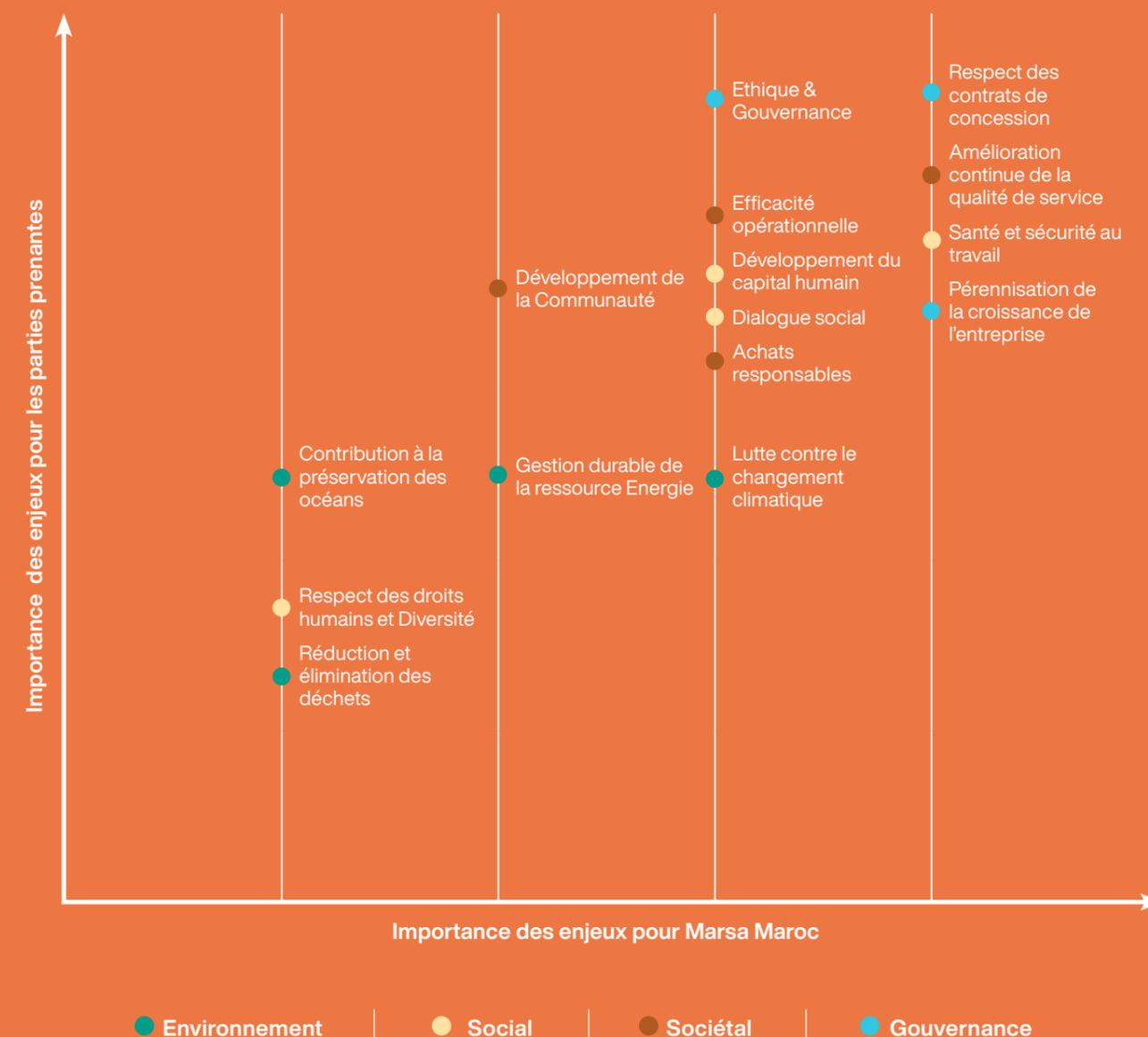
Au nombre de 15, ces enjeux sont articulés autour de quatre thématiques ESSG (Environnement, Social, Sociétal et de Gouvernance), pour illustrer la prise en compte de l'impact des activités sur les communautés et les sites où le Groupe opère. Traduites en une seule feuille de route portée par le top management, ces thématiques donnent lieu à des processus et des plans d'action déployés ou planifiés par les équipes, à l'échelle des ports où Marsa Maroc exerce son activité.

Afin de les visualiser, les quinze enjeux ont été repris dans une matrice, élaborée selon la méthodologie du GRI (Global Reporting Initiative - Version Standard (1)). Cette matrice a permis d'identifier les sujets prioritaires pour Marsa Maroc et ses parties prenantes, selon une échelle d'évaluation variant de 1 à 5 (1 correspondant à une importance faible, et 5 à la plus haute importance).



(1) : Les normes GRI représentent les bonnes pratiques mondiales de reporting public portant sur un large éventail d'impacts économiques, environnementaux et sociaux.

Matrice de matérialité



03

Vers une meilleure gouvernance

- ★ La gouvernance de Marsa Maroc
- ★ L'éthique, une ligne de conduite ancrée chez Marsa Maroc
- ★ La prévention du délit d'initié

La gouvernance de Marsa Maroc

La gouvernance au sein de Marsa Maroc (la Société) est à structure dualiste et est à l'origine d'une répartition entre, d'une part, le pouvoir de surveillance et de contrôle dévolu au Conseil de Surveillance et, d'autre part, le pouvoir de gestion dévolu au Directoire.

Cette structure permet une meilleure répartition des responsabilités et suit la recommandation formulée par le Code Marocain de Bonnes Pratiques de Gouvernance d'Entreprise et le Code Marocain de Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Établissements Publics, en ce qui concerne la dissociation des fonctions de direction et de surveillance.

► Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire et approuve les grandes orientations stratégiques de la Société. Son rôle s'étend, également, à l'approbation des principaux instruments de gestion de la Société, tels que stipulés par la convention de contrôle prévue par la loi 69-00 relative au contrôle financier de l'État sur les entreprises publiques et autres organismes, telle que modifiée et complétée.

Le Conseil de Surveillance est constitué des membres nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Il est présidé par un Président du Conseil, élu parmi ses membres. Le Conseil élit, également, parmi ses membres, un Vice-président.

Le Conseil de Surveillance comprend 9 membres dont aucun n'est Administrateur Indépendant selon les critères définis par la loi 20-19 modifiant et complétant la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes.

À ce titre, Le Comité Nomination, Rémunération et Gouvernance (CNRG) de la Société s'est réuni en dates du 22 mars et du 21 juin 2021 pour discuter et convenir de la démarche à adopter pour le choix des Administrateurs Indépendants. Lors de cette réunion, le Comité a arrêté les critères pertinents et les principales caractéristiques devant être remplis par l'Administrateur Indépendant, tenant compte des dispositions légales applicables, ainsi que des besoins intrinsèques et des attentes de la Société en termes de compétences et de valeur ajoutée des Administrateurs Indépendants.

Les réunions du Conseil de Surveillance en 2021



Membres non-exécutifs

La composition du Conseil de Surveillance de Marsa Maroc au titre de l'année 2021 est comme suit :



Membre du Conseil de Surveillance	Date de nomination/ renouvellement du mandat au sein du Conseil de Surveillance	Échéance du mandat	Fonction au sein du CS	Taux d'assiduité
M. Fouad BRINI (Coopté suite à la démission de M. AMARA)	28/07/2021	AGO 2022 qui statue sur les comptes 2021	Président	100 %
M. Mehdi TAZI RIFFI (Coopté suite à la démission de M. Jamal RAMDANE)	28/07/2021	AGO 2022 qui statue sur les comptes 2021	Membre	100 %
Tanger Med Dev Log représentée par M. Mehdi TAZI RIFFI (Coopté suite à la démission de M. CHARKAOUI)	28/07/2021	AGO 2022 qui statue sur les comptes 2021	Membre	100 %
L'État Marocain représenté Mme Najat SAHER	12/05/2017	AGO 2022 qui statue sur les comptes 2021	Membre	100 %
Mme Loubna GHALEB (Cooptée suite à la démission de M. BOUKHOU)	28/07/2021	AGO 2026 qui statue sur les comptes 2025	Membre	100 %
M. Tarik EL AROUSSI (Coopté suite à la démission de M. BAHJ)	28/07/2021	AGO 2022 qui statue sur les comptes 2021	Membre	100 %
Le RCAR représenté par Mme Ouafae MRIOUAH	30/06/2021	AGO 2026 qui statue sur les comptes 2025	Membre	100 %
Wafa Assurance représentée par M. Ramses ARROUB	30/06/2021	AGO 2026 qui statue sur les comptes 2025	Membre	100 %
La CMR représentée par M. Mohammed Jaber KHEMLICHI	30/06/2021	AGO 2026 qui statue sur les comptes 2025	Membre	100 %
Nombre de réunions	5 réunions tenues par le Conseil de Surveillance en 2021			

► Les comités spécialisés issus du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance réuni en date du 14 septembre 2021 a procédé à la nomination des nouveaux membres des Comités spécialisés existants, qui sont :

- ★ **Le Comité Stratégie et Investissements ;**
- ★ **Le Comité Nomination, Rémunération et Gouvernance ;**
- ★ **Le Comité Audit et Risques.**

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance, lors de sa réunion en date du 3 janvier 2020, avait adopté le Règlement Intérieur du Conseil auquel sont annexées la Charte de l'Administrateur et les Chartes des Comités spécialisés, qui fixent, notamment, la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement desdits Comités.

Les principales attributions des Comités spécialisés désignés au sein du Conseil de Surveillance, sont comme suit :

Le Comité Stratégie et Investissements :

Ce Comité émet un avis sur la stratégie générale de la Société et rend compte périodiquement au Conseil de Surveillance de l'état d'avancement de la mise en œuvre de ladite stratégie.

★ En matière de stratégie :

Le Comité est principalement chargé de formuler au Conseil des avis sur la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques qui lui sont présentées par le Directoire et d'apprécier l'état d'avancement de leur mise en œuvre.

★ En matière d'investissements :

Le Comité donne son avis sur les projets et programmes d'investissements projetés par le Groupe Marsa Maroc et leur financement.

Les membres constitutifs du Comité Stratégie et Investissements sont comme suit :

Nom	Prénom	Président / Membre	Fonction du membre
M. TAZI RIFFI	Mehdi	Président du Comité	Membre du Conseil de Surveillance
Mme GHALEB	Loubna	Membre du Comité	Membre du Conseil de Surveillance
Mme SAHER	Najat	Membre du Comité	Représentant permanent de l'État Marocain, Membre du Conseil de Surveillance
Mme MRIOUAH	Ouafae	Membre du Comité	Représentant permanent du RCAR, Membre du Conseil de Surveillance
M. KHEMLICHI	Mohammed Jaber	Membre du Comité	Représentant permanent de la CMR, Membre du Conseil de Surveillance
Mme BENKHAYAT	Meriem	Membre du Comité	Nommée sur proposition de Wafa Assurance, Membre du Conseil de Surveillance

Le Comité Nomination, Rémunération et Gouvernance :

Les principales attributions de ce Comité sont comme suit :

★ Pour ce qui est du volet « Nomination » :

Le Comité est en charge d'analyser les propositions relatives aux nominations au sein du Directoire, d'émettre un avis sur les propositions relatives à la nomination des membres des organes de gouvernance émanant des actionnaires et de préparer les décisions des organes relatives aux choix des administrateurs, des membres des Comités spécialisés et des membres du Directoire.

★ Pour ce qui est du volet « Rémunération » :

Le Comité a pour mission d'apprécier la politique générale de rémunération au sein de la Société et d'émettre un avis sur les modifications significatives des conditions de rémunération et des dispositions du Statut du personnel de la Société.

★ Pour ce qui est du volet « Gouvernance » :

Le Comité est chargé de suivre les questions relatives à la gouvernance d'entreprise et d'assister le Conseil de Surveillance dans l'adaptation du système de gouvernance de la Société afin de l'aligner aux best practices internationales. Le Comité réalise, également, une évaluation périodique annuelle des connaissances, compétences et expériences dont disposent les membres du Conseil de Surveillance et ceux des Comités spécialisés, ainsi que de la structure, la taille, la composition et l'efficacité du Conseil de Surveillance et des Comités, au regard des missions qui leur sont assignées. Le Comité soumet au Conseil toute recommandation utile.

Les membres constitutifs du Comité Nomination, Rémunération et Gouvernance sont comme suit :

Nom	Prénom	Président / Membre	Fonction du membre
Mme MRIOUAH	Ouafaa	Présidente du Comité	Représentant permanent du RCAR, membre du Conseil de Surveillance
M. TAZI RIFFI	Mehdi	Membre du Comité	Membre du Conseil de Surveillance
M. EL AROUSSI	Tarik	Membre du Comité	Membre du Conseil de Surveillance
M. KHEMLICHI	Mohammed Jaber	Membre du Comité	Représentant permanent de la CMR, Membre du Conseil de Surveillance
Mme BENKHAYAT	Meriem	Membre du Comité	Nommée sur proposition de Wafa Assurance, Membre du Conseil de Surveillance

Le Comité Audit et Risques :

★ Domaine portant sur l'audit :

Le Comité Audit et Risques est chargé d'apprécier le dispositif de contrôle interne au sein de la Société. Il a pour mission, notamment, d'examiner les plans d'actions et les rapports de l'audit interne et externe, de valider le programme d'audit interne, d'évaluer les travaux des auditeurs internes et externes et d'émettre un avis sur le choix des auditeurs externes.

★ Domaine lié à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières :

Le Comité Audit et Risques assure le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, à travers l'analyse des états financiers avant leur publication. Il examine, également, toutes les questions relatives aux comptes et documents financiers pour s'assurer de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en matière comptable et financière.

Le Comité Audit et Risques examine, par ailleurs, les rapports des Commissaires aux Comptes, et apprécie les résultats de leur vérification et recommandations et assure la mise en œuvre de ces dernières.

★ Domaine relatif à la gestion des risques :

Le Comité Audit et Risques s'assure que la Société a mis en œuvre les pratiques en matière d'identification et de gestion des risques pouvant avoir des incidences importantes sur ses performances ou sur l'atteinte de ses objectifs stratégiques. Il prend connaissance de la cartographie des risques de la Société, assiste le Conseil de Surveillance lorsque celui-ci apprécie l'efficacité du système de gestion des risques et valide les plans d'actions permettant d'atténuer et de maîtriser les risques majeurs identifiés.

Le Comité Audit et Risques rend compte au Conseil de Surveillance, des travaux réalisés dans chacun des domaines suscités.

Les membres constitutifs du Comité d'Audit et Risques sont comme suit :

Nom	Prénom	Président / Membre	Fonction du membre
Mme SAHER	Najat	Présidente du Comité	Représentant permanent de l'État marocain, Membre du Conseil de Surveillance
M. EL AROUSSI	Tarik	Membre du Comité	Membre du Conseil de Surveillance
M. CHALACH	Youssef	Membre du Comité	Nommé sur proposition de RCAR, Membre du Conseil de Surveillance
M. KHEMLICHI	Mohammed Jaber	Membre du Comité	Représentant permanent de la CMR, Membre du Conseil de Surveillance
Mme BENKHAYAT	Meriem	Membre du Comité	Nommée sur proposition de Wafa Assurance, Membre du Conseil de Surveillance

► Management des risques au sein de Marsa Maroc

Pour mieux appréhender les risques liés à ses activités, à partir de 2018 Marsa Maroc a initié une démarche globale de management des risques, avec notamment la réalisation de la cartographie des risques de l'ensemble des Directions de l'Exploitation aux Ports et de la Direction Générale, ce qui a permis de :

- identifier les risques et de les classer en fonction de leur probabilité d'occurrence et de la gravité de leur impact ;
- mettre en place les dispositifs et plans d'actions adéquats pour la maîtrise des risques et la limitation de leurs conséquences potentielles pour la Société.

La démarche globale de management des risques de Marsa Maroc repose sur les principes fondamentaux suivants :



Conformité aux normes et meilleurs standards en matière de management des risques notamment les référentiels ISO 31000 et COSO 2



Approche par processus couvrant l'ensemble des activités, par conséquent chaque risque identifié est rattaché à un processus et à une activité « source »



Démarche évolutive et itérative permettant de suivre de manière dynamique les risques et leurs dispositifs de maîtrise qui évoluent sous l'influence de divers facteurs internes et/ou externes



Ancrage d'une culture « Risque » basée sur une gestion proactive des activités par les risques

★ Organisation de la fonction Management des risques

La gestion des risques au sein de Marsa Maroc est assurée par l'entité Risk Management qui est rattachée à la Direction Audit Interne et Organisation, et qui est chargée de la mise en place et l'animation de la démarche de gestion des risques.

★ Articulation entre le Risk Management et l'Audit Interne

Pour l'élaboration des plans d'audit annuels et la préparation des missions d'audit, l'entité "audit interne" se base sur la cartographie des risques, qui constitue un outil de mise en évidence des risques à traiter en priorité. Par ailleurs, les résultats des missions d'audit sont exploités par l'entité Risk Management notamment pour la mise à jour et l'actualisation de la cartographie des risques.



► Rémunération des administrateurs

Aucune rémunération n'a été allouée par l'assemblée des actionnaires au profit des membres du Conseil de Surveillance.

► Processus d'évaluation de la performance des instances de gouvernance par rapport aux thèmes ESG

★ Évaluation externe

Une évaluation externe du fonctionnement des organes de gouvernance de la Société est réalisée tous les trois ans, par un cabinet externe avec le concours du Comité Nomination, Rémunération et Gouvernance.

La dernière évaluation externe du système de gouvernance institutionnelle de Marsa Maroc a été réalisée par le Cabinet MAZARS, et achevée en 2019.

★ Évaluation interne

La charte du Comité Nomination, Rémunération et Gouvernance (CNRG) prévoit que ledit Comité est chargé de réaliser une évaluation annuelle, portant sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance et des Comités spécialisés, afin d'évaluer l'efficacité du fonctionnement des organes de gouvernance.

À cet effet, les membres du CNRG, lors de la réunion du Comité en date du 22 mars 2021, ont convenu de faire appel à un prestataire externe disposant d'outils standardisés, pour la réalisation de la première évaluation, et ce, en vue de permettre au Comité, dans une seconde étape, de s'approprier et d'internaliser le processus d'évaluation au sein du Conseil de Surveillance et des Comités spécialisés.

► Relation avec les actionnaires

Les assemblées générales des actionnaires sont tenues dans le respect des délais de convocation et de publication prévus par la loi.

Les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour des réunions des assemblées des actionnaires sont mis à la disposition de ces derniers, au sein du siège social, et publiés sur le site de la Société, conformément à la réglementation en vigueur, notamment :

- ★ Le rapport de gestion ;
- ★ Les comptes sociaux et consolidés ;
- ★ Les rapports des Commissaires Aux Comptes.

Les principaux indicateurs d'activité trimestriels, les comptes semestriels et les comptes annuels sont, également, publiés dans les journaux d'annonces légales, dans les délais et aux conditions de publication prévus par la loi.



► Le Directoire

Le Directoire constitue l'organe collégial qui assure la gestion de la Société. Il est investi du pouvoir de représenter la Société et de prendre toute décision, dans la limite des attributions qui lui sont fixées par la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, par les statuts de la Société, ainsi que par la convention de contrôle prévue par la loi 69-00 relative au contrôle financier de l'État sur les entreprises publiques et autres organismes, telle que modifiée et complétée.

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance qui confère à l'un d'eux la qualité de Président du Directoire.

Le Directoire a tenu 9 réunions en 2021, avec un taux de présence moyen de 99%.

★ Membres exécutifs

La composition du Directoire de Marsa Maroc au titre de l'année 2021 est comme suit :

Said BENJELLOUN TOUIMY

Directeur des Systèmes
d'Information



Abdelhak BEN DAHMANE

Directeur des Affaires
Juridiques,
du Corporate et de la
Gouvernance



Said ASBAAI

Président du
Directoire



Rachid HADI

Directeur de
l'Exploitation au Port
de Casablanca



Lahcen OUJJA

Directeur de la
Performance
Opérationnelle



Membre	Date de nomination au Directoire	Durée du mandat	Échéance
M. Said ASBAAI	23/01/2019	4 ans, soit au titre des exercices 2019-2020-2021 et 2022	Fin 2022
M. Rachid HADI	23/01/2019	4 ans, soit au titre des exercices 2019-2020-2021 et 2022	Fin 2022
M. Abdelhak BEN DAHMANE	23/01/2019	4 ans, soit au titre des exercices 2019-2020-2021 et 2022	Fin 2022
M. Lahcen OUJJA	23/10/2020	Durée restante du mandat du Directoire	Fin 2022
M. Said BENJELLOUN TOUIMY	30/06/2021	Durée restante du mandat du Directoire	Fin 2022

★ Rémunération du Directoire

La rémunération des membres du Directoire est fixée par le Conseil de Surveillance. Elle reste en phase avec celle des autres salariés en suivant la même composition (Échelle, Échelon...) avec une indemnité spéciale dite « de Directoire ».

L'enveloppe globale brute allouée au Directoire - hors Président du Directoire - pour l'année 2021 et hors bonus (gratification, primes de performance), est de 4,9 millions de DH.

Les avantages en nature, à l'instar des autres directeurs incluent une voiture et un logement pour ceux ne bénéficiant pas de l'indemnité de logement.

► La parité

Le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc est constitué de 4 membres (personnes physiques) et de 5 membres (personnes morales) représentés, chacun, par un représentant permanent. Cette instance compte 3 femmes parmi les 9 membres, soit un pourcentage de 33%.

Le Directoire est composé de 5 membres de sexe masculin.

L'éthique, une ligne de conduite ancrée chez Marsa Maroc

Marsa Maroc s'est toujours assignée une responsabilité éthique et déontologique avec comme objectif d'entretenir une relation basée sur la confiance, l'intégrité et la transparence avec l'ensemble de ses parties prenantes. Ainsi, le Groupe veille au respect des lois en vigueur et des réglementations de marché.

Par ailleurs, Marsa Maroc s'efforce de lutter contre la corruption par la mise en place de processus clairs et rigoureux au niveau de chaque activité. Marsa Maroc met également en garde ses prestataires externes contre le recours à des pratiques illicites (fraude, corruption, etc.) lors de leur collaboration avec le Groupe.

La prévention du délit d'initié

De par sa cotation à la Bourse de Casablanca, Marsa Maroc fait de la prévention du délit d'initié un principe essentiel dans sa déontologie. Le Groupe a ainsi instauré des mesures rigoureuses pour la prévention de ce risque à plusieurs niveaux.

Ainsi, les règles et les principes de fonctionnement relatifs à la communication financière et à la prévention du délit d'initié cadrent les pratiques du Groupe, en référence aux dispositions nationales qui régissent les pratiques de bonne gouvernance, notamment Le Code Marocain de Bonnes Pratiques de Gouvernance d'Entreprise, et les Circulaires de l'AMMC (Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux).

Dans ce sens, le dispositif déontologique structuré et transparent que Marsa Maroc a instauré en 2016, intègre parmi ses fondements un code de déontologie et des déclinaisons renforcées, notamment pour certaines fonctions sensibles au sein du Groupe. Ce dispositif est régulièrement mis à jour afin d'évoluer vers les meilleures pratiques. Sa dernière mise à jour date d'octobre 2021.

Par ailleurs, une procédure ayant pour objet de définir les règles d'intervention des personnes initiées sur les titres de Marsa Maroc et de décrire les règles qui s'imposent à eux est également en place dans le dispositif de déontologie prévu par la Société.

► La sensibilisation des collaborateurs pour un partage et une appropriation adéquats

Les collaborateurs de Marsa Maroc sont les représentants de sa déontologie à travers un programme de sensibilisation pour renforcer leur adhésion et sont associés aux principes et aux valeurs du Groupe.

Un séminaire sur la communication financière des entreprises cotées a été organisé au moment de l'introduction en bourse de la société, auprès des cadres supérieurs, couvrant plusieurs métiers de Marsa Maroc tels que la finance, le contrôle de gestion, le juridique et la communication.

Le code de déontologie est diffusé régulièrement à toutes les personnes identifiées comme « initiées », permanentes ou occasionnelles, de par leur position ou leurs fonctions à Marsa Maroc ou qui gèrent ou disposent directement ou indirectement d'informations privilégiées (financières ou non-financières) pouvant avoir une influence significative sur les cours en bourse des titres de l'entreprise.

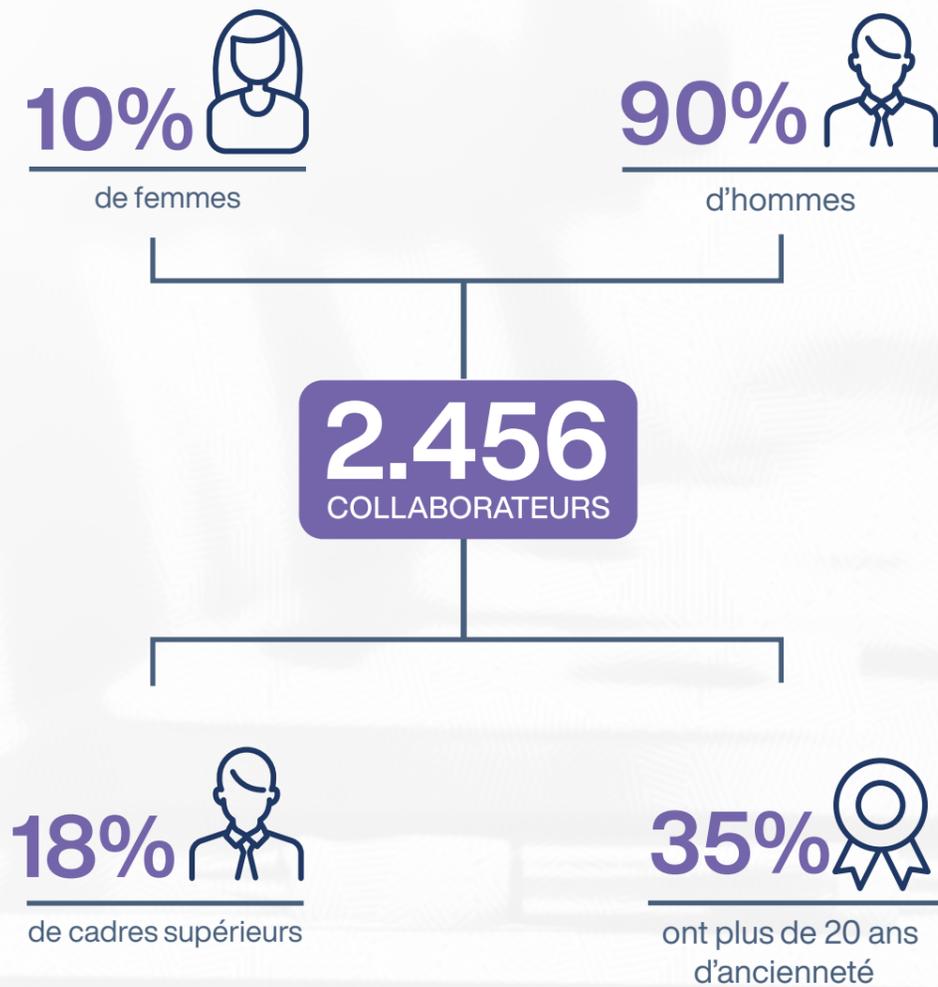


04

Le Capital Humain, un vecteur de croissance

- ★ Engagés en continu pour le développement des collaborateurs
- ★ Favoriser le bien-être des collaborateurs
- ★ La santé et la sécurité au travail, au cœur des préoccupations du Groupe
- ★ Le respect des droits fondamentaux, une priorité

Nos ressources humaines en 2021



RECRUTEMENT

195 collaborateurs ont rejoint le Groupe en 2021

FORMATION

1% de la masse salariale

50% de l'effectif a bénéficié d'au moins une formation

3,5 jours de formation par collaborateur

INDICATEURS SOCIAUX

0 jour de grève

53 représentants du personnel

6% de taux de turnover

Le Capital Humain en chiffres

	2019	2020	2021
Effectif du Groupe	2361	2504	2456
dont femmes	11,2%	10,2%	10,2%
Effectif de Marsa Maroc S.A	2042	1952	1815
dont cadres supérieurs	15,6%	16,2%	16,6%
dont agents	82,5%	81,8%	80,2%
dont effectif contractuel	1,9%	1,9%	3%
Effectif de TC3PC	67	85	104
dont cadres supérieurs	31,3%	23,5%	18,2%
dont agents	68,7%	52,9%	44,2%
dont effectif contractuel	0%	23,5%	37,5%
Effectif de SMA	246	235	218
dont cadres supérieurs	2,8%	2,1%	2,7%
dont agents	97,2%	97,8%	97,2%
Effectif de Tanger Alliance	6	232	319
dont cadres supérieurs	100%	12,5%	11,9%
dont agents	0%	87,5%	88%
Part des statutaires	87,6%	85,9%	94,6%
Part des CDI	11%	5,3%	1,4%
Part des CDD	1,2%	2%	2,3%
Part des intérimaires	0%	6,6%	1,5%
Part des métiers d'exploitation et techniques	69,0%	68,8%	69,1%
Part des métiers supports	23,4%	23,9%	24,4%
Part des métiers maritimes	7,6%	7,1%	6,4%
Part des collaborateurs avec une ancienneté inférieure à 5 ans	31,6%	27,2%	28%
Part des collaborateurs avec une ancienneté entre 5 et 12 ans	18,4%	28,8%	20,7%
Part des collaborateurs avec une ancienneté entre 12 et 20 ans	12%	18,5%	16,6%
Part des collaborateurs avec une ancienneté entre 20 et 25 ans	8,1%	9%	10,5%

	2019	2020	2021
Part des collaborateurs avec une ancienneté supérieure à 25 ans	29,9%	16,3%	24%
Effectif des femmes	264	256	251
dont cadres supérieurs	34,1%	37,1%	37,8%
dont agents	62,5%	59,7%	60,1%
dont effectif contractuel	3,4%	3,1%	1,9%
Nombre de recrutements	121	264	50
dont cadres supérieurs	19%	11,7%	12%
dont agents	81%	88,2%	26%
dont contractuels	-	-	62%
Nombre de licenciements (dont départs négocié et conciliation)	1	5	28
dont cadres supérieurs	0	1	3
dont agents	1	4	23
dont contractuels	0	0	2
Nombre de démissions	9	9	11
dont cadres supérieurs	6	2	6
dont agents	3	7	3
dont contractuels	0	0	2
Nombre de représentants du personnel	72	72	53
Nombre de jours de grève	0	0	0
Nombre total des litiges sociaux, dont ci-après la nature	9	3	6
Contestation des modalités de calcul de l'indemnité du départ volontaire	3	0	1
Contestation licenciement	5	1	3
Accidents de travail ou maladies professionnelles	0	2	1
Demande de régularisation de la situation administrative et/ou financière assortie ou non de dommages-intérêts	1	0	1
Contestation d'une décision interne	0	0	0
Contestation des modalités de calcul du départ négocié	0	0	0
dont litiges pour abandon de poste	0	0	0
Nombre d'accidents de travail	47	21	26

Engagés en continu pour le développement des collaborateurs

Ce sont plus de 2 456 femmes et hommes, liés par des valeurs communes d'engagement, de performance, de responsabilité et de transparence qui constituent le Capital Humain de Marsa Maroc.

Consciente du rôle important de ses ressources humaines en tant que levier de compétitivité et de performance, Marsa Maroc adopte une politique de gestion des ressources humaines dynamique, basée sur une connaissance des compétences et des attentes des collaborateurs, et axée sur la mise en valeur des talents ainsi que la garantie d'un dialogue social constructif.

La politique de gestion des ressources humaines s'articule autour de 5 axes majeurs :

Une fonction RH de proximité

La politique de gestion des ressources humaines garantit une présence soutenue, auprès de l'ensemble des métiers, en support aux managers qui sont les premiers gestionnaires RH à l'écoute des collaborateurs.

Un système de management performant

Marsa Maroc a mis en place un système de management décentralisé au niveau des terminaux qu'elle gère, associé à des dispositifs de formation et d'accompagnement pour le développement des compétences managériales.

Un accompagnement soutenu du développement des compétences et de la gestion de carrière

Marsa Maroc déploie tous les moyens nécessaires pour permettre à chaque collaborateur de piloter son parcours professionnel. La formation est assurée pour tous les collaborateurs, quel que soit l'âge, le statut ou le poste occupé au sein de l'entreprise.

Une innovation collective

Dans la perspective de contribution à la performance de Marsa Maroc, le Groupe encourage continuellement les idées novatrices des collaborateurs.

Une communication transparente

Marsa Maroc a mis en place une stratégie de communication fédératrice, garante de la cohésion et de la motivation des collaborateurs.

► La formation : principal levier pour le développement des compétences des collaborateurs

Marsa Maroc s'est dotée d'une politique de formation à même de répondre aux exigences de performance et d'innovation imposées par son environnement. Elle a défini comme principal objectif de permettre au Groupe de disposer des compétences nécessaires pour assurer son rôle de leader national de la gestion de terminaux portuaires. Les collaborateurs bénéficient ainsi de formations métier, en partenariat avec des ports et organismes internationaux, et de formations transversales dispensées par de prestigieux partenaires nationaux et internationaux.

En complément, et afin d'accompagner les évolutions professionnelles de ses collaborateurs, Marsa Maroc finance partiellement ou entièrement des formations diplômantes (MBA, Masters, etc.).

La politique de formation de Marsa Maroc s'articule autour de 2 axes majeurs :

★ **l'accompagnement des compétences managériales** : la préconisation de modules de formation et de coaching adaptés, réalisés par des prestataires de référence ;

★ **la montée en compétences** : l'appui des compétences est fait à travers une complémentarité entre les formations internes, visant à transférer le savoir-faire existant, et les formations externes parmi lesquelles les formations certifiantes, afin de rester en phase avec les évolutions de son environnement.

L'identification des besoins en formation des collaborateurs s'effectue selon une démarche participative associant, d'une part, les orientations stratégiques définies et, d'autre part, les besoins des collaborateurs remontés lors des entretiens annuels d'évaluation. Les réunions tenues par la Direction des Ressources Humaines avec les relais RH présents dans tous les ports, permettent de compléter la remontée de l'expression des besoins et d'aboutir à un plan de formation annuel.



50,3%

Des collaborateurs ont bénéficié d'au moins une formation en 2021



3,5

Le nombre moyen de jours de formation par collaborateur en 2021



1%

La part du budget formation par rapport à la masse salariale 2021

► Le recrutement : outil clé pour accompagner l'évolution des métiers

Consciente que sa performance et sa pérennité reposent avant tout sur la qualité de ses collaborateurs, Marsa Maroc déploie une politique de recrutement à même de répondre aux besoins dictés par le développement de l'activité.

Elle repose sur une présence soutenue dans les différents forums et espaces « emploi », aussi bien au Maroc qu'à l'étranger. Elle s'appuie également sur une relation étroite avec les grandes écoles marocaines. À cet effet, Marsa Maroc décerne chaque année des prix aux étudiants méritants, dans plusieurs grandes écoles marocaines.

Compte tenu de la complexité et de la singularité du métier de Marsa Maroc, mais aussi du caractère transversal des projets en son sein, un processus structuré d'intégration est mis en place pour favoriser une prise de fonction fluide et rapide des nouvelles recrues.

► La gestion de carrière : pilier de la fidélisation et de la motivation des collaborateurs

Marsa Maroc considère la gestion de carrière comme l'un des facteurs clés de succès de son plan stratégique. Le Groupe croit fermement que la motivation de ses collaborateurs est tributaire de leur capacité à se projeter en matière d'évolution, à avoir une visibilité sur leurs parcours d'évolution ainsi que sur les prérequis à remplir pour évoluer d'un emploi à l'autre.

Ainsi, la gestion des talents au sein de Marsa Maroc s'articule autour de 3 axes :

- ★ permettre à chacun de ses collaborateurs de piloter son parcours professionnel ;
- ★ professionnaliser la mobilité interne ;
- ★ assurer la relève pour les postes critiques et stratégiques à travers un processus spécifique aux hauts potentiels, afin de mieux les identifier, les accompagner et les préparer à leurs rôles futurs.

Zoom sur la politique de mobilité

La diversité des implantations de Marsa Maroc et la multitude de ses savoir-faire et métiers représentent une opportunité pour ses collaborateurs. Le Groupe adopte une logique de mobilité proactive et structurée, basée sur une approche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, ainsi que sur le développement et la diversification des parcours professionnels des collaborateurs.

Elle est déployée dans une optique d'enrichissement des portefeuilles individuels de compétences, tout en prenant en compte les besoins du Groupe en matière d'effectifs.

Les mouvements peuvent être opérés dans une logique de mobilité horizontale, de redéploiement ou de reconversion.

► La rémunération : gage d'équité et de rétribution de la performance

La politique de rémunération de Marsa Maroc est basée sur une approche de reconnaissance de la performance individuelle et collective des collaborateurs. Au sein du Groupe, la rémunération constitue un outil de motivation et de fidélisation des collaborateurs, rétribuant leurs capacités à assurer avec succès leurs missions et les responsabilités liées à leurs postes, eu égard aux enjeux de l'entreprise et à la maîtrise des compétences nécessaires.

À cet égard, le Groupe considère que chaque collaborateur crée de la valeur et apporte sa contribution aux résultats globaux, et œuvre pour que ses dispositifs de rémunération soient transparents et équitables.

Dans ce sens, le système de rémunération de Marsa Maroc, composé d'une partie fixe et d'une partie variable, est fondé sur deux principes :

- ★ transparence et équité : le système de rémunération permet de rémunérer chacun à son niveau de contribution, selon des critères objectifs, conformément à la grille des salaires de l'entreprise ;
- ★ compétitivité et intéressement aux résultats de l'entreprise : déterminée à favoriser la culture du résultat en son sein, Marsa Maroc intègre un volet variable lié à la réalisation des objectifs.

Zoom sur le système d'appréciation des performances

Marsa Maroc encourage la culture de la performance et du résultat. Son dispositif d'appréciation des performances constitue l'aboutissement d'un processus de suivi de la contribution et de la performance de ses collaborateurs. Il a pour vocation de reconnaître et de récompenser à leur juste valeur les efforts de chacun.

Ce dispositif d'appréciation des performances s'articule autour de 3 axes :

- ★ encourager la culture du mérite et de la performance ;
- ★ vulgariser la fixation et le suivi des objectifs sur l'année ;
- ★ accompagner les managers dans la pérennisation du système : les managers sont identifiés comme étant la pierre angulaire garantissant le déploiement efficace et pérenne du système d'évaluation des objectifs.

Favoriser le bien-être des collaborateurs

► La protection sociale : une gamme de prestations au service des collaborateurs

Pour accompagner les collaborateurs dans les étapes clés de la vie et pouvoir faire face à ses aléas, Marsa Maroc dispose d'une offre de protection sociale qui va au-delà des obligations réglementaires et qui couvre plusieurs aspects :

- ★ **régime de retraite autonome** : assuré par le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) pour les statutaires, la Caisse Marocaine de Retraite (CMR) pour les détachés et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) pour les contractuels ;
- ★ **régime de retraite complémentaire** : il s'agit de la Caisse Nationale de Retraite et d'Assurance (CNRA) pour les collaborateurs statutaires ;
- ★ **couverture médicale** : assurée par La MODEP, celle-ci compte deux secteurs. Un régime de base, dit secteur commun, et un régime complémentaire, dit secteur mutualiste.

Soucieuse de la santé et du bien-être de ses collaborateurs, Marsa Maroc a organisé en 2021 les actions suivantes :

- ★ **campagne annuelle de vaccination antigrippale ;**
- ★ **visites médicales ;**
- ★ **dépistage pulmonaire ;**
- ★ **examens biologiques ;**
- ★ **cadeaux pour les élèves primés.**

► Les œuvres sociales : outil clé pour l'épanouissement des collaborateurs

Soucieuse du bien-être de ses collaborateurs et de leurs familles, Marsa Maroc veille au fil des années à les faire bénéficier de plusieurs actions sociales, telles que :



★ **omra et pèlerinage** : chaque année, une partie des collaborateurs bénéficie d'un voyage aux lieux saints. La majeure partie des frais de voyage inhérents à la « Omra » est financée par l'entreprise. Quant au pèlerinage aux lieux saints, les collaborateurs concernés bénéficient d'une allocation financière et d'un congé supplémentaire pour effectuer le voyage dans les meilleures conditions ;



★ **salles/clubs de sport** : Marsa Maroc participe aux frais d'abonnement de ses collaborateurs à un large choix de salles et clubs de sport. Les enfants du personnel bénéficient également de prix avantageux pour pratiquer certaines disciplines sportives telles que le judo, la natation et le basketball ; Marsa Maroc dispose d'un club omnisport « l'Océanic Club de Casablanca » ouvert aux collaborateurs et à leurs familles, moyennant une cotisation annuelle symbolique. Le club dispose d'espaces verts, d'aires de jeux pour les enfants, d'une salle de sport, d'une piscine, de courts de tennis et de terrains de basketball et de football ;



★ **enfants primés** : les enfants des collaborateurs ayant obtenu d'excellents résultats sont primés via des bons d'achat distribués à l'issue de chaque année scolaire ;



★ **prêts et conventions avec les banques** : Marsa Maroc contribue au financement de l'accession au logement de ses collaborateurs, en prenant en charge une partie des intérêts sur les prêts immobiliers. Marsa Maroc a également établi un ensemble de partenariats avec des établissements bancaires, au profit de ses collaborateurs, leur permettant ainsi de bénéficier de conditions préférentielles ;



★ **sorties culturelles et sportives** : tout au long de l'année, Marsa Maroc fait profiter ses collaborateurs et leurs familles de tickets gratuits pour assister à des manifestations culturelles et sportives (cinéma, pièces théâtrales, spectacles pour enfants, matchs de football, tournois de tennis, etc.).



★ **colonies de vacances** : les enfants des collaborateurs de Marsa Maroc bénéficient, lors des vacances scolaires d'été, de séjours en colonies de vacances dans diverses régions du Royaume.



★ **estivage** : Marsa Maroc contribue à l'épanouissement de ses collaborateurs à travers des séjours dans ses centres d'estivage et/ou complexes touristiques dans diverses villes du Royaume.

La santé et la sécurité au travail, au cœur des préoccupations du Groupe

Marsa Maroc place la santé et la sécurité de ses collaborateurs en tant que priorité de premier rang. Le Groupe veille ainsi à ce que l'ensemble de ses sites soient sécurisés et sûrs, pour l'ensemble des personnes qui y exercent.

Le système de management de la santé et sécurité des personnes (SST) mis en place par le Groupe, est basé sur la prise en compte des différents aspects spécifiques liés à l'activité du Groupe. Il repose sur l'identification, l'évaluation et la maîtrise des risques professionnels auprès de tous les collaborateurs, de l'ensemble des sites. L'objectif majeur est de prévenir la survenance d'accidents du travail, d'améliorer les conditions de sécurité aux postes de travail et de renforcer la capacité à réagir face aux accidents et situations d'urgence.

L'engagement de Marsa Maroc consiste donc à véhiculer une culture SST, impliquant l'ensemble des collaborateurs et des sous-traitants, pour que chacun adopte une approche proactive vis-à-vis de sa propre sécurité ainsi que celle de ses collègues.

L'ensemble des ports* opérés par Marsa Maroc sont certifiés selon le référentiel international ISO 45001 version 2018 « Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail » :



Marsa Maroc a obtenu, pour les activités et processus de la Direction Générale et de l'ensemble de ses sites opérationnels, la certification selon le standard international ISO 45001 version 2018.

En amont de cette certification, Marsa Maroc a réalisé une analyse des risques auxquels sont exposés ses collaborateurs. Cette analyse, mise à jour annuellement, a permis d'avoir une approche préventive de la démarche SST et d'identifier les risques les plus significatifs. Une veille légale et réglementaire en matière de santé et de sécurité au travail est assurée afin de se conformer, à la fois aux textes applicables aux activités du Groupe, mais aussi aux exigences des autorités portuaires.

La dynamique d'amélioration continue, préconisée par le système de management SST, incite les équipes de la Direction Générale et locales de chaque port, sous l'égide de la Direction de la Performance Opérationnelle au niveau central, à effectuer périodiquement des audits internes et externes pour s'assurer de la mise en œuvre effective des dispositions du système.



* À l'exception de la filiale Tanger Alliance, qui a démarré ses opérations en janvier 2021. Le processus de triple certification selon les standards ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001 y a toutefois été entamé.

► Le plan d'action SST : une déclinaison de l'engagement de Marsa Maroc

Le système de management de la santé et sécurité prévoit un plan d'action annuel pour la maîtrise des risques identifiés par port ainsi qu'au niveau de la Direction Générale, selon la nature de l'activité et les dangers y afférents. À cet égard, les plans d'actions intègrent une multitude d'actions qui concourent à couvrir la majorité des risques auxquels les collaborateurs et les prestataires externes sont exposés, telles que :

- ★ la formalisation des processus et la mise à jour des consignes de travail ;
- ★ l'organisation de sessions de formation et de sensibilisation au profit des collaborateurs et du personnel sous-traitant ;
- ★ l'amélioration continue de la qualité des Équipements de Protection Individuelle (EPI) des collaborateurs ;
- ★ le renforcement des dispositifs de lutte contre les incendies ;
- ★ l'entretien systématique des installations électriques et des dispositifs de sécurité ;
- ★ l'éclairage adéquat des espaces de travail, bâtiments, quais et terre-pleins ;
- ★ le contrôle réglementaire annuel des engins de levage et des installations électriques.



La lutte contre les incendies

Marsa Maroc a déployé auprès de sa Direction Générale et de ses ports les mesures nécessaires pour la lutte contre les incendies, suivant un schéma clairement défini. Ce schéma s'intègre dans le cadre d'un Plan d'Opération Interne (POI), faisant ressortir l'ensemble des scénarii probables et les intervenants en cas d'incendie. Les équipes locales réalisent régulièrement et conjointement avec les autorités portuaires et les équipes de la protection civile, des exercices de simulation afin de se préparer au préalable en cas d'incendie.

► La médecine du travail : des équipes médicales et des moyens techniques pour la préservation de la santé des collaborateurs

Afin de préserver la santé de ses collaborateurs, Marsa Maroc a mis en place un service médical central avec une dizaine de relais, qui réalisent des prestations médicales sur l'ensemble des villes où le Groupe est présent. Les membres appartenant au service médical assurent une surveillance permanente de l'état de santé du personnel, à travers des visites médicales périodiques, des actions de sensibilisation et de prévention, du dépistage de maladies : bilans sanguins, radiologies, vaccins et visites médicales auprès des médecins spécialistes, et un accompagnement personnalisé lorsque cela est nécessaire par des assistantes sociales permanentes.

Le respect des droits fondamentaux, une priorité

Marsa Maroc place le respect des droits fondamentaux, humains et sociaux, tels que définis par la constitution nationale marocaine et les conventions internationales telles que l'Organisation Internationale du Travail (OIT), au cœur des lignes directrices de sa politique de gestion des ressources humaines. Le Groupe porte, ainsi, une attention particulière à l'égalité des chances entre femmes et hommes, à la liberté syndicale ainsi qu'au développement d'un dialogue constructif avec les organisations syndicales représentatives de ses collaborateurs.

► Diversité et égalité des chances : un prérequis au sein de Marsa Maroc

Marsa Maroc s'interdit toute forme de discrimination basée sur le sexe, l'âge, le handicap, la religion, l'apparence physique, l'ascendance familiale ou sociale, l'état de santé, l'origine régionale, les opinions politiques et l'appartenance syndicale.

Ce principe est le socle de la politique de gestion de ressources humaines du Groupe et régit tous ses processus de gestion des talents, du recrutement à la formation, en passant par la mobilité et le système d'évaluation des collaborateurs, jusqu'aux systèmes de rémunération et des avantages sociaux.

La politique de rémunération de Marsa Maroc est en phase avec les valeurs de l'entreprise, donnant une importance de premier ordre à l'équité entre salariés et sans discrimination liée au genre, à l'âge, à une situation de handicap, etc.).

Le statut du personnel garantit l'ensemble de ces droits à tous les collaborateurs.



Zoom sur les collaboratrices de Marsa Maroc

La proportion des femmes dans l'effectif global de Marsa Maroc représente près de 10%. Elles sont présentes dans l'ensemble des corps de métiers, de l'exploitation à la maintenance, en passant par les métiers maritimes. Ceci témoigne de l'importance accordée par Marsa Maroc à l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.

Le Groupe a été, également, parmi les premiers acteurs du secteur portuaire de la place à encourager ses collaboratrices à adhérer et à développer le réseau des femmes portuaires africaines.

Marsa Maroc célèbre chaque année son personnel féminin, à l'occasion de la journée internationale des droits de la femme.

► Liberté syndicale et dialogue social : des fondamentaux pour le Groupe

Le respect de la liberté syndicale et la promotion de la négociation collective ont contribué à l'affermissement d'une culture forte au sein de Marsa Maroc. Les réunions périodiques avec les partenaires sociaux témoignent de la volonté du Groupe d'adopter une démarche de dialogue et de concertation, dans une approche proactive au niveau de tous les ports du Royaume.

Le dialogue social au sein de Marsa Maroc associe écoute, respect et co-construction. Le dialogue social mené avec les partenaires sociaux favorise une démarche d'information, de consultation et de concertation sur les sujets relatifs à la politique sociale de l'entreprise, ainsi que la politique économique de façon plus large, dans une approche d'amélioration continue des relations professionnelles.

Les sujets traités avec les partenaires sociaux varient selon la conjoncture et abordent principalement la politique sociale matérialisée par les améliorations apportées aux avantages sociaux, les nouveaux besoins en formation et les propositions d'amélioration des conditions de travail.

► Les personnes en situation de handicap

Marsa Maroc est engagée à mettre en place les mesures nécessaires en vue de permettre l'accessibilité de ses locaux aux personnes en situation d'handicap afin de favoriser leur insertion professionnelle en cas de recrutement.



05

Environnement et préservation du milieu naturel, une priorité

- ★ Préservation de l'environnement, une orientation stratégique de Marsa Maroc
- ★ Système de Management Environnemental, un cadre d'action pour minimiser les impacts des activités
- ★ Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- ★ Efficacité énergétique
- ★ Réduction et élimination des déchets
- ★ Préservation de la ressource « Eau » et des « Océans »
- ★ Prévention de la pollution du sol

Performance environnementale en 2021



72.786m³
d'eau consommée



32.647.613
KWh consommés

Objectif de réduction cumulée
de 27.572.543 KWh à l'horizon 2030



Les émissions globales de GES
(Gaz à Effet de Serre) s'élèvent à

50.623 tCO₂e
comptabilisés

Objectif de réduction
de 8% sur 10 ans (de 2021 à 2030)



8.094.393
litres de Gasoil consommés

Objectif de réduction de la consommation
de 6.646 litres sur 3 ans (de 2021 à 2023)

Préservation de l'environnement, une orientation stratégique de Marsa Maroc

Le Groupe a adopté une démarche structurée et systématique dans le cadre du système de management environnemental, comme énoncé dans sa politique QSE (Qualité – Sécurité – Environnement).

Cette démarche est portée par les équipes locales de chaque port, et encadrée par la Direction de la Performance Opérationnelle au niveau central, afin d'assurer une vision globale et homogène dans tous les terminaux portuaires exploités par le Groupe.

Afin d'atteindre ces engagements, le Groupe travaille sur l'implication de l'ensemble des collaborateurs à travers des actions régulières de sensibilisation.

POLITIQUE QUALITE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT GENERALE DE MARSAMAROC

Marsa Maroc opérateur portuaire de référence et leader national sur les trafics import-export, est engagée dans une démarche qualité, sécurité et environnement rigoureuse dans le cadre d'un système de management proactif et agile. C'est ainsi qu'elle affirme dans sa Politique Qualité, Sécurité Environnement, sa volonté d'amélioration continue et poursuit son ambition, grâce à des prestations toujours plus rapides, plus sûres et plus efficaces, conformes aux attentes des parties intéressées ainsi qu'aux exigences légales et réglementaires applicables à ses activités.

Notre politique qualité, sécurité et environnement est définie à partir de nos orientations stratégiques et vise les objectifs suivants :

- ★ Satisfaire nos clients et nos parties intéressées pertinentes en leur fournissant des prestations constamment adaptées à leurs besoins et attentes, notamment en termes de compétitivité, de performance et de réactivité ;
- ★ Satisfaire constamment les obligations de conformité applicables dans notre domaine d'activité ;
- ★ Prendre en considération les risques et opportunités en matière de qualité, sécurité et environnement dans la planification et la mise en œuvre de nos processus ;
- ★ Assurer des conditions de travail sûres et saines permettant de préserver la santé et la sécurité du personnel sous la responsabilité ou sous le contrôle de Marsa Maroc ;
- ★ Assurer la consultation et la participation du personnel et de ses représentants dans la gestion du Système de Management de la santé et la sécurité au travail ;
- ★ Protéger l'environnement, prévenir les pollutions et utiliser de façon rationnelle les ressources naturelles ;
- ★ Améliorer continuellement les performances et l'efficacité du système de management QSE ;
- ★ Développer les compétences de nos collaborateurs en lien avec les évolutions technologiques et managériales.

Nous nous engageons à mettre à disposition les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la présente politique et invitons chaque collaborateur à contribuer efficacement à la réalisation des objectifs y afférents.

Systeme de Management Environnemental, un cadre d'action pour minimiser les impacts des activités

La politique environnementale est déclinée au niveau central ainsi qu'au niveau de chaque terminal portuaire exploité par Marsa Maroc, à travers une organisation intégrée permettant la désignation et la clarification des responsabilités de chaque entité.

Ressources naturelles (Énergie)

- ★ consommation d'électricité
- ★ consommation de Gasoil

Eau & Océans

- ★ consommation d'eau
- ★ pollution maritime par déversement de produits dangereux (exemple produits pétroliers)
- ★ rejet d'eaux polluées suite au lavage des engins

Air

- ★ émission de gaz à effet de serre suite à la consommation d'énergie
- ★ émission de poussières lors de la manutention des marchandises en vrac (exemple du soufre au port de Safi)
- ★ pollution de l'air par contamination de produits gazeux, ou en cas d'incendie

Déchets

- ★ génération de déchets ordinaires (carton, papier, plastique, bois, débris de produits non dangereux, déchets ménagers)
- ★ génération de déchets dangereux (huiles de vidange, débris de produits dangereux, cartouches et toners utilisés)
- ★ pollution et/ou contamination du sol par déversement de produits liquides (exemple des carburants ou des produits chimiques)

Sol

Aucun litige environnemental impliquant Marsa Maroc n'a été enregistré en 2021.

Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Dans la continuité de ses actions pour la protection de l'environnement, Marsa Maroc a adhéré en novembre 2016 à la charte marocaine en faveur de la logistique verte, à l'occasion du lancement officiel de l'initiative « Moroccan Green Logistics » en marge de la COP22.

Cette charte a pour objectifs principaux d'assurer une mobilisation maximale de la communauté logistique marocaine, autour des actions suivantes :

- ★ mettre en place une approche volontariste de mesure de leur empreinte carbone et d'action en faveur du climat ;
- ★ promouvoir les efforts entrepris au niveau national en matière de bonnes pratiques, en termes de « Green Logistics » ;
- ★ anticiper le positionnement du secteur logistique au Maroc par rapport aux opportunités de coopération et de financement prévisibles.

Dans ce cadre, Marsa Maroc a décidé de réaliser son 1^{er} bilan de Gaz à Effet de Serre (GES), de l'ensemble de ses sites et activités à l'échelle nationale, qui vise à :

- ★ comptabiliser les émissions de GES au niveau de ses sites et périmètres d'intervention : Siège social à Casablanca, Ports de Nador, Al Hoceima, Tanger Med, Casablanca, Mohammedia, Jorf Lasfar, Safi, Agadir, Laâyoune et Dakhla ;
- ★ apprécier la vulnérabilité carbone de ses activités et la dépendance à la consommation des énergies fossiles, principales sources d'émissions ;
- ★ identifier les postes les plus émetteurs par site et les gisements de réduction de GES liés ;
- ★ proposer des orientations stratégiques déclinées en plan d'actions, à court et moyen termes, pour réduire et/ou compenser ses émissions.

Dans le cadre de son 1^{er} bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), Marsa Maroc a retenu l'année 2017 comme année de référence, afin de suivre ses émissions dans le temps, et de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

La méthodologie adoptée dans l'évaluation de l'empreinte carbone de Marsa Maroc, est conforme aux dispositions de l'ISO/TR 14069-2013 et aux directives d'application de la norme ISO 14064-1 de quantification et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

Cette méthodologie permet d'évaluer les émissions de GES, suivant 3 catégories d'émissions :



Tenant compte du volume global des émissions de GES et de la nature de ses activités, Marsa Maroc a retenu dans le périmètre opérationnel de son bilan de GES les deux catégories d'émissions : Scope 1 & Scope 2.

La comptabilisation des émissions de GES de la Société Marsa Maroc est effectuée par le biais de l'outil mis en place spécifiquement pour le contexte marocain par la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement. Cet outil développé en partenariat avec l'Agence Française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) inclut une base carbone nationale de 300 Facteurs d'Émissions dont 150 adaptés au contexte du Maroc.

Efficacité énergétique

L'activité de Marsa Maroc en tant qu'opérateur portuaire nécessite une consommation d'énergie pour mener à bien les différentes activités, telles que la manipulation des engins de levage, l'éclairage des terminaux et bâtiments, etc.

Dans le cadre de sa démarche d'efficacité énergétique, Marsa Maroc a mené au préalable une analyse des principaux postes de consommation d'énergie, en comparant les différentes solutions possibles, avant d'adopter une combinaison judicieuse des sources d'énergie. Cette optimisation est rendue possible grâce au suivi de la consommation d'énergie, par le biais de compteurs, permettant de relever en permanence la consommation des différents sites et engins. Grâce à ce suivi régulier, Marsa Maroc peut réagir rapidement et ajuster ses actions.

En parallèle à l'optimisation du mix énergétique, les postes à forte consommation énergétique sont identifiés pour déployer des pistes d'amélioration ciblées. Ainsi, Marsa Maroc a entrepris le remplacement de l'ensemble des ampoules de ses sites pour que l'éclairage se fasse progressivement en LED et a déployé, d'une part, des mesures d'économie d'énergie pour le matériel informatique au niveau des bâtiments administratifs et, d'autre part, adopté des horloges astronomiques au niveau de l'éclairage externe des terre-pleins et des quais.

Toujours dans la même optique, Marsa Maroc a lancé un marché pour la réalisation de l'audit énergétique pour l'ensemble des sites.

Le processus de réalisation de cet audit se base sur l'ISO 50002 et se déroule, pour chaque site, en trois phases :



À l'issue de cet audit, un plan d'action sera arrêté et mis en œuvre pour améliorer la performance énergétique.

Au niveau de la conduite des engins de manutention au sein des ports, des modules de formation à une conduite plus respectueuse de l'environnement, ou « éco-conduite », sont organisés au profit des collaborateurs concernés pour réduire la consommation de carburant.

Marsa Maroc a également mis en place des actions afin de sensibiliser ses collaborateurs à l'utilisation rationnelle des radiateurs et climatiseurs, et la limitation de l'utilisation du papier, notamment lorsqu'il est question d'impression.

Réduction de la consommation de papier

Le papier étant un des consommables utilisé dans le cadre des activités du Groupe, Marsa Maroc s'est engagée dans une démarche de réduction de sa consommation et de digitalisation des processus et de la documentation.

De surcroît, le Groupe a installé des chauffe-eaux solaires au niveau de l'ensemble des locaux sanitaires pour réduire la consommation d'électricité.

Dans le cadre du même objectif, certains ports ont commencé la production de l'énergie verte par le biais de l'installation des panneaux photovoltaïques au niveau des sites d'exploitation, notamment :

- ★ le port de Casablanca avec un projet permettant l'installation de 670KWC dont 230 KWC au terminal voiturier. En 2022, 440KWC sera installée au niveau du terminal trafic polyvalent et de la division Freight-Forwarding ;
- ★ le port de Mohammédia avec une puissance installée de 32,17KWC.

Focus « Green » au port de Casablanca

La démarche RSE dans laquelle s'est engagée Marsa Maroc a impliqué une réflexion autour de l'efficacité et l'optimisation énergétiques au sein de ses sites opérationnels, initiant ainsi certains changements vers une consommation énergétique à la fois respectueuse de l'environnement et garante de la compétitivité de la Société.

Imprégnée de ces principes, et pionnière en la matière au sein de Marsa Maroc, la Direction de l'Exploitation au Port de Casablanca a lancé le programme « Green » au sein de son périmètre. Ce programme a débuté par une action portant sur l'efficacité énergétique des installations électriques (principalement le power factor), ce qui a permis de réduire considérablement la facture énergétique.

Dès 2014, la DEPC a entamé une migration vers la technologie LED pour les installations d'éclairage. Aujourd'hui, cette migration est achevée à 100% pour les bâtiments et les magasins et à 24% pour l'éclairage public avec pour objectif de la porter à 100% en 2023. Elle a déjà permis une économie de près de 17% de la consommation d'éclairage. Afin d'optimiser davantage cette consommation, la DEPC a initié en parallèle, la digitalisation des installations d'éclairage publique permettant d'adapter les niveaux d'éclairage des installations portuaires en fonction de l'activité.

A côté de cela, la DEPC produit depuis 2021 de l'énergie destinée à sa propre consommation, grâce à un ambitieux projet d'énergie solaire photovoltaïque, baptisé « Solar plant ». Pour un investissement de près de 4 millions de dirhams, la Direction de l'Exploitation au Port de Casablanca compte mettre en place plus de 1.300 panneaux solaires d'ici juillet 2022 dont 510 déjà installés en 2021 sur les façades Sud et Sud-Ouest du parking à étages situé au terminal voiturier du port. Ce projet permettra de produire 1.000.000 KWH annuellement, soit plus de 10% de la consommation énergétique annuelle du port.

En optant pour l'énergie solaire photovoltaïque, la Direction de l'Exploitation au Port de Casablanca a fait le choix d'une énergie verte et renouvelable. Outre une économie importante de près de 1,2 million de dirhams par an, cette amorce de transition énergétique a permis à Marsa Maroc au port de Casablanca de réduire son empreinte carbone, avec 900 tonnes de CO2 par an en moins. Elle a également permis au port de réduire sa dépendance aux réseaux extérieurs et de le doter d'un avantage concurrentiel vert qui séduirait les clients sensibles à l'impact écologique et environnemental des activités de leur opérateur portuaire. Les business voiturier et Freight-Forwarding de Marsa Maroc au port de Casablanca sont ainsi les premières activités à être qualifiées de green avec 100% de leurs besoins en termes d'énergie électrique couverts par des sources renouvelables.



Réduction et élimination des déchets

Marsa Maroc a opté pour une gestion optimale des déchets, à travers une traçabilité des volumes, pour agir en amont des déchets et minimiser leur production par catégorie.

Un plan des déchets est défini au niveau de chaque site, selon son activité et la nature des déchets générés. Pour les opérations de maintenance des engins et équipements qui génèrent des huiles usées, un traitement spécifique est apporté à travers le stockage dans des fûts, sur des cuvettes de rétention, et leur acheminement par la suite vers les filières de recyclage agréées. Les emballages contenant des solvants et des produits de peinture font également l'objet d'un recyclage, via un prestataire expert dans le domaine. Les batteries usées sont stockées dans des bacs étanches avant leur récupération par un collecteur agréé.

Les déchets bureautiques tels que les équipements électriques et électroniques sont triés, en amont de leur acheminement vers la filière agréée.

Pour les déchets dits banals comme le papier, le carton, le plastique et le bois, ainsi que les déchets ménagers, des bacs dédiés sont disponibles au niveau de chaque port. Les quantités produites sont envoyées aux filières agréées, selon un calendrier préétabli tout au long de l'année.

Préservation de la ressource « Eau » et des « Océans »

En tant qu'exploitant de terminaux portuaires, Marsa Maroc entreprend des efforts pour la préservation de la ressource « Eau » et des « Océans », portant principalement sur la prévention de la pollution des eaux maritimes. L'analyse des impacts environnementaux a permis d'identifier comme sources potentielles d'une telle pollution, le déversement de produits dangereux causant une pollution maritime (par exemple lors du déchargement des hydrocarbures), le contenu d'un conteneur de produits dangereux ou le rejet d'eaux polluées suite au lavage des engins.



Barrage anti-pollution au port de Mohammedia

La consommation directe d'eau par le Groupe est limitée à l'usage des sanitaires dans les différents sites. Des actions sensibilisation auprès des collaborateurs sont régulièrement organisées afin de réduire la consommation. Marsa Maroc a mis en place de nouveaux compteurs débitmètres électroniques pour le comptage des quantités d'eau consommées et la détection d'éventuelles fuites, en vue de surveiller cette ressource.

Prévention de la pollution du sol

La pollution du sol est un risque variant selon l'activité de chaque port en fonction des marchandises manutentionnées. À titre d'exemple, au terminal hydrocarbures de Mohammedia, les équipes ont instauré des mesures spécifiques pour répondre à cet enjeu. Des équipements permettant la prévention de ces risques sont présents de manière systématique au terminal, comme l'installation de bacs à sable appropriés. Dans une démarche préventive, des analyses sur des échantillons au sol, le long du tracé du pipeline de rejet en mer, sont réalisées. Au port de Casablanca, les produits absorbants sont mis à la disposition des équipes à proximité du quai, ainsi qu'une deuxième remorque basse, pour permettre une meilleure rétention et une intervention efficace en cas de fuite sur un conteneur.

L'ensemble des opérations au moment du soutage (bunkering) est sous surveillance continue. Des tests de simulation des situations d'urgence sont réalisés régulièrement pour former les équipes de première intervention, conjointement avec les équipes de l'autorité portuaire et de la protection civile.

Ces exercices visent à susciter les réflexions et les échanges sur des situations inédites et améliorer le dispositif de réponse.

De même, les équipes des ports ont mis en place une base de données à jour de tous les produits chimiques utilisés et les produits chargés ou déchargés au niveau du port, avec vérification de leur FDS (Fiche de Données de Sécurité) pour planifier les plans d'urgence adéquats.



Certification ISO 14001 version 2015 de la Direction Générale et des ports opérés par Marsa Maroc

La certification ISO 14001 est considérée comme le standard international le plus avancé à l'échelle mondiale en matière de préservation de l'environnement. Cette certification 14001, obtenue pour la Direction Générale et tous les terminaux exploités* par le Groupe, a permis de corroborer les efforts déployés tant sur la pertinence de la priorisation des enjeux majeurs liés à ses activités, que sur la qualité de la structuration de son approche de gestion. Les évaluations internes, conjuguées aux audits externes réalisés depuis la certification, visent à s'assurer que le SME (Système de Management Environnemental) répond bien aux exigences les plus strictes. L'implication de plusieurs entités dans cette démarche, a fait bénéficier Marsa Maroc de l'expertise croisée des équipes et a permis aux collaborateurs de s'approprier avec succès les bonnes pratiques du SME.

* À noter que la filiale Tanger Alliance, ayant démarré ses opérations en janvier 2021, a entamé la triple certification selon les standards ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001.

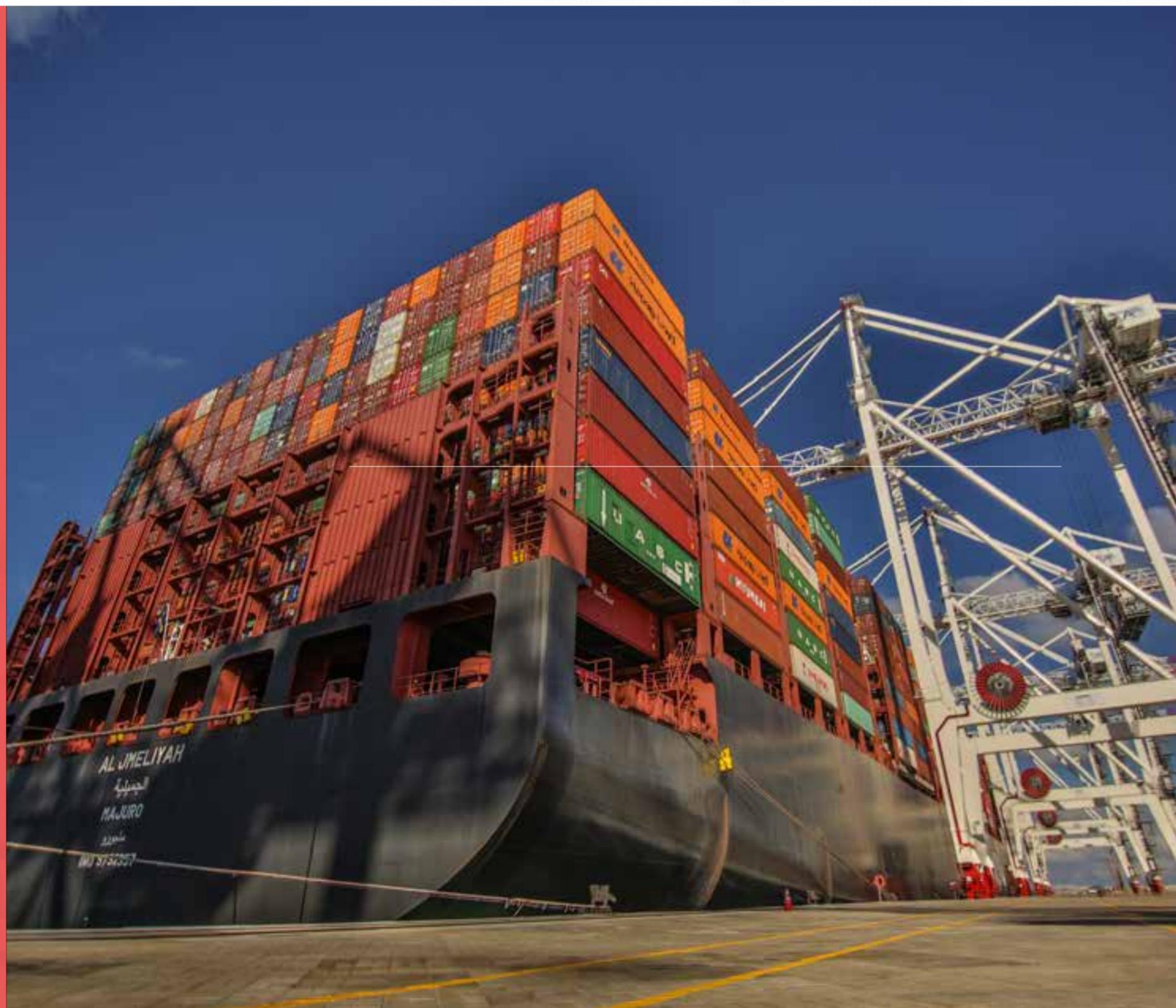


Zoom sur la filiale Tanger Alliance : Un an d'activité et déjà des réalisations en matière d'environnement

Imprégnée de la politique et des orientations du Groupe en matière de préservation de l'environnement, la filiale Tanger Alliance s'est engagée dans une démarche environnementale bien en amont du démarrage de ses opérations en janvier 2021. En effet, la construction du terminal à conteneurs 3 s'est faite dans le strict respect des normes et exigences environnementales en vigueur formalisées dans un « Plan de gestion de l'environnement » mis en application par la Société en charge de la construction. Ce plan visait la minimisation des atteintes au milieu naturel causées par les différents travaux ainsi que la restauration dudit milieu suite aux éventuelles perturbations. Quant aux achats d'équipements, Tanger Alliance a opté pour des équipements dont la consommation énergétique est optimale.

Avec comme objectif de se doter d'un système de management QSE lui permettant d'améliorer en continu sa performance et de répondre aux attentes de ses différentes parties internes et externes, Tanger Alliance a réalisé dès sa première année d'exploitation en 2021 un certain nombre d'actions allant dans ce sens, notamment :

- ★ l'élaboration d'une politique QSE et d'un dispositif d'évaluation et de maîtrise des risques SST et des impacts environnementaux ;
- ★ le lancement d'une étude d'impact environnemental et social ;
- ★ la mise en place d'un système de tri sélectif des déchets ;
- ★ la prise en compte de l'efficacité énergétique à plusieurs niveaux, allant de l'acquisition des équipements à leur maintenance, en passant par les actions de rénovation.



The background of the slide is a faded, sepia-toned photograph of a busy port. In the foreground, there are stacks of white and dark containers. In the middle ground, several large gantry cranes are visible, extending from the pier towards the water. In the background, a large cargo ship is docked, with the word 'ISLAND' visible on its side. The sky is filled with soft, white clouds. A large, bold orange number '06' is overlaid on the left side of the image.

06

Communautés, pour un impact social positif

- ★ Pour un impact social positif
- ★ Pour la promotion des arts vivants
- ★ Pour la promotion du sport national
- ★ Pour la valorisation du métier portuaire

Depuis sa création, Marsa Maroc participe à l'amélioration de la logistique du Maroc, avec comme objectif d'avoir un impact positif sur la communauté et de mieux s'insérer dans son environnement extérieur, non seulement en tant qu'acteur économique, mais aussi en tant qu'acteur social.

Marsa Maroc a choisi de se focaliser sur 4 axes majeurs, à savoir :



Marsa Maroc privilégie les partenariats ayant le plus grand impact sur la communauté et véhiculant des valeurs communes avec le Groupe.

Pour un impact social positif

► Promotion de la scolarité

Depuis sa création, Marsa Maroc s'est engagée en faveur de la scolarisation des enfants en milieu défavorisé, en contribuant à l'effort collectif pour la création d'un environnement scolaire agréable et attractif, ainsi que pour la réduction du taux d'abandon scolaire.

Ainsi, Marsa Maroc a d'abord collaboré à un premier projet social portant sur l'amélioration des conditions d'hygiène et d'accès à l'eau potable dans plusieurs écoles de la région de Tata. Depuis 2016, le Groupe s'est associé à la Fondation Zakoura pour la mise en place d'écoles périscolaires en milieu rural, et ce dans le cadre de l'initiative ANEER - Action Nationale pour l'Éducation de la petite Enfance en zone Rurale - lancée par l'UNICEF et le Ministère de l'Éducation et de la Formation Professionnelle. Persuadée que la préscolarisation construit les bases d'une éducation réussie, cette initiative permet d'accompagner l'éveil des enfants, de faciliter leur scolarisation dans de meilleures conditions et les prépare à intégrer l'école primaire.

L'année 2021, malgré l'avènement de la pandémie, a été marquée par la poursuite du partenariat avec la Fondation Zakoura Éducation, portant sur une école de préscolaire dans la province d'El Jadida. Ce projet permet, outre la création de 2 emplois (éducatrices), la préscolarisation sur deux années de 75 enfants âgés entre 4 et 6 ans. Les locaux sont également utilisés pour dispenser des cours d'éducation parentale en faveur de 50 mères.

► Promotion de l'entrepreneuriat

Marsa Maroc contribue aux programmes de l'association INJAZ, ayant attrait à la promotion de la culture entrepreneuriale auprès des jeunes et à l'encouragement de leur inclusion sociale et professionnelle.

Ces programmes de formation, déployés du primaire à l'université, ont pour objectif de mettre à la disposition des jeunes les outils nécessaires à leur orientation scolaire, leur préparation à l'emploi et au développement de leurs compétences comportementales et entrepreneuriales.

À travers le soutien d'INJAZ, Marsa Maroc participe à l'émancipation entrepreneuriale des jeunes issus de l'école publique marocaine, au développement de leur esprit d'initiative et à leur préparation au marché du travail.

► Participation au développement social du pays

Marsa Maroc est membre du comité de soutien permanent de la Fondation Mohammed V pour la Solidarité. Elle accompagne ainsi les programmes de la Fondation, œuvrant principalement pour l'assistance des personnes en situation précaire ainsi que pour le développement durable.

Reconnue d'utilité publique et présidée par SM Le Roi Mohammed VI, cette Fondation s'investit dans la lutte contre la pauvreté et la marginalisation, contribuant ainsi à renforcer la cohésion sociale et à construire les bases d'un développement durable.

Amélioration du bien-être des estivants casablancais

Partenaire de l'opération «Plages Propres» depuis 11 ans, Marsa Maroc parraine la plage Madame Chouale (Ain Diab Extension) où elle déploie chaque année un plan d'action portant sur plusieurs volets :

- ★ amélioration de l'accès aux plages surtout pour les personnes à mobilité réduite ;
- ★ mise en place de blocs sanitaires pour les estivants accessibles également par les personnes à mobilité réduite ;
- ★ mise en place de locaux pour la protection civile et la police, de sentiers en bois, de poubelles, etc. ;
- ★ équipement de la plage en matériels de sauvetage et de sécurité ;
- ★ mise en place d'un programme d'animation pour enfants (ateliers de recyclage, aires de jeux, etc.).



Pour la promotion des arts vivants

Marsa Maroc participe au rayonnement culturel du pays et contribue à l'animation récréative et culturelle de la place. La Société apporte ainsi son soutien à plusieurs associations et événements : pièces théâtrales, spectacles de comédie, spectacles pour enfants, concerts de musique, etc.

L'encouragement de la production nationale est également au cœur des orientations de Marsa Maroc en termes de sponsoring, notamment grâce à son partenariat avec la Fondation des Arts Vivants, qui dénombre plusieurs pièces marocaines dans le programme de son festival annuel.

Pour la promotion du sport national

Marsa Maroc contribue à la promotion du sport national à travers le soutien de plusieurs associations et événements sportifs de premier plan. Le Groupe concentre ses efforts sur une poignée de disciplines sportives telles que le Judo, le Football, le Tennis et la course à pied.

La saison 2020/2021 a marqué le 12^{ème} anniversaire du partenariat entre Marsa Maroc et le Raja Club Athletic (RCA). Un partenariat qui illustre tant de valeurs communes, telles que le leadership, l'expertise et l'excellence.

En 2021, Marsa Maroc a apporté son soutien au jeune espoir du tennis national Amine JAMJI, champion national en titre de sa catégorie et 4^{ème} au classement africain.

Pour la valorisation du métier portuaire

Marsa Maroc apporte son soutien à plusieurs événements (salons, conférences, etc.) en relation avec le secteur portuaire et de la logistique. L'objectif recherché est de mettre en valeur les avancées du secteur et de contribuer à l'échange entre professionnels du métier autour de problématiques communes.

En 2021, Marsa Maroc a apporté son soutien à plusieurs événements sectoriels ayant comme objectifs de rapprocher davantage la communauté portuaire et logistique nationale, et de rassembler les acteurs du secteur pour débattre de problématiques communes. Parmi ces événements, les e-conférences by Logismed.

Marsa Maroc a également apporté son soutien, cette année, à la campagne de sensibilisation et de formation des conducteurs professionnels et ce, en partenariat avec l'Association Nationale des Établissements de Formation à la Conduite Professionnelle (ANEFCP).



07

Achats responsables & satisfaction client, engagement dans la chaîne de valeur

- ★ Le partage des principes RSE avec les prestataires externes
- ★ Une relation équitable et transparente avec les prestataires externes
- ★ La qualité de service, au cœur de la stratégie du Groupe
- ★ Les enquêtes de satisfaction client, un levier d'amélioration des prestations et d'écoute client
- ★ Le respect des engagements contractuels avec les autorités portuaires

Partage des principes RSE avec les prestataires externes

Marsa Maroc s'est dotée d'une politique achat conforme à sa stratégie de développement et qui contribue à l'atteinte de ses objectifs stratégiques, à travers :

- ★ une satisfaction des besoins des clients internes en termes de qualité, de coûts, de délais, et de respect de l'environnement ;
- ★ une garantie de la transparence nécessaire à une démarche déontologique ;
- ★ une fiabilisation et une optimisation du processus des achats.

La politique d'achat de Marsa Maroc s'attache à la conformité de sa chaîne de valeur aux standards sociaux et environnementaux, à travers une sélection rigoureuse des fournisseurs et des sous-traitants en amont. Le Groupe encourage la promotion des principes de la responsabilité sociétale et environnementale chez ses prestataires.

Les prestataires externes souhaitant intégrer l'écosystème du Groupe doivent ainsi veiller au respect de plusieurs aspects sociaux, tels que la conformité réglementaire, en étant en règle auprès des organismes de sécurité sociale, ainsi qu'en souscrivant à une assurance contre les accidents du travail au profit de leurs collaborateurs.

En fonction des risques des différents produits et/ou services achetés, le Groupe exige de ses fournisseurs le respect de mesures rigoureuses en matière de conditions d'hygiène, de santé et de sécurité du personnel sous-traitant, mais aussi en matière de manipulation de déchets dangereux, de propreté du voisinage et de préservation de l'environnement en général, et du milieu maritime en particulier.

Une relation équitable et transparente avec les prestataires externes

Au sein de Marsa Maroc, la fonction achat repose sur des principes d'équité et de transparence avec les fournisseurs et les sous-traitants, se déclinant comme suit :

- ★ **équité** : inspiré du règlement des marchés publics, le règlement des marchés de Marsa Maroc garantit l'équité de traitement des fournisseurs, dans toutes les étapes du processus d'achat ;

★ **délai de paiement** : une attention particulière est apportée à la réduction des délais de règlement des factures. Marsa Maroc met en œuvre toutes les mesures nécessaires, à travers un suivi régulier, pour s'assurer du respect de la réglementation en vigueur. Dans un contexte de crise économique engendrée par la pandémie, Marsa Maroc a accéléré le rythme de paiement de ses fournisseurs afin de les aider dans la gestion de leur trésorerie.

★ **écoute active des fournisseurs** : étant à l'écoute de ses partenaires d'affaires dans le but d'améliorer son processus d'achat, le Groupe mène des enquêtes de satisfaction auprès de ses fournisseurs. Des réunions de coordination peuvent également être tenues, en cas de besoin, entre les représentants du fournisseur ou du sous-traitant et ceux de Marsa Maroc, et au cours desquelles sont discutés les différents aspects liés à l'exécution du marché ainsi que les voies d'amélioration de la politique d'achat du Groupe.

La qualité de service, au cœur de la stratégie du Groupe

Marsa Maroc place l'amélioration de la qualité de service au centre de ses priorités avec, comme objectif, de créer de la valeur ajoutée pour ses clients en leur offrant un service performant, fiable et à moindre coût.

Conscient que la pérennisation de sa compétitivité passe par la satisfaction des attentes toujours plus exigeantes de ses clients, le Groupe s'emploie chaque jour à améliorer ses performances et l'efficacité de son système de management de la qualité, en apportant à ses clients des solutions personnalisées, dans un esprit de partenariat, et en assurant l'implication et la cohésion des collaborateurs autour de la « culture client ».



Certification ISO 9001 version 2015

Depuis 2015, l'ensemble des sites opérationnels de Marsa Maroc est certifié selon le standard international ISO 9001. L'obtention de ce label couronne les efforts entrepris par le Groupe pour satisfaire les exigences des clients. Des moyens humains, techniques, organisationnels et financiers conséquents sont alloués pour mettre en œuvre les engagements inscrits dans la politique QSE et améliorer ainsi la performance opérationnelle des ports et terminaux gérés par Marsa Maroc.

Les enquêtes de satisfaction, un levier d'amélioration des prestations et d'écoute client

Engagée dans un processus d'amélioration continue, Marsa Maroc conduit régulièrement des enquêtes de satisfaction dans l'ensemble de ses sites opérationnels afin de s'assurer de l'adéquation entre ses prestations de service et les attentes de ses clients. Ces enquêtes permettent de renforcer la relation avec les clients, d'approfondir la compréhension de leurs attentes, en décelant aussi bien les points forts afin de capitaliser dessus, que les voies d'amélioration du Groupe.

Les enquêtes conduites en 2021 révèlent un niveau de satisfaction global de 86%*, reflétant l'effort consenti par l'ensemble des collaborateurs de Marsa Maroc pour satisfaire les attentes des clients.



(*) Ce taux n'inclut pas la filiale Tanger Alliance, dont les enquêtes de satisfaction sont en cours de mise en place.



Lahcen OUJJA
Directeur de la Performance Opérationnelle

L'instauration des systèmes de management de la qualité, de l'environnement et de la santé et la sécurité au travail a eu de nombreux avantages. Elle nous a permis, d'une part, d'améliorer notre performance en interne et d'assurer un environnement de travail sûr à nos collaborateurs et, d'autre part, d'assurer des prestations de qualité conformes aux attentes de nos clients, tout en atténuant nos impacts environnementaux et en respectant les exigences réglementaires liées à notre métier d'opérateur portuaire.

Respect des engagements contractuels avec les autorités portuaires

Exploitant ses ports et terminaux dans le cadre de contrats de concession, Marsa Maroc veille à tisser et à maintenir avec les autorités portuaires, des liens basés sur la transparence, le dialogue et la confiance.

Le Groupe assure ses missions dans ses différents sites opérationnels concédés tout en respectant ses différentes obligations contractuelles en tant que concessionnaire.



08

Matrice des correspondances GRI

Code GRI	Indicateur	Chapitre	N° de page	Commentaire
Profil de l'organisation				
102-01	Nom de l'organisation	A propos du Groupe Marsa Maroc	10 à 19	
102-02	Activités, marques, produits et services	A propos du Groupe Marsa Maroc	10 à 19	
102-03	Lieu où se trouve le siège de l'organisation	Dernière page	102	
102-04	Lieux où se trouvent les activités	A propos du Groupe Marsa Maroc	10 à 19	
102-06	Marchés desservis (répartition géographique, secteurs desservis et types de clients et de bénéficiaires)	A propos de Marsa Maroc	10 à 19	
102-08	Information sur les collaborateurs et les autres travailleurs	Le Capital Humain, un vecteur de croissance	48 à 65	
102-09	Information sur la chaîne d'approvisionnement	Achats responsables & satisfaction client, engagement dans la chaîne de valeur	88 à 93	
Stratégie				
102-15	Description des principaux impacts, risques et opportunités	La Responsabilité Sociétale et Environnementale de Marsa Maroc, une approche stratégique	20 à 29	
Gouvernance				
102-18	Structure de la gouvernance de l'organisation, y compris les comités de l'instance supérieure de gouvernance	Vers une meilleure gouvernance	30 à 47	
102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	La Responsabilité Sociétale et Environnementale de Marsa Maroc, une approche stratégique	20 à 29	
102-22	Composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités	Vers une meilleure gouvernance	30 à 47	
102-23	Préciser si le président de l'instance supérieure de gouvernance	Vers une meilleure gouvernance	30 à 47	
102-24	est également membre de la direction	Vers une meilleure gouvernance	30 à 47	
102-25	Nomination et sélection de l'instance supérieure de gouvernance	Vers une meilleure gouvernance	30 à 47	

Code GRI	Indicateur	Chapitre	N° de page	Commentaire
102-26	Prévention des conflits d'intérêts au niveau de l'instance supérieure de gouvernance	Vers une meilleure gouvernance	30 à 47	
102-28	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'établissement des objectifs, des valeurs, et de la stratégie	Vers une meilleure gouvernance	30 à 47	
102-35	Evaluation de la performance de l'instance supérieure de gouvernance	Vers une meilleure gouvernance	30 à 47	
Implications des parties prenantes				
102-40	Liste des groupes de parties prenantes avec lesquels l'organisation a noué un dialogue	La Responsabilité Sociétale et Environnementale de Marsa Maroc, une approche stratégique	20 à 29	
102-42	Critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec lesquelles établir un dialogue	La Responsabilité Sociétale et Environnementale de Marsa Maroc, une approche stratégique	20 à 29	
102-44	Thèmes et préoccupations clés soulevés dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et la manière dont l'organisation y a répondu, notamment pour son reporting	La Responsabilité Sociétale et Environnementale de Marsa Maroc, une approche stratégique	20 à 29	
Pratiques du reporting				
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	A propos de ce rapport	6, 7	
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	A propos de ce rapport	6, 7	
102-47	Enjeux pertinents identifiés au cours du processus de définition du contenu du rapport	La Responsabilité Sociétale et Environnementale de Marsa Maroc, une approche stratégique	20 à 29	
102-50	Période de reporting correspondant aux informations fournies	A propos de ce rapport	6, 7	
102-51	Date du rapport le plus récent	A propos de ce rapport	6, 7	
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	A propos de ce rapport	6, 7	
102-54	Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI	A propos de ce rapport	6, 7	

Code GRI	Indicateur	Chapitre	N° de page	Commentaire
102-55	Index du contenu GRI	Matrice	94 à 101	
102-56	Vérification externe			Pas de vérification externe
Approche managériale				
103-01	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	La Responsabilité Sociétale et Environnementale de Marsa Maroc, une approche stratégique	20 à 29	
103-02	L'approche managériale et ses composantes	La Responsabilité Sociétale et Environnementale de Marsa Maroc, une approche stratégique	20 à 29	
Performance économique				
201-03	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	Le Capital Humain, un vecteur de croissance	48 à 65	
Impacts économiques indirects				
203-01	Investissements dans les infrastructures et mécénat	Communautés, pour un impact social positif	82 à 87	
203-02	Impacts économiques indirects significatifs	Communautés, pour un impact social positif	82 à 87	
Lutte contre la corruption				
205-02	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Vers une meilleure gouvernance	30 à 47	
Énergie				
302-01	Consommation directe d'énergie	Environnement et préservation du milieu naturel, une priorité	66 à 81	
302-04	Réduction de la consommation énergétique	Environnement et préservation du milieu naturel, une priorité	66 à 81	
Eau				
303-05	Consommation d'eau	Environnement et préservation du milieu naturel, une priorité	66 à 81	

Code GRI	Indicateur	Chapitre	N° de page	Commentaire
Émissions				
305-01	Emissions directes GES (scope 1)	Environnement et préservation du milieu naturel, une priorité	66 à 81	
305-02	Emissions indirectes GES (Scope 2)	Environnement et préservation du milieu naturel, une priorité	66 à 81	
305-03	Autres émissions indirectes (Scope 3)	Environnement et préservation du milieu naturel, une priorité	66 à 81	
Effluents et déchets				
306-02	Poids total de déchets, par type et par mode de traitement	Environnement et préservation du milieu naturel, une priorité	66 à 81	
Évaluation environnementale des fournisseurs				
308-02	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Achats responsables & satisfaction client, un engagement dans la chaîne de valeur	88 à 93	
Emploi				
401-01	Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	Le Capital Humain, un vecteur de croissance	48 à 65	
401-02	Avantages sociaux accordés aux salariés à temps plein et non aux intérimaires, ni aux salariés à temps partiel, par principaux sites opérationnels	Le Capital Humain, un vecteur de croissance	48 à 65	
Santé et sécurité au travail				
403-02	Taux et types d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, proportion de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail, par zone géographique et par sexe	Le Capital Humain, un vecteur de croissance	48 à 65	

Code GRI	Indicateur	Chapitre	N° de page	Commentaire
Formation et éducation				
404-01	Nombre moyen d'heures de formation par an, réparti par salarié	Le Capital Humain, un vecteur de croissance	48 à 65	
404-02	Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière	Le Capital Humain, un vecteur de croissance	48 à 65	
404-03	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière	Le Capital Humain, un vecteur de croissance	48 à 65	
Égalité des chances et diversité				
405-01	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Le Capital Humain, un vecteur de croissance	48 à 65	
Communauté				
413-01	Operations with local community engagement, impact assessments, and development programs			
413-02	Operations with significant actual and potential negative impacts on local communities			
Confidentialité des données des clients				
418-01	Plaintes fondées relatives aux atteintes à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients			Marsa Maroc n'a pas enregistré de plaintes fondées relatives aux atteintes à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients en 2021





Rapport de gestion

Mot du Président du Directoire

« Les résultats financiers du Groupe ont connu une nette amélioration durant l'exercice 2021 »



L'année 2021 a été marquée par l'entrée dans le capital de Marsa Maroc du groupe TMSA. Ce partenariat d'ordre stratégique, ouvre la voie à la réalisation de synergies sectorielles, et a pour ambition de mettre à la disposition de l'économie nationale, une offre de service plus performante et compétitive.

En parallèle, nous continuons à travailler sur les chantiers stratégiques en maintenant la mobilisation autour de notre ambitieux chantier d'amélioration de la performance opérationnelle pour inscrire durablement l'excellence opérationnelle dans la culture de notre entreprise.

En termes de réalisations, l'activité de Marsa Maroc a connu une nette amélioration avec un total trafic manutentionné de 47,2 millions de tonnes, soit une hausse de 32 %. Notre filiale Tanger Alliance, a réussi pour sa première année d'activité à manutentionner 933 000 EVP.

Les résultats financiers du Groupe ont connu une nette amélioration durant l'exercice 2021 avec un chiffre d'affaires en hausse de 30 % à 3 592 millions de dirhams et un résultat net part du groupe en amélioration à 666 millions de dirhams.

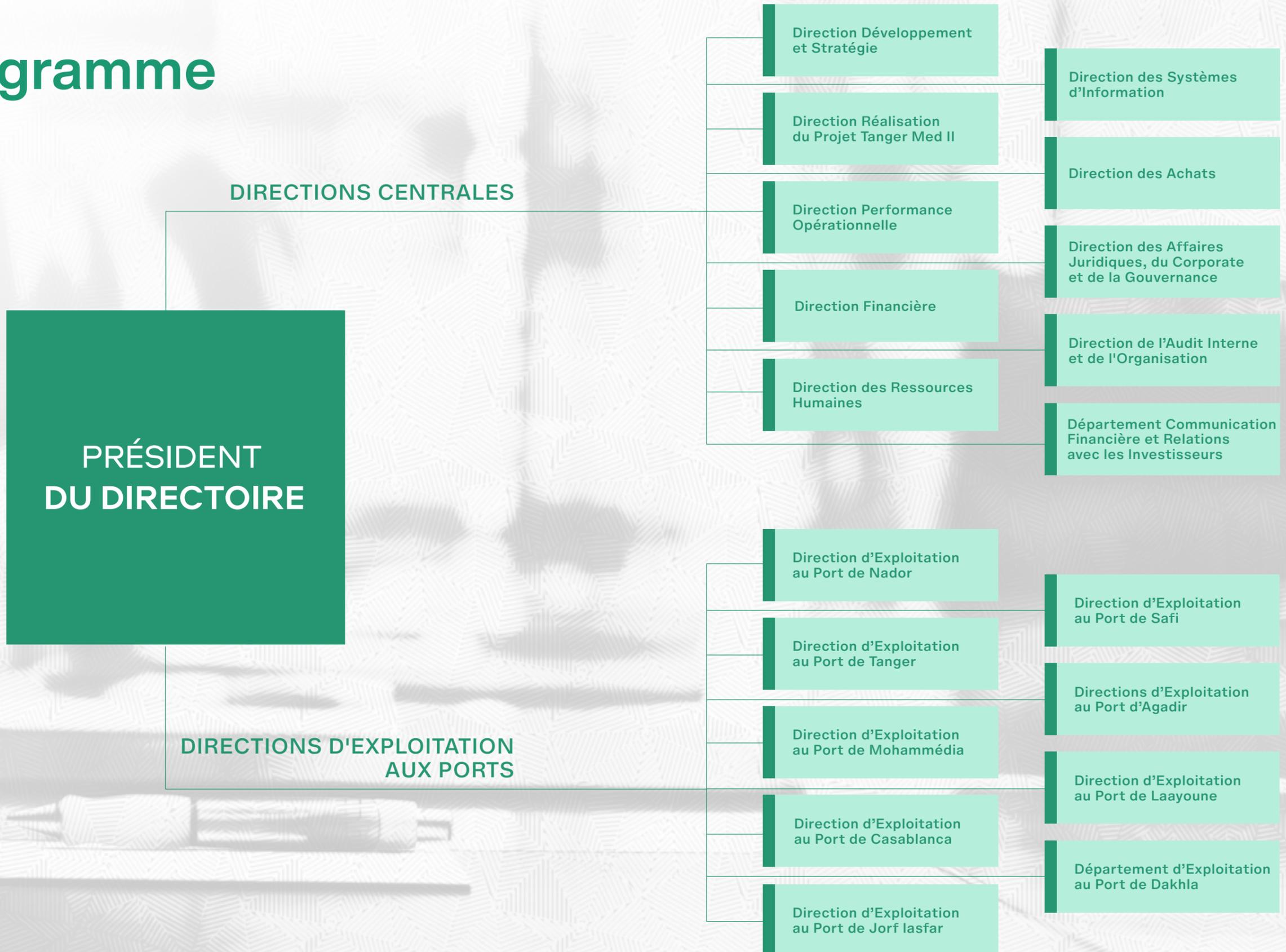
Said ASBAI
Pour le Président du Directoire

02

Présentation de Marsa Maroc

- ★ Organes de gestion
- ★ Organigramme
- ★ Filiales du Groupe Marsa Maroc
- ★ Implantation multisite
- ★ Stratégie

Organigramme



Stratégie

Le plan stratégique « Cap 15 » déployé par Marsa Maroc en 2008 suite à la réforme portuaire, avait pour finalité de répondre aux objectifs de préservation des équilibres de la société en se focalisant sur les priorités de croissance qu'elle s'était assignées et de confirmer son assise en tant qu'acteur important de l'amélioration de la performance logistique du Maroc.

En 2017, Marsa Maroc a adopté un nouveau plan stratégique baptisé « Afak 2025 » qui consacre son entrée dans un nouveau cycle de croissance faisant

écho aux avancées significatives réalisées durant le plan précédent.

La société ambitionne à l'horizon 2025, de devenir un opérateur portuaire international reconnu et performant, participant d'une manière proactive à l'amélioration logistique du Maroc et de l'Afrique. Dans le sillage de ce plan, Marsa Maroc veillera à maintenir sa position de leader national de la manutention et de la logistique portuaire.



La vision « Afak 2025 » est soutenue par 3 axes stratégiques majeurs :

■ Renforcement de la position d'opérateur portuaire leader au Maroc

Ce plan veille dans un premier temps, à ce que Marsa Maroc soit partie prenante des mutations que connaîtra le paysage portuaire national induites notamment par la mise en service prévue durant la prochaine décennie, de plusieurs infrastructures portuaires de nouvelle génération: Safi Grand Vrac, Nador West Med, Kénitra Atlantique et Dakhla Atlantique et ce, en obtenant de nouvelles concessions à même de maintenir et de renforcer sa position de leader national.

■ Établissement d'une présence significative en Afrique

Ce plan vise également à capitaliser sur le savoir-faire de Marsa Maroc afin de diversifier géographiquement son portefeuille d'activités et la positionner en tant qu'opérateur portuaire multitrafic reconnu au niveau continental, notamment par l'obtention de concessions portuaires et la participation à des projets structurants en Afrique.

■ Participation à l'amélioration de la logistique

Enfin ce plan s'attache, grâce à la présence stratégique de Marsa Maroc dans les principaux ports du Maroc, à assoir le rôle de celle-ci en développant et diversifiant ses activités et ce, par sa participation à l'amélioration de la logistique.



03

Faits marquants

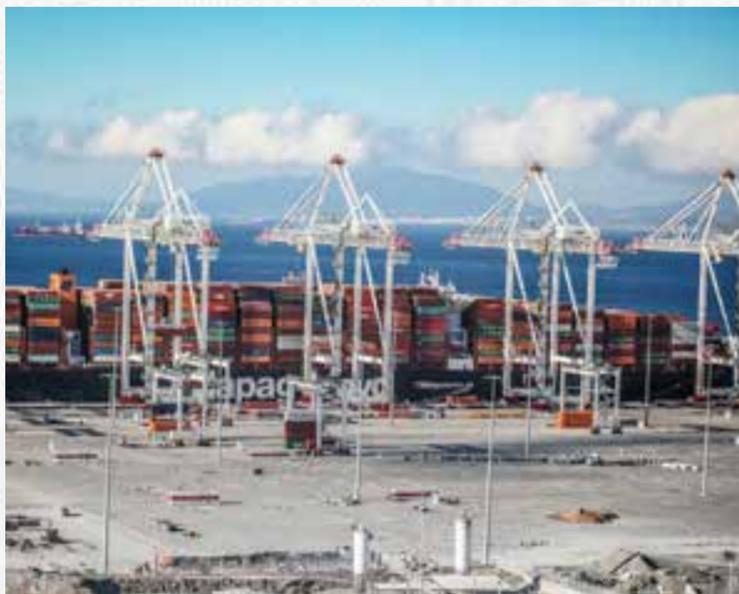
- ★ Activité et développement
- ★ Certification
- ★ Communication

Activité et développement

Prise de participation de 35% dans le capital de Marsa Maroc par le groupe Tanger Med

En 2021, l'État a procédé à la cession au profit du groupe Tanger Med, d'une participation stratégique à hauteur de 35% du capital social de « Marsa Maroc ». Tanger Med et Marsa Maroc, tout en gardant leur indépendance, collaborent dans le cadre d'un partenariat stratégique afin de développer des synergies sectorielles et de permettre au Royaume de disposer d'un ensemble fort, à même de relever les défis logistiques de l'économie nationale.

L'ensemble constitué a pour ambition de mieux accompagner les industriels, les importateurs et les exportateurs marocains, avec une offre de service plus performante et compétitive, dans un contexte de reconfiguration dynamique des corridors logistiques internationaux.



Mise en service commerciale du Terminal à Conteneurs 3 de la filiale Tanger Alliance

La filiale Tanger Alliance a accueilli comme programmé en date du 1^{er} janvier 2021, son premier navire porte-conteneurs, marquant ainsi la mise en service commerciale du Terminal à Conteneurs 3 du Port de Tanger Med 2 (TC3).

Ce terminal d'une capacité de 1,5 million d'EVP dont les travaux d'aménagement se sont étalés sur une période de 18 mois, a nécessité un investissement global de près de 175 MEUR.

Doté d'un linéaire de quai de 800 mètres avec un tirant d'eau de 18 mètres lui permettant de réceptionner les plus grands porte-conteneurs au monde, ce terminal établi sur une superficie de 36 hectares, est équipé de 8 portiques de quai (STS) du constructeur allemand - LIEBHERR (permettant la manutention de conteneurs en mode twin-lift), 22 portiques de parc (RTG), 4 tracteurs (reach-stackers) et 2 chariots élévateurs tous de la marque finlandaise KONECRANES, ainsi que 40 camions de la marque Terberg.

Levée par la filiale Tanger Alliance d'une dette privée de type Project-Finance auprès d'un consortium bancaire

En date du 7 janvier 2021, la filiale Tanger Alliance, concessionnaire du Terminal à Conteneurs 3 du Port de Tanger Med 2 (TC3), a signé un **contrat de crédit à long terme de type Project-Finance d'un montant de 133 MEUR** avec le consortium bancaire marocain constitué du Groupe Banque Centrale Populaire (en tant qu'arrangeur mandaté), du Groupe Attijariwafa bank (en tant que co-arrangeur), ainsi que du Groupe Bank of Africa et CIH Bank. La signature de ce contrat de crédit s'inscrit dans le cadre de l'exécution du plan de financement du projet TC3 dont la mise en service commerciale a eu lieu le 1^{er} janvier 2021.

Avec une maturité de 16 ans, ce crédit a été affecté au financement d'une partie des coûts de réalisation du Terminal à Conteneurs 3 du port de Tanger Med 2 dont le montant global d'investissement s'élève à 175 MEUR.

À travers ce financement substantiel, le consortium bancaire marque sa confiance en la réussite de cet important projet et son engagement à accompagner le Groupe Marsa Maroc dans son développement.



Renforcement du parc d'équipement du Terminal à Conteneurs 3 au Port de Casablanca

Le Terminal à Conteneurs 3 du Port de Casablanca TC3PC a vu son parc se renforcer en 2021, par la réception et la **mise en service d'un portique de quai doté d'une capacité de 65 tonnes, de 3 portiques de parc RTG d'une capacité de 40 tonnes ainsi que 8 chariots élévateurs frontaux d'une capacité de 8 tonnes et une hauteur de levage de 7 niveaux** pour la manutention des conteneurs vides.

Le nouveau portique de quai du constructeur ZPMC, permet le traitement des navires Post Panamax (17 conteneurs de largeur) et la manutention de deux conteneurs de 20 EVP en mode twin-lift. Quant aux portiques RTG réceptionnés en septembre, ils sont dotés pour leur part, d'une technologie avancée permettant des économies considérables en termes de consommation de carburant avec un faible taux d'émission de polluants s'inscrivant ainsi dans la politique environnementale de Marsa Maroc.

Ce renforcement du parc d'équipement du TC3PC va permettre d'améliorer les indicateurs du terminal en termes de productivité et de capacité de stockage et de fluidifier ainsi, les flux et les mouvements des conteneurs.

Ces acquisitions viennent conforter la volonté de Marsa Maroc d'offrir à ses clients du TC3, des services de qualité aux standards internationaux.

Acquisition de chariots cavaliers pour la filiale Société de Manutention d'Agadir

La filiale SMA a vu son parc d'équipement se renforcer par la mise en service en octobre 2021, de 3 chariots cavaliers de la marque Noell, pour la manutention des conteneurs.

Par ces acquisitions, Marsa Maroc réaffirme sa détermination d'offrir des prestations aux meilleurs standards.

Marsa Maroc/PortNet : Déploiement du service de paiement électronique multicanal

Dans le cadre de la généralisation du service de paiement électronique auprès de l'ensemble de la communauté du commerce extérieur, Marsa Maroc, en collaboration avec PortNet, a mis en place le service de paiement électronique multicanal.

Cette solution permet aux opérateurs économiques de régler, via la plateforme communautaire de paiement multicanal PortNet, les factures relatives aux prestations rendues par Marsa Maroc leur garantissant ainsi, une rapidité de traitement de leurs opérations grâce à un **échange électronique sécurisé des données de facturation et de paiement connecté en temps réel** avec les systèmes d'informations de la société.

Ce service qui permet aux opérateurs économiques de payer leur facture 24 h/24 et 7/7, contribuera assurément à la facilitation et la fluidification des opérations d'import-export, l'accélération des procédures et la réduction des délais de séjour des marchandises au port, et partant, à la réduction des coûts de transit.

Cette solution de paiement qui concourt à l'essor de l'expérience client, vient s'ajouter au portail e-paiement proposé aux clients de Marsa Maroc sur son site web.

Marsa Maroc met en ligne son nouveau site web

Marsa Maroc a mis en ligne en décembre 2021, la nouvelle version de son site internet.

Ce nouveau site web qui repose sur une architecture entièrement repensée, offre une meilleure lisibilité du contenu et un confort de navigation amélioré, permettant un accès rapide et exhaustif à l'information.

Doté de la **technologie « Responsive Design »**, le site est **utilisable sur tous les écrans et terminaux** (ordinateurs, smartphones et tablettes), son interface s'adaptant automatiquement à la taille et la résolution de l'écran utilisé.

Ayant pour objectif de procurer la meilleure expérience client à ses utilisateurs, l'une des innovations majeures de ce nouveau site en termes de contenu, réside en une **offre plus développée d'e-services**. Ainsi le site habilite le **suivi des escales et conteneurs en temps réel** et la possibilité de **règlement des factures en ligne**.

En outre, cette nouvelle version du site permet aux clients ayant souscrits aux services digitaux, d'avoir accès à une panoplie de nouvelles fonctionnalités telles que :

- Pour l'ensemble des clients, le calcul d'un devis, le suivi et le règlement en ligne des factures, le suivi des cautions et des réclamations et l'accès au bon à délivrer (E-BAD) et bon de livraison électronique (E-BLC).
- Pour les armateurs et agents maritimes, l'accès pour le trafic conteneur, au suivi des opérations du navire et au suivi de leurs conteneurs au niveau du parc dans un terminal.



Certification

Amélioration de la performance opérationnelle - Atteinte du niveau 2 par le Port de Jorf Lasfar

Suite au déploiement initié en novembre 2020, de la démarche d'amélioration de la performance opérationnelle « Itqan » dans l'ensemble des terminaux de Marsa Maroc, le Port de Jorf Lasfar s'est vu décerner début décembre 2021, le certificat de niveau de performance 2.

Cette reconnaissance fait suite à une évaluation sur le terrain menée par un comité ad-hoc et est le fruit de l'implication de l'ensemble des équipes relevant des terminaux polyvalent et hydrocarbures du port de Jorf Lasfar pour l'atteinte des résultats observés. Cette évaluation a concerné le traitement du trafic de coke et pétrole à l'import, pour le terminal polyvalent et le traitement du trafic de gasoil à l'import, pour le terminal hydrocarbures.

Élaborée en interne, la démarche « Itqan » vise l'implication de l'ensemble des forces vives de la société pour l'atteinte de l'excellence opérationnelle, conjointement, de manière structurée et standardisée et traduit par ailleurs, l'ambition de Marsa Maroc d'inscrire durablement l'excellence opérationnelle dans la culture de l'entreprise.



Communication

Web conférences de l'ANP au port de Mohammédia

Marsa Maroc a été partenaire des deux événements organisés par l'Agence Nationale des Ports au port de Mohammédia qui se sont tenus en ligne, les 19 mai et 2 juin 2021.

Ces deux événements qui sont la journée des pétroliers et la journée de l'environnement avaient respectivement pour thématique : « le port pétrolier, quelle résilience ? » et « Le port de Mohammédia : une communauté écoresponsable ».

L'occasion durant ces deux journées en ligne animées par des experts et suivies par les principaux acteurs économiques de la région, de promouvoir le port de Mohammédia en tant que premier port pétrolier du Royaume et de fédérer la communauté portuaire autour de thématiques liées au développement durable, d'améliorer la prise de conscience et démontrer l'importance de la contribution du secteur portuaire aux actions globales de développement durable.

Web conférences de LOGISMED

Marsa Maroc a soutenu en tant que partenaire de LOGISMED, la série des 9 web-conférences programmées mensuellement.



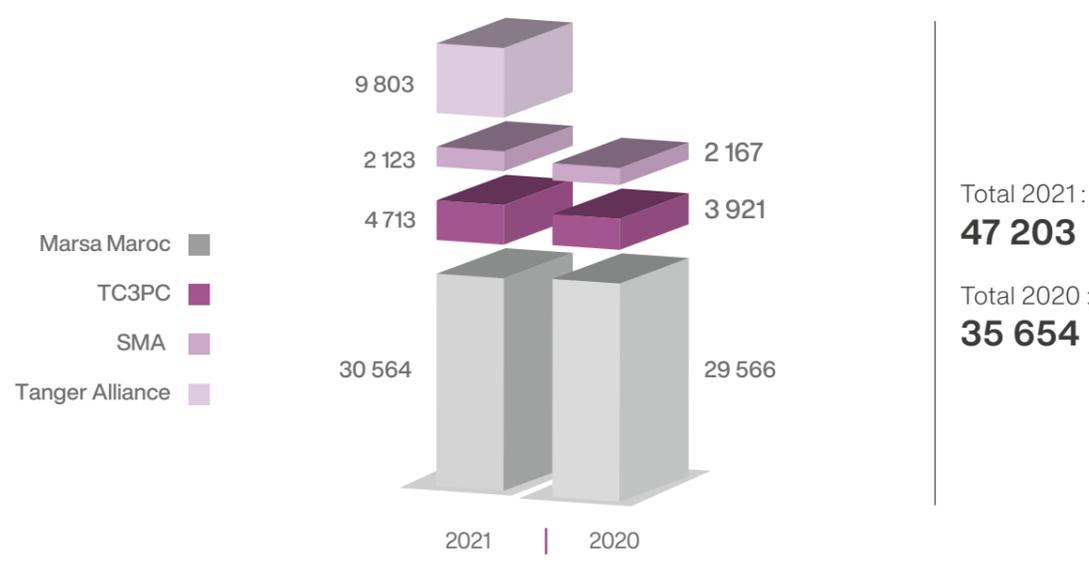
04

Réalisations de trafic 2021

Trafic portuaire 2021 du Groupe Marsa Maroc

Au terme de l'année 2021, le **trafic traité par le Groupe Marsa Maroc s'est élevé à 47,2 millions de tonnes contre 35,6 millions de tonnes** réalisées en 2020, soit **en hausse de 32 %**.

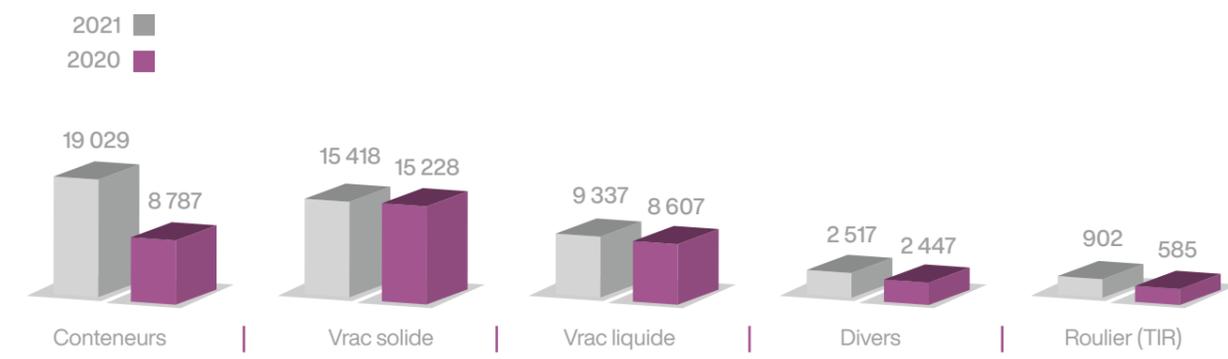
Trafic Groupe (en milliers de tonnes)



Trafic par segment d'activité

Par mode de conditionnement et sur la base du tonnage, le trafic réalisé à fin 2021 par Marsa Maroc est dominé par le trafic conteneurs qui s'accapare 40 % du trafic global et ce, suite au démarrage de Tanger Alliance. Le trafic du vrac solide vient en deuxième position (33 %), suivi du vrac liquide (20 %) et du trafic divers (5 %). Le trafic TIR ne représente pour sa part que 2 % du trafic.

Evolution du trafic par mode de conditionnement (en milliers de tonnes)



Le segment du trafic conteneurisé

Le trafic conteneurisé réalisé par le groupe Marsa Maroc a atteint **1 906 856 EVP** au terme de l'année 2021, en **forte progression** suite au démarrage du nouveau terminal à conteneurs au port de Tanger Med II opéré par la société Tanger Alliance.

Le **trafic conteneurisé national** (import/export) en 2021 a atteint **1 040 403 EVP**, soit **en hausse de 13 %**, expliquée par la croissance enregistrée au port de Casablanca de 7 % ainsi que le nouveau trafic réalisé par Tanger Alliance.

Le trafic transbordement, réalisé exclusivement au terminal de Tanger Alliance, s'élève quant à lui, à 866 453 EVP au titre de la première année d'activité.

Evolution du trafic des conteneurs (en EVP)

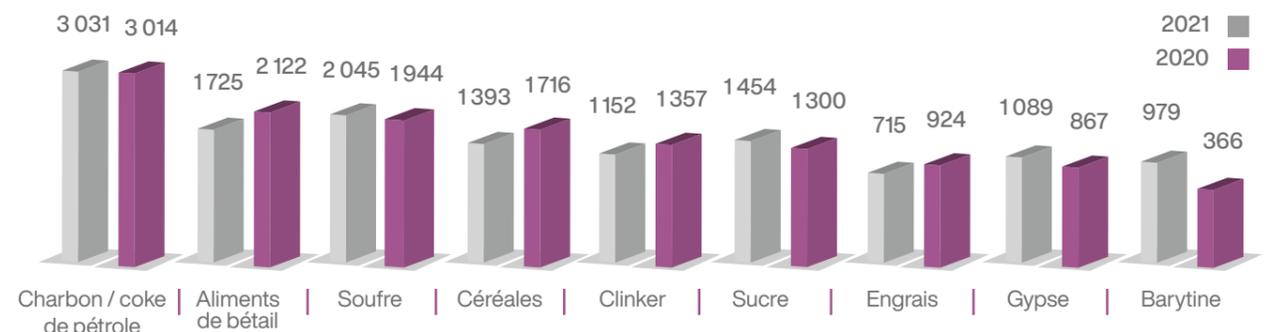
	2021	2020
Tanger Alliance	933 597	0
Import /Export	67 144	0
Transbordement	866 453	0
Total Casablanca	791 787	738 009
DEPC	272 076	310 178
TC3	519 711	427 831
Total Agadir	173 193	173 775
DEPA	95 801	120 244
SMA	77 392	53 531
DEPN	8 279	9 731
Autres (Laâyoune)	0	21
Total	1 906 856	921 536

Le segment du vrac solide

Le trafic vrac solide traité par le Groupe Marsa Maroc en 2021 a atteint **un volume de 15,4 millions de tonnes** contre 15,2 millions pour l'année précédente, soit en légère hausse de 1 %.

Le segment du vrac solide reste dominé par les céréales & aliments de bétail (20 %), le charbon et coke de pétrole (20 %), suivis du soufre (13 %), du sucre (9 %), du clinker (7 %), du gypse (7 %) et de la barytine (6 %).

Evolution des principaux trafics en vrac solide (en milliers de tonnes)



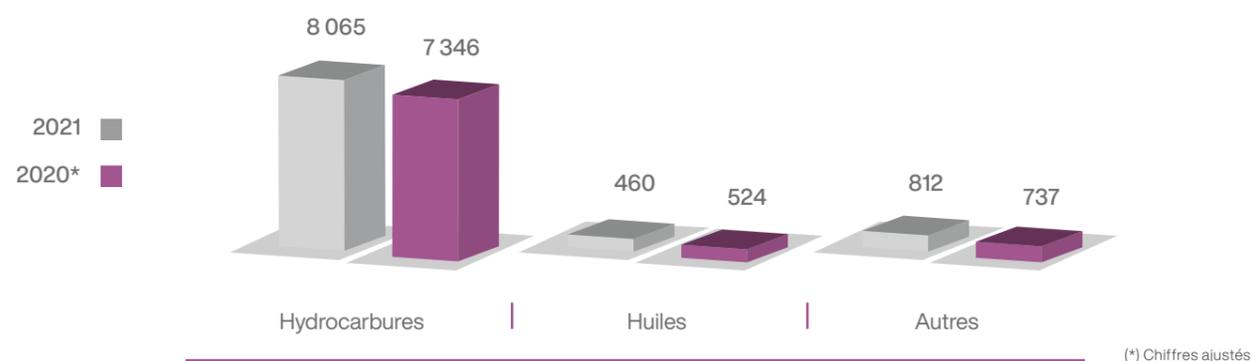
Les variations à la baisse des céréales et aliments de bétail par rapport à 2020, s'expliquent principalement par une bonne campagne céréalière nationale et une baisse des volumes d'aliments de bétail importés suite à la hausse des prix à l'international et des stocks constitués par les opérateurs à fin 2020.

Ces baisses ont été atténuées par les hausses des trafics barytine (+613 KT) et gypse (+222 KT), en raison de la hausse des cours de pétrole et de la reprise de l'activité d'exploration pétrolière pour le premier et de la forte demande à l'international pour le second.

Le segment du vrac liquide

Le trafic vrac liquide traité par le Groupe Marsa Maroc en 2021 a atteint un **volume de 9,3 millions de tonnes contre 8,6 millions de tonnes en 2020, soit en hausse de 9 %**. Le trafic des hydrocarbures qui représente à lui seul 86 % du trafic vrac liquide, a atteint 8 millions de tonnes, soit en hausse de 9,6 % grâce aux allègements des restrictions de déplacement.

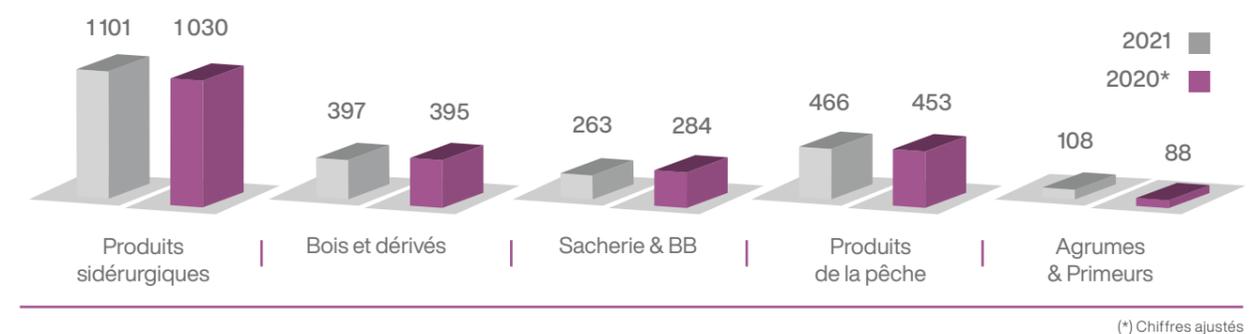
Evolution des trafics en vrac liquide (en milliers de tonnes)



Le segment du trafic conventionnel

Le trafic conventionnel traité par le Groupe Marsa Maroc a atteint un volume de 2,5 millions de tonnes, contre 2,4 millions de tonnes en 2020, enregistrant une hausse de 3 %. Cette tendance revient principalement aux hausses enregistrées au niveau des trafics produits sidérurgiques et bois, soit respectivement +7,4 % et +7,5 %.

Evolution des principaux trafics en mode conventionnel (en milliers de tonnes)

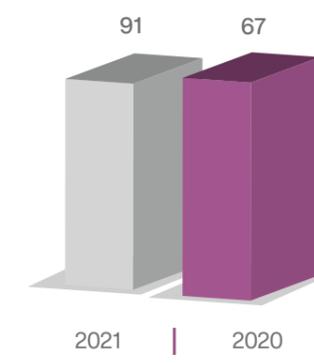


Le segment des véhicules neufs et TIR

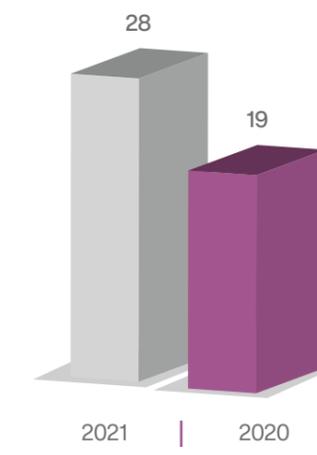
Le **trafic des véhicules neufs** réalisé par Marsa Maroc **s'est élevé à 91 K unités** contre 67 K unités en 2020, enregistrant une **hausse de 36 %** et ce, grâce à la reprise des ventes des véhicules neufs par les concessionnaires.

Le **trafic TIR** traité par Marsa Maroc au port de Nador a atteint à fin 2021, un volume de **28 K unités** contre 19 K unités réalisées durant l'année 2020, enregistrant une **hausse de 47 %** (maintien de la fermeture du poste frontalier Bab Melilia).

Trafic des véhicules neufs à Casablanca (en milliers d'unités)



Trafic TIR à Nador (en milliers d'unités)



Trafic du Groupe Marsa Maroc par port

Le trafic réalisé par le Groupe Marsa Maroc en 2021, réparti par port, se présente comme suit :

	2021	2020
Port de Casablanca	13 753	13 436
DEPC	9 040	9 515
TC3 PC	4 713	3 921
Tanger Alliance	9 803	
Port de Jorf Lasfar	5 457	5 251
Port d'Agadir	5 012	5 202
DEPA	2 889	3 035
SMA	2 123	2 167
Port de Mohammédia	4 694	4 473
Port de Nador	3 574	2 763
Port de Safi	3 155	2 817
Port de Laâyoune	816	750
Port de Dakhla	598	659
Tanger Med 1	341	303
Total trafic	47 203	35 654

The background of the slide is a faded, reddish-orange image of a port and a construction site. In the upper left, several large cranes are visible against a hazy sky. Below them, a body of water is partially visible. In the lower half, a construction site is shown with various structures, including what appears to be a large concrete foundation or wall, and some construction equipment. The overall tone is industrial and professional.

05

Réalisations financières 2021

Périmètre de consolidation

La consolidation des comptes de Marsa Maroc est faite selon les règles et pratiques comptables applicables au Maroc. Les principes et méthodes de consolidation utilisés sont conformes par rapport à la méthodologie adoptée par le Conseil National de la Comptabilité pour l'établissement des comptes consolidés dans son avis n° 5.

Conformément aux règles générales de consolidation, la société Tanger Alliance (TA), la société Terminal à Conteneurs 3 au port de Casablanca (TC3PC) et la société de Manutention d'Agadir (SMA) ont été consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

L'évolution du périmètre de consolidation du Groupe Marsa Maroc se présente de la manière suivante :

Filiales	Décembre 2021			Décembre 2020		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
TANGER ALLIANCE	50 (*)	50(*)	Globale	50 (*)	50(*)	Globale
TC3PC	100	100	Globale	100	100	Globale
SMA	51	51	Globale	51	51	Globale

(*) 50% plus une action détenue

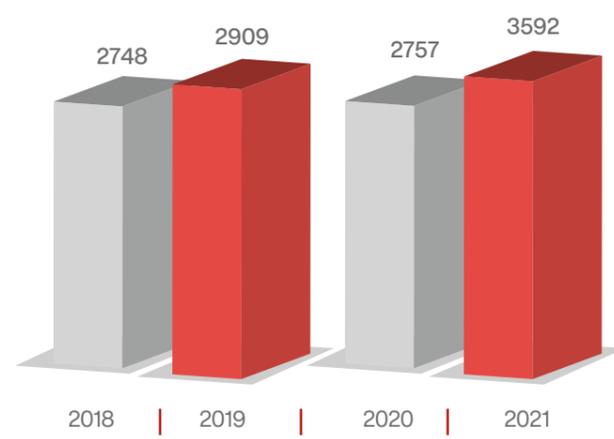
Réalisations financières du Groupe Marsa Maroc

Évolution du chiffre d'affaires

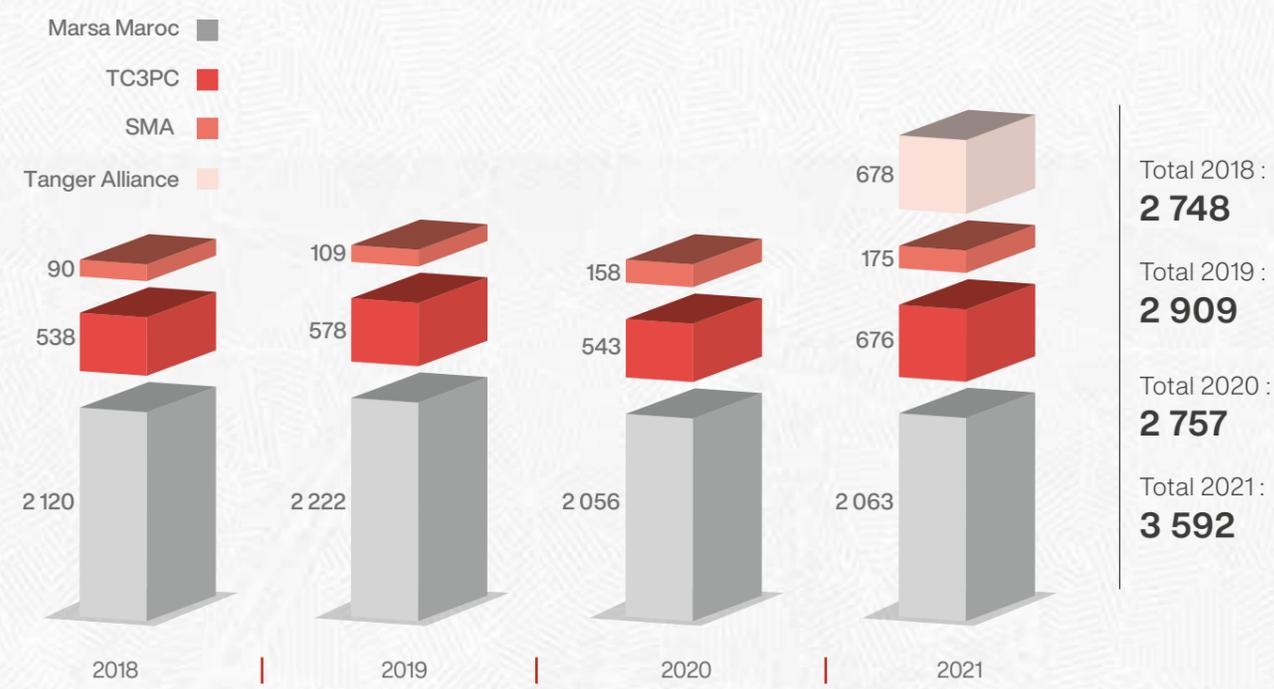
Le **chiffre d'affaires consolidé** réalisé par le Groupe Marsa Maroc en 2021 a atteint **3 592 millions de Dirhams** contre 2 757 millions de Dirhams (MDH) en 2020, enregistrant une **hausse de 30 %**.

Cette **hausse s'explique principalement par le démarrage des opérations de la filiale Tanger Alliance** en janvier 2021 qui a réalisé un chiffre d'affaires de 678 MDH au titre de sa première année d'activité.

Evolution du chiffre d'affaires 2018-2021 (en millions de DHS)



Chiffre d'affaires par société 2018-2021 (en millions de DHS)

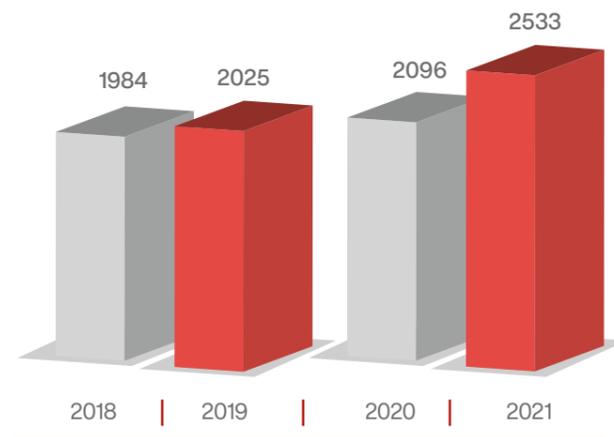


Evolution des charges d'exploitation

Les **charges d'exploitation consolidées** ont atteint en 2021 un **montant de 2 533 millions de Dirhams contre 2 096 millions de Dirhams** en 2020, soit une **augmentation de 21%**.

Les variations des charges d'exploitation ont été enregistrées par composante comme suit : Les achats et charges externes (+40%) du fait du démarrage des opérations de Tanger Alliance, les charges de personnel (+1%), les dotations d'exploitation (+19%) suite au début d'amortissement des immobilisations de Tanger Alliance.

Evolution des charges d'exploitation 2018-2021 (en millions de DHS)

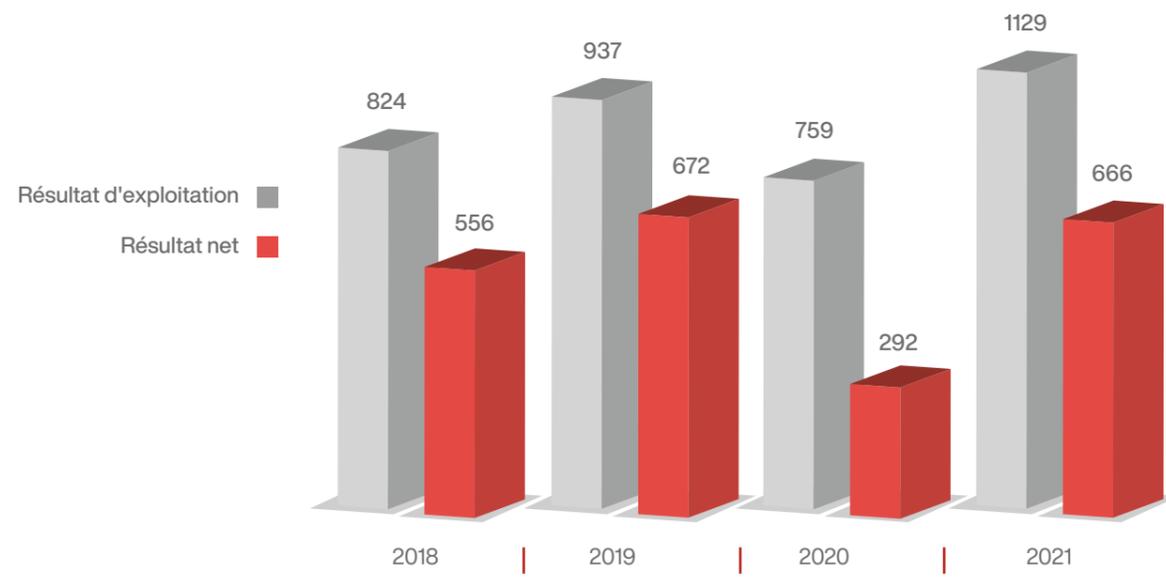


Evolution des résultats

Le **résultat d'exploitation consolidé** en 2021 a atteint **1 129 millions de Dirhams contre 759 MDH** en 2020, soit **une hausse de 49%**.

Quant au résultat net part du groupe réalisé en 2021, il s'est établi à 666 millions de Dirhams contre 292 millions de Dirhams en 2020, soit une hausse de 128% qui s'explique par l'impact du don de 300 MDH, versé en 2020 par la société Marsa Maroc au fonds spécial de gestion de la pandémie COVID-19.

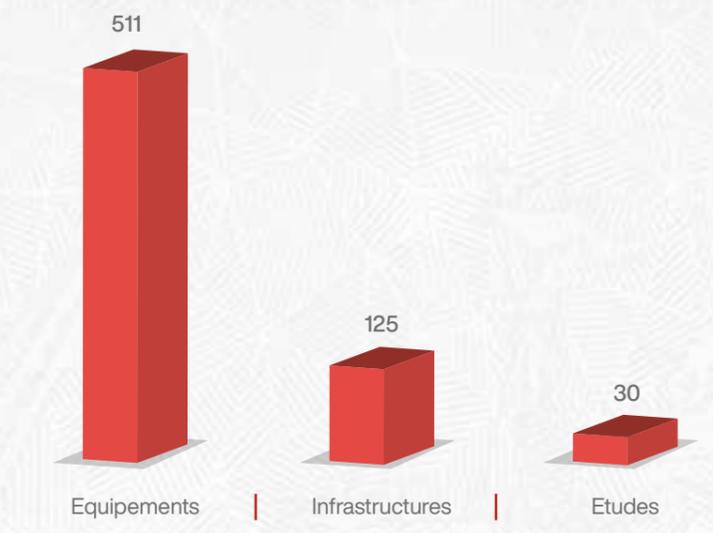
Evolution du résultat d'exploitation et du résultat net consolidés 2018-2021 (en millions de MDH)



Réalisation du budget d'investissement 2021

En matière d'investissement, les engagements groupe au titre de l'exercice 2021 ont atteint 666 MDH, soit un taux d'engagement à fin 2021 de 84%.

Réalisation du budget d'investissements consolidé 2021 (en millions de DHS)

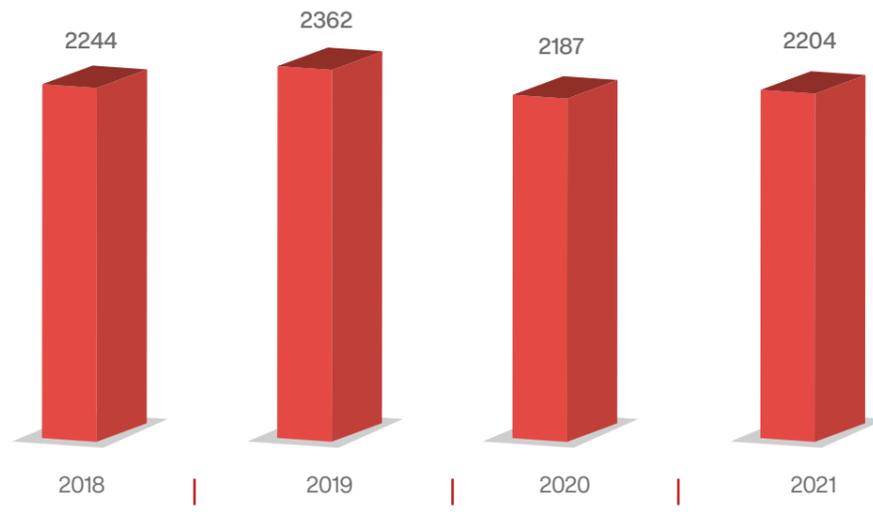


Réalisations financières de Marsa Maroc SA

Evolution du chiffre d'affaires

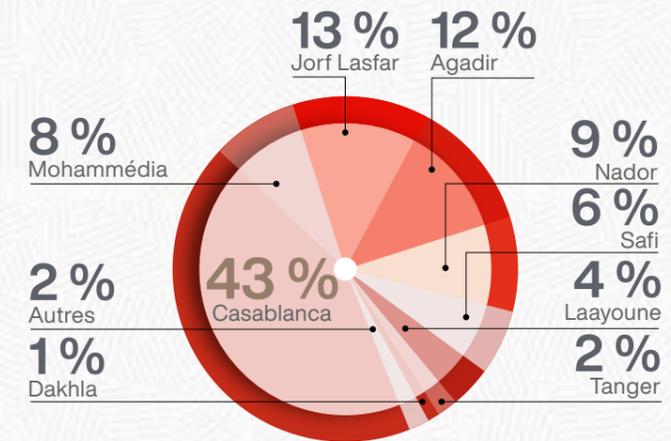
Le chiffre d'affaires réalisé par Marsa Maroc à fin 2021 a atteint 2 204 MDH contre 2 187 MDH en 2020, soit une hausse de 1%.

Evolution du chiffre d'affaires 2018-2021 (en millions de DHS)



Répartition du chiffre d'affaires 2021 de Marsa Maroc par port

Ports	DEPC	DEPM	DEPJL	DEPA	DEPN	DEPS	DEPL	DEPT	DEPD	Autres	Total
Chiffre d'affaires 2021 (en millions de DHS)	952	167	277	272	204	130	78	53	28	42	2 204

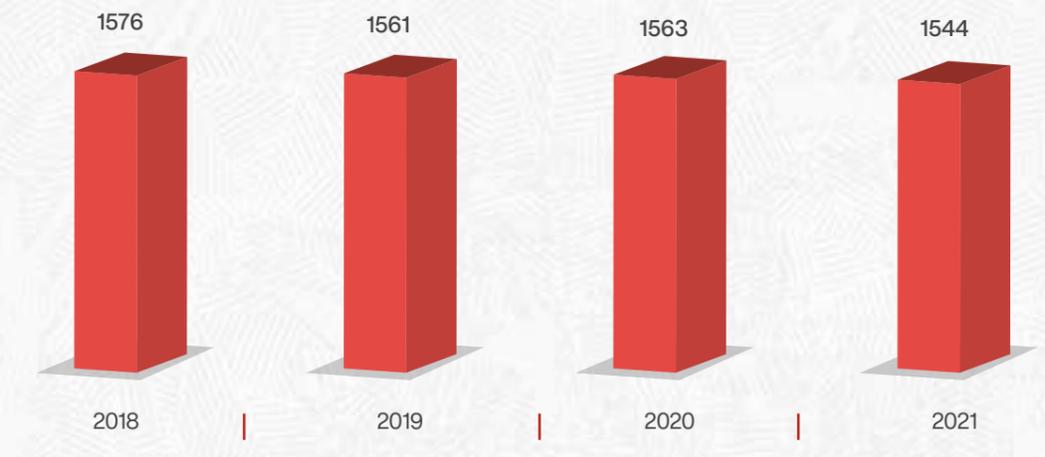


Evolution des charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont atteint en 2021 un montant de 1 544 millions de Dirhams contre 1 563 millions de Dirhams en 2020.

Les variations des charges d'exploitation ont été enregistrées par composante comme suit : Les achats (+6%), les charges externes (+5%), les charges de personnel (-2%) et les dotations d'exploitation (-8%).

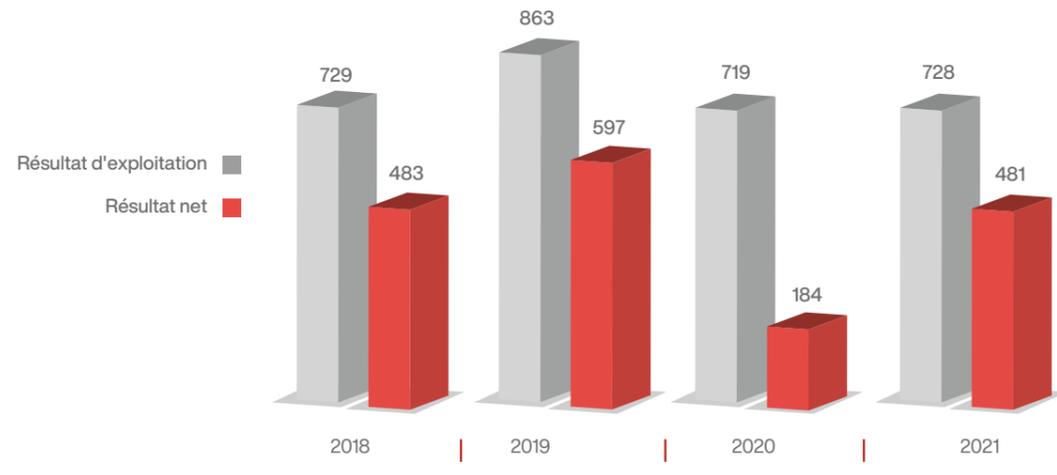
Evolution des charges d'exploitation 2018-2021 (en millions de DHS)



Evolution des résultats

Le résultat d'exploitation en 2021 a atteint 728 millions de Dirhams contre 719 MDH en 2020, soit une hausse de 1%. Quant au résultat net réalisé en 2021, il s'est établi à 481 millions de Dirhams contre 184 millions de Dirhams en 2020, soit une hausse de 162%.

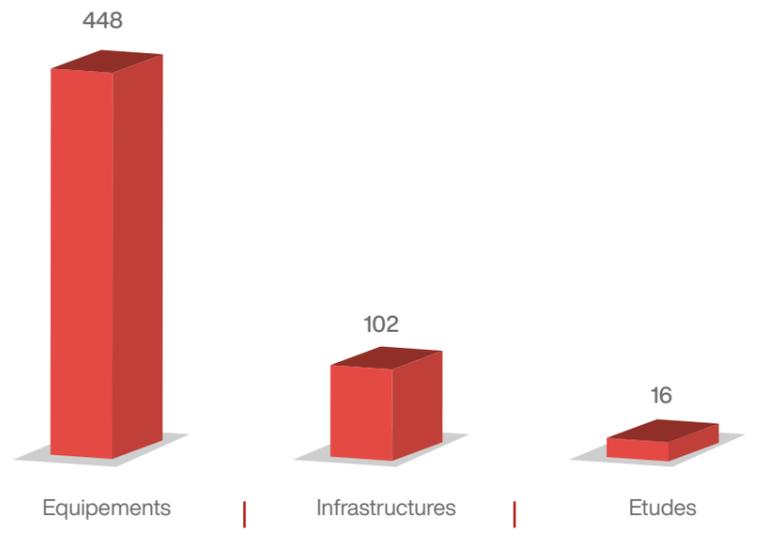
Evolution du résultat d'exploitation et du résultat net 2018-2021 (en millions de DHS)



Réalisation du budget d'investissement 2021

Les engagements à fin Décembre 2021 ont atteint 652 millions de Dirhams, soit un taux d'engagement global de 84%.

Réalisation du budget d'investissements 2021 (en millions de DHS)





Autres documents

01

Comptes consolidés et sociaux

- ★ États financiers consolidés du Groupe Marsa Maroc
- ★ Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés
- ★ États financiers sociaux de Sodep S.A
- ★ Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers sociaux

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE MARSAMAROC

Résultats financiers consolidés au 31 décembre 2021

Bilan consolidé

(en milliers de DH)

Actif	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	1 137 375	1 162 014
Immobilisations corporelles	3 386 320	3 227 486
Immobilisations financières	67 277	171 896
Impôt différé actif	535 849	587 647
Actif immobilisé	5 126 821	5 149 043
Stocks	107 344	104 933
Clients et comptes rattachés	560 209	431 649
Autres créances et comptes de régularisation	400 745	495 096
Titres et valeurs de placement	1 020 206	1 084 678
Actif circulant	2 088 503	2 116 356
Disponibilités	593 853	312 122
Total actif	7 809 177	7 577 521
Passif	31/12/2021	31/12/2020
Capital	733 956	733 956
Réserves consolidées	559 395	854 685
Résultat net de l'exercice part du Groupe	666 363	291 875
Intérêts minoritaires	341 791	260 749
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	2 301 505	2 141 266
Provisions durables pour risques et charges	1 746 847	1 698 417
Dettes de financement	2 641 687	1 639 696
Impôt différé passif		
Passif à long terme	4 388 533	3 338 113
Fournisseurs et comptes rattachés	639 770	304 188
Autres dettes et comptes de régularisation	479 369	1 280 335
Passif circulant	1 119 138	1 584 523
Trésorerie-passif	0	513 619
Total Passif	7 809 177	7 577 521

Compte de résultat consolidé

(en milliers de DH)

	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation	3 662 838	2 854 358
Chiffre d'affaires	3 591 981	2 757 155
Reprises d'exploitation	70 857	97 203
Charges d'exploitation	2 533 470	2 095 620
Achats et autres charges externes	1 165 324	829 752
Impôts et taxes	19 626	20 243
Charges de personnel	775 070	765 283
Dotations d'exploitation	573 450	480 342
Résultat d'exploitation	1 129 369	758 738
EBE	1 631 961	1 141 877
Marge	45,43%	41,42%
Résultat financier	-60 889	-25 157
Résultat non courant	-46 507	-337 130
Résultat avant impôt	1 021 973	396 451
Impôts sur les sociétés	234 504	246 889
Impôts différés	51 799	-115 300
Total IS	286 302	131 589
Résultat net des entreprises intégrées	735 670	264 862
Résultat consolidé	735 670	264 862
Part des minoritaires	69 308	-27 013
Résultat net part du groupe	666 363	291 875
Résultat par action en MAD	9,08	3,98

Tableau des flux de trésorerie consolidés (en milliers de DH)

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net des sociétés intégrées	735 670	264 862
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
- Dotations d'exploitation nettes des reprises	493 984	407 828
- Variation des impôts différés	51 799	- 115 300
- Annulation des résultats de cession des immobilisations	- 1 281	- 2 293
- Autres produits sans impact sur la trésorerie	4 757	835
- Dividendes	- 587 165	- 711 937
- Variation du BFR lié à l'activité	- 502 004	519 160
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	195 761	363 154
Acquisition d'immobilisations	- 584 923	- 1 219 665
Cessions d'immobilisations	1 697	2 442
Variation des prêts et avances consentis	104 619	- 117 077
Effet de variation de périmètre	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 478 607	- 1 334 300
Augmentation de capital	11 734	-
Augmentation dettes de financement	1 253 613	1 440 050
Remboursements d'emprunts	- 251 623	- 728 152
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 013 725	711 898
Variation de trésorerie nette	730 878	- 259 248
Trésorerie nette ouverture (y compris placements)	883 181	1 142 429
Trésorerie nette clôture (y compris placements)	1 614 059	883 181

Tableau de variation des capitaux propres et consolidés (en milliers de DH)

	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidés	Résultat consolidé part du groupe	Interets minoritaires	Total
Capitaux propres au 01/01/2020	733 956	-	895 065	671 557	287 763	2 588 341
Augmentation du capital						-
Affectation résultat			671 557	- 671 557		-
Effet de variation de périmètre						-
Produits et charges inscrits directement en capitaux propres						
Dividendes			- 711 937			- 711 937
Résultat net de l'exercice				291 875	- 27 013	264 862
Ecart de conversion						
Autres variations						
Capitaux propres au 31/12/2020	733 956	-	854 685	291 875	260 750	2 141 266

	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidés	Résultat consolidé part du groupe	Interets minoritaires	Total
Capitaux propres au 01/01/2021	733 956	-	854 685	291 875	260 750	2 141 266
Augmentation du capital					11 734	11 734
Affectation résultat			291 875	- 291 875		
Effet de variation de périmètre						-
Produits et charges inscrits directement en capitaux propres						
Dividendes			- 587 165			- 587 165
Résultat net de l'exercice				666 363	69 308	735 670
Ecart de conversion						
Autres variations						
Capitaux propres au 31/12/2021	733 956	-	559 395	666 363	341 791	2 301 505

États financiers consolidés

Exercice clos au 31 décembre 2021

★ Annexes aux comptes consolidés

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. Le chiffre d'affaires

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2021 des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés du groupe Marsa Maroc. Ces comptes ont été établis suivant les règles et pratiques comptables applicables au Maroc.

Les principales règles et méthodes retenues par le Groupe sont les suivantes :

2. Méthodes de consolidation

2.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Les principes et méthodes de consolidation utilisés par le Groupe Marsa Maroc sont conformes par rapport à la méthodologie adoptée par le Conseil National de la Comptabilité pour l'établissement des comptes consolidés dans son avis n° 5.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Conformément aux règles générales de consolidation précitées, la société Tanger alliance (TA), la société Terminal à Conteneurs 3 au port de Casablanca (TC3PC) et la société de Manutention d'Agadir (SMA) ont été consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

Filiales	Décembre 2021			Décembre 2020		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
TANGER ALLIANCE	50 (*)	50(*)	Globale	50 (*)	50(*)	Globale
TC 3 PC	100	100	Globale	100	100	Globale
SMA	51	51	Globale	51	51	Globale

(*) 50% plus une action détenue

Les créances, dettes, produits et charges réciproques significatifs sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement.

2.2. Dates de clôture

La date de clôture des exercices sociaux des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation est le 31 décembre.

2.3. Auto contrôle

La société Marsa Maroc ne détient pas d'actions propres au 31 décembre 2021.

2.4 Conversion des filiales en monnaies étrangères

La comptabilité de toutes les filiales est tenue en MAD.

3. Règles et méthodes d'évaluation

3.1 Immobilisations corporelles

Celles-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, diminué des amortissements, calculés selon la méthode linéaire et les taux fiscaux en vigueur, en fonction de la durée de vie estimée des actifs concernés.

3.2 Stocks

Les stocks sont évalués au coût d'achat. Ce coût comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat. En fin d'exercice, les stocks sont valorisés selon la méthode du Coût Moyen Pondéré (CMP).

3.3 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation en fonction du risque de non recouvrement. Les créances litigieuses font l'objet d'une provision pour dépréciation.

3.4 Impôts différés

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales, des reports déficitaires et des retraitements de consolidation sont calculés et constatés au taux en vigueur à la date de clôture.

3.5 Ecart de conversion

Les écarts de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont enregistrés au compte de produits et charges au cours de la période à laquelle ils se rapportent.



RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



7, Boulevard Driss Slaoui
20160 Casablanca
Maroc



101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société

Société D'Exploitation des Ports (SODEP S.A)

175, Bd Mohamed Zerktouni - 20100

Casablanca

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du Groupe SODEP Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Audit des états financiers

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe SODEP, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 2.301.505 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 735.670.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe SODEP au 31 décembre 2021, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Sans remettre en cause notre opinion, nous vous informons que dans le cadre de la convention de concession, les biens du domaine public mis dans la concession par le concédant ne sont pas inclus dans les comptes de la société SODEP S.A clos au 31 décembre 2021. L'intégration de ces biens aurait donné une meilleure traduction comptable des clauses de la concession sans toutefois impacter le résultat et la situation financière de la société à cette date.

Question clé de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé identifiée	Notre réponse
<p>Identification et évaluation du risque sur les provisions pour risques et charges</p> <p>Au 31 décembre 2021, les provisions pour grosses réparations de la société SODEP S.A sont enregistrées au bilan pour une valeur de 1.294.430 KMAD, soit 16% du montant total du passif.</p> <p>La Société calcule la provision pour grosses réparations en multipliant le mètre carré de confortement des quais par un montant forfaitaire sur une durée de 30 ans.</p> <p>Cette méthode est basée sur une note établie par les départements internes de la société. La direction de la société estime que la méthode de provisionnement retenue est fiable et exhaustive. Dans ce contexte, nous avons considéré que l'appréciation de la provision pour grosses réparations constituait un point clé de l'audit, en raison du poids de ces passifs dans le bilan, de l'importance de la part des jugements de la Direction et des incertitudes dans le choix des bases de calcul de cette provision.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté notamment à :</p> <p>Examiner le programme des grosses réparations permettant:</p> <p>L'identification des infrastructures et superstructures faisant l'objet des grosses réparations ;</p> <p>La fixation des fréquences des réparations ;</p> <p>Le budget réservé aux opérations de grosse réparation.</p> <p>Contrôler les hypothèses de renouvellement et les indicateurs d'actualisation utilisés dans le calcul des provisions ;</p> <p>Revoir à posteriori les provisions pour grosses réparations ;</p> <p>Procéder à une revue analytique des provisions et leurs variations ;</p> <p>Appréciation des mouvements de provisions par un rapprochement avec les pièces justificatives.</p>

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 8 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

Faïçal MEKOUAR
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Sijouli - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 08 - Fax : 05 22 29 66 70

Abdou DIOP
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Angle Bd. Abdelmoumen et Rue Calayon
20 360 - Casablanca
Tél : 0522 423 423 (L.C.)
Fax : 0522 423 400



États financiers sociaux de Sodep S.A

États financiers sociaux

EXERCICE CLOS AU 31 décembre 2021

Bilan (Actif)

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTIF	BRUT	EXERCICE AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET 31/12/2021	EXERCICE PRECEDENT NET 31/12/2020
IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)	157 223 640,72	107 921 767,20	49 301 873,52	56 698 014,46
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	144 541 543,89	121 255 495,88	23 286 048,01	14 772 384,85
A * Brevets, marques, droits et valeurs similaires				
C * Fonds commercial				
T * Autres immobilisations incorporelles	144 541 543,89	121 255 495,88	23 286 048,01	14 772 384,85
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	4 178 273.341,27	3.110.874.551,19	1 067 398 790,08	1 059 345 305,25
F * Terrains	95 532 936,92	16 929 523,81	78 603 413,11	78 452 120,11
I * Constructions	897 718 108,41	591 512 848,35	306 205 260,06	309 185 679,08
M * Installations techniques, matériel et outillage	2 960 786.702,93	2.351.852.970,27	608 933 732,66	621 235 652,19
M * Matériel de transport	18 373 409,63	18 358 376,78	15 032,85	138 992,69
O * Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	149 944 465,65	128 935 921,59	21 008 544,06	25 436 465,17
B * Autres immobilisations corporelles	4 530 204,21	3 284 910,39	1 245 293,82	1 349 967,90
I * Immobilisations corporelles en cours	51 387 513,52		51 387 513,52	23 546 428,11
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	1 351 476 395,75	9 628 062,50	1 341 848 333,25	1 838 215 833,96
L * Prêts immobilisés	63 029 884,74	2 513 162,50	60 516 722,24	58 306 991,67
I * Autres créances financières	1 616 411,01	1 000 000,00	616 411,01	511 406 442,29
S * Titres de participation	1 286 830 100,00	6 114 900,00	1 280 715 200,00	1 268 502 400,00
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (E)	-	-	-	-
* Augmentation des dettes de financement	-	-	-	-
TOTAL I (A+B+C+D+E)	5 831 514 921,63	3 349 679.876,77	2 481 835.044,86	2 969 031.538,52
A STOCKS (F)	154 633 831,09	59 002 845,59	95 630 985,50	100 505 847,77
C * Matières et fourniture consommables	134 829 570,59	59 002 845,59	75 826 725,00	80 701 587,27
T * Produits en cours	19 804 260,50		19 804 260,50	19 804 260,50
I * Produits finis	-	-	-	-
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	802 628 866,29	129 215 551,73	673 413 314,56	770 327 211,31
* Fournis débiteurs, avances et acomptes	397 544,64		397 544,64	22 304,50
C * Clients et comptes rattachés	514 045 643,94	100 599 831,51	413 445 812,43	387 735 861,65
I * Personnel	868 201,23		868 201,23	922 901,23
R * Etat	48 705 009,93		48 705 009,93	96 330 430,03
C * Comptes d'associés			0,00	0,00
U * Autres débiteurs	47 859 434,56	28 615 720,22	19 243 714,34	22 290 278,30
L * Comptes de régularisation actif	190 753 031,99		190 753 031,99	263 025 435,60
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	846 708 540,12		846 708 540,12	883 997 189,55
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (I)	34 327,24		34 327,24	211 253,91
TOTAL II (F+G+H+I)	1 804 005 564,74	188 218 397,32	1 615 787 167,42	1 755 041 502,54
TRESORERIE - ACTIF	84 597 408,41	122 120,40	84 475 288,01	53 697 133,12
* Chèques et valeurs à encaisser	2 357 336,31	122 120,40	2 235 215,91	422 203,16
* Banques, TG et CP	81 939 263,57		81 939 263,57	53 008 706,52
* Caisse, régies d'avances et accreditifs	300 808,53		300 808,53	266 223,44
TOTAL III	84 597 408,41	122 120,40	84 475 288,01	53 697 133,12
TOTAL GENERAL I + II + III	7 720 117.894,78	3.538.020.394,49	4 182 097.500,29	4 777 770 174,18

* (HT) : Hors trésorerie

* (HT) : Hors trésorerie

Bilan (Passif)

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

PASSIF	EXERCICE 31/12/2021	EXERCICE PRECEDENT 31/12/2020
CAPITAUX PROPRES	1 543 912 045,16	1 650 216 320,56
* Capital social ou personnel (1)	733 956 000,00	733 956 000,00
* Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
* Prime d'émission, de fusion, d'apport		
* Ecart de réévaluation		
* Réserve légale	73 395 600,00	73 395 600,00
* Autres réserves (2)	206 331 958,64	206 331 958,64
* Report à nouveau	49 367 961,92	452 758 051,09
* Résultats nets en instance d'affectation (2)		
* Résultat net de l'exercice (2)	480 860 524,60	183 774 710,83
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	1 543 912 045,16	1 650 216 320,56
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	175 865 717,95	184 548 291,73
* Subvention d'investissement	5 634 000,00	6 886 000,00
* Provisions réglementées	170 231 717,95	177 662 291,73
DETTES DE FINANCEMENT (C)	0,00	37 646 230,04
* Emprunts obligatoires		
* Autres dettes de financement		37 646 230,04
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	1 659 070 198,82	1 634 256 075,90
* Provisions pour risques	174 454 000,10	222 483 650,09
* Provisions pour charges	1 484 616 198,72	1 411 772 425,81
ECART DE CONVERSION PASSIF (E)	0,00	912 999,99
* Diminution des dettes de financement		912 999,99
TOTAL I (A+B+C+D+E)	3 378 847.961,93	3 507 579.918,22
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	803 156 116,92	837 804 226,09
* Fournisseurs et comptes rattachés	230 040 088,92	191 493 892,34
* Clients créditeurs, avances et acomptes	18 865 015,22	17 142 045,81
* Personnel	61 826 052,08	59 814 109,01
* Organismes sociaux	23 468 203,71	41 170 544,26
* Etat	152 590 315,88	139 036 086,55
* Comptes d'associés	2 716,62	2 444,62
* Autres créanciers	134 018 339,16	144 328 985,02
* Comptes de régularisation passif	182 345 385,33	244 816 118,48
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	34 327,24	211 253,91
Ecart de conversion Passif (H)	59 094,20	118 354,67
TOTAL II (F + G + H)	803 249 538,36	838 133 834,67
TRESORERIE - PASSIF	-	432 056 421,29
* Banques (soldes créditeurs)		432 056 421,29
TOTAL III	-	432 056 421,29
TOTAL GENERAL I + II + III	4 182 097.500,29	4 777 770 174,18

(1) Capital personnel débiteur (2) Bénéficiaire (+) Déficitaire (-)
(3) HT : Hors trésorerie

Compte de produits et charges
(hors taxes)

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

COMPTES DE PRODUITS & CHARGES	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE
	PROPRES A L'EXERCICE A	CONCERNANT LES EXERCICES PRECEDENTS B	31/12/2021 C = A + B	PRECEDENT 31/12/2020 D
I PRODUITS D'EXPLOITATION	2 272 282.341,06	-	2 272 282.341,06	2 282 170.414,02
* Ventes de biens et services produits chiffres d'affaires	2 204 462.310,77	-	2 204 462.310,77	2 187 275.583,35
* Reprises d'exploitation : transferts de charges	67 820 030,29	-	67 820 030,29	94 894 830,67
TOTAL I	2 272 282.341,06	-	2 272 282.341,06	2 282 170.414,02
II CHARGES D'EXPLOITATION	1 543 973 840,09	-	1 543 973 840,09	1 563 249 466,07
* Achats consommés (2) de matières et fournitures	204 669 521,31	-	204 669 521,31	193 741 946,56
* Autres charges externes	322 541 985,54	-	322 541 985,54	306 625 336,05
* Impôts et taxes	19 146 235,45	-	19 146 235,45	19 917 478,35
* Charges de personnel	674 042 653,59	-	674 042 653,59	689 941 716,95
* Autres charges d'exploitation		-		
* Dotations d'exploitation	323 573 444,20	-	323 573 444,20	353 022 988,16
TOTAL II	1 543 973 840,09	-	1 543 973 840,09	1 563 249 466,07
III RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	728 308 500,97	-	728 308 500,97	718 920 947,95
IV PRODUITS FINANCIERS	27 844 717,92	-	27 844 717,92	57 510 529,27
* Produits des titres de participation et autres titres immobilisés		-		
* Gains de change	3 275 622,28	-	3 275 622,28	1 022 919,99
* Intérêts et autres produits financiers	23 968 334,90	-	23 968 334,90	56 383 333,98
* Reprises financières : transferts de charges	600 760,74	-	600 760,74	104 275,30
TOTAL IV	27 844 717,92	-	27 844 717,92	57 510 529,27
V CHARGES FINANCIERES	3 753 923,76	-	3 753 923,76	5 522 262,70
* Charges d'intérêts	2 093 131,08	-	2 093 131,08	4 930 522,33
* Pertes de change	1 229 713,03	-	1 229 713,03	250 488,02
* Autres charges financières	23 288,32	-	23 288,32	41 704,78
* Dotations financières	407 791,33	-	407 791,33	299 547,57
TOTAL V	3 753 923,76	-	3 753 923,76	5 522 262,70
VI RESULTAT FINANCIER (IV - V)	24 090 794,16	-	24 090 794,16	51 988 266,57
VII RESULTAT COURANT (III - VI)	752 399 295,13	-	752 399 295,13	770 909 214,52
VIII PRODUITS NON COURANTS	118 691 815,88	-	118 691 815,88	85 143 640,69
* Produits des cessions d'immobilisations	3 196 786,84	-	3 196 786,84	7 361 862,23
* Reprises sur subvention d'investissement	1 252 000,00	-	1 252 000,00	1 252 000,00
* Autres produits non courants	75 785 598,90	-	75 785 598,90	20 221 540,85
* Reprises non courantes : transferts de charges	38 457 430,14	-	38 457 430,14	56 308 237,61
TOTAL VIII	118 691 815,88	-	118 691 815,88	85 143 640,69
IX CHARGES NON COURANTES	163 485 337,41	-	163 485 337,41	428 923 972,38
* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	416 144,00	-	416 144,00	148 694,68
* Autres charges non courantes	131 342 337,06	-	131 342 337,06	359 735 917,92
* Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	31 726 856,35	-	31 726 856,35	69 039 359,78
TOTAL IX	163 485 337,41	-	163 485 337,41	428 923 972,38
X RESULTAT NON COURANT (VIII-X)	-44 793 521,53	-	-44 793 521,53	-343 780 331,69
XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	707 605 773,60	-	707 605 773,60	427 128 882,83
XII IMPOTS SUR LES RESULTATS (*)	226 745 249,00	-	226 745 249,00	243 354 172,00
XIII RESULTAT NET (XI - XII)	480 860 524,60	-	480 860 524,60	183 774 710,83
XIV TOTAL DES PRODUITS	2 418 818.874,86	-	2 418 818.874,86	2 424 824.583,98
(I + IV + VIII)				
XV TOTAL DES CHARGES	1 937 958 350,26	-	1 937 958 350,26	2 241 049.873,15
(II + V + IX + XII)				
XVI RESULTAT NET	480 860 524,60	-	480 860 524,60	183 774 710,83
(Total des produits - Total des charges)				

États de Soldes des Gestion (ESG)

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

		TOTAUX DE L'EXERCICE 2021	TOTAUX DE L'EXERCICE 2020	
I TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (TFR)				
I	+	PRODUCTION DE L'EXERCICE : (1+2+3)	2 204 462,310,77	2 187 275,583,35
1		Ventes de biens et services produits	2 204 462,310,77	2 187 275,583,35
2		Variation stocks de produits		
3		Immob produits par l'entreprise pour elle-même		
II	-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (4+5)	527 211 506,85	500 367 282,61
4		Achats consommés de matières et fournitures	204 669 521,31	193 741 946,56
5		Autres charges externes	322 541 985,54	306 625 336,05
III	=	VALEUR AJOUTEE (I - II)	1 677 250 803,92	1 686 908 300,74
6	+	Subventions d'exploitation		
7	-	Impôts & taxes	19 146 235,45	19 917 478,35
8	-	Charges de personnel	674 042 653,59	689 941 716,95
IV	=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	984 061 914,88	977 049 105,44
9	+	Autres produits d'exploitation		
10	-	Autres charges d'exploitation		
11	+	Reprises d'exploitation : transferts de charges	67 820 030,29	94 894 830,67
12	-	Dotations d'exploitation	323 573 444,20	353 022 988,16
V	=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	728 308 500,97	718 920 947,95
VI	+-	RESULTAT FINANCIER	24 090 794,16	51 988 266,57
VII	=	RESULTAT COURANT (+ OU -)	752 399 295,13	770 909 214,52
VIII	+-	RESULTAT NON COURANT	-44 793 521,53	-343 780 331,69
13	-	Impôts sur les résultats	226 745 249,00	243 354 172,00
IX	=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	480 860 524,60	183 774 710,83
II	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) - AUTOFINANCEMENT			
1		Résultat net de l'exercice	480 860 524,60	183 774 710,83
2	+	Dotations d'exploitation (1)	314 398 486,55	341 480 552,35
3	+	Dotations financières (1)	-	88 293,66
4	+	Dotations non courantes (1)	31 726 856,35	69 039 359,78
5	-	Reprises d'exploitation (2)	58 569 135,15	87 610 960,21
6	-	Reprises financières (2)	26 228,77	104 275,30
7	-	Reprises non courantes (2) (3)	39 709 430,14	57 560 237,61
8	-	Produits des cessions d'immobilisation	3 196 786,84	7 361 862,23
9	+	Valeurs nettes d'amortis des immobilisations cédées	416 144,00	148 694,68
I	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C A F)			725 900 430,60
10		Distribution de bénéfices	587 164 800,00	711 937 320,00
II	AUTOFINANCEMENT			138 735 630,60
				-270 043 044,05

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants à la trésorerie
(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie
(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement
NOTA : Le calcul de la CAF peut également être effectué à partir de l'EBE

Tableau de financement de l'exercice

(Placement des fonds intégrés au niveau de l'actif circulant) Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

MASSES	EXERCICE 31/12/2021 (a)	EXERCICE 31/12/2020 (b)	VARIATIONS (a - b)	
			EMPLOIS (c)	RESSOURCES (d)
Financement Permanent	3 378 847,961,93	3 507 579,918,22	128 731 956,29	
Moins actif immobilisé	2 481 835,044,86	2 969 031,538,52		487 196 493,66
= FONDS DE ROULEMENT (A) FONCTIONNEL (1-2)	897 012 917,07	538 548 379,70		358 464 537,37
Actif Circulant	1 615 787 167,42	1 755 041 502,54		139 254 335,12
Moins passif circulant	803 249 538,36	838 133 834,67	34 884 296,31	
= BESOIN DE FINANCEMENT (B) GLOBAL (4-5)	812 537 629,06	916 907 667,87		104 370 038,81
TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) = A - B	84 475 288,01	-378 359 288,17	462 834 576,18	

MASSES	EXERCICE - 2021		EXERCICE PRECEDENT - 2020	
	EMPLOIS (a)	RESSOURCES (b)	EMPLOIS (a)	RESSOURCES (b)
I RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)		818 577 103,64		565 790 386,22
* AUTOFINANCEMENT (A)		138 735 630,60		-270 043 044,05
- Capacité d'autofinancement		725 900 430,60		441 894 275,95
- Distribution de bénéfices		587 164 800,00		711 937 320,00
* CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		679 841 473,04		835 833 430,27
- Cessions d'immobilisation incorporelles				
- Cessions d'immobilisation corporelles		3 196 786,84		7 361 862,23
- Récupérations sur créances immobilisées		676 544 686,20		827 616 774,45
- Retrait d'immobilisations corporelles		100 000,00		854 793,59
* AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)		-		-
- Augmentations de capital, apports				
- Subventions d'investissement				
* AUTRES RESSOURCES				
* AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)				
TOTAL I : RESSOURCES STABLES		818 577 103,64		565 790 386,22
II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)	460 112 566,28		601 231 808,36	
* ACQUISITION ET AUGMENTATION D'IMMOBILISATIONS (E)	408 661 043,44		576 668 785,34	
* Acquisitions d'immobilisations incorporelles	12 141 761,08		6 758 097,49	
* Acquisition d'immobilisations corporelles	216 368 325,64		214 343 975,66	
* Acquisitions d'immobilisations financières	12 212 800,00		-	
* Augmentation des créances immobilisées	167 938 156,72		355 566 712,19	
* REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F) (*)				
* REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	38 559 230,03		6 185 416,53	
* EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	12 892 292,81		18 377 606,49	
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E + F + G + H)	460 112 566,28		601 231 808,36	
III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (BFG)		104 370 038,81	437 738 507,15	
IV VARIATION DE LA TRESORERIE	462 834 576,18		473 179 929,29	
TOTAL GENERAL	922 947 142,46	922 947 142,46	1 038 970 315,51	1 038 970 315,51

État des dérogations

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I-DEROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX	NEANT	
II-DEROGATIONS AUX METHODES D'EVALUATION	NEANT	
III-DEROGATIONS AUX REGLES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES ETATS DE SYNTHESES	NEANT	

État des changements de méthodes

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I-CHANGEMENTS AFFECTANTS LES METHODES D'EVALUATION :		
II-CHANGEMENTS AFFECTANTS LES REGLES DE PRESENTATION	NEANT	NEANT

Détail des non-valeurs

Compte principal	Intitulé	Montant
211	FRAIS PRELIMINAIRES	
2111	Frais de constitution	
2112	Frais préalable au démarrage	
2113	Frais d'augmentation du capital	
2114	Frais sur opérations de fusions, scissions et transformations	
2116	Frais de prospection	
2117	Frais de publicité	
2118	Autres frais préliminaires	
212	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	157.223.641
2121	Frais d'acquisitions des immobilisations	
2125	Frais d'émission des emprunts	
2128	Autres charges à répartir	157.223.641
213	PRIME DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS	
2130	Primes de remboursements des obligations	
TOTAL		157.223.641

Tableau des immobilisations autres que financières

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	ACQUISITION	VIREMENT	TRANFERT	CESSION	DIMINUTION RETRAIT	VIREMENT	TRANFERT	MONTANT BRUT FIN EXERCICE
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	138 594 276,91	12 892 292,81	5 737 071,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 223 640,72
- Frais préliminaires									
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	138 594 276,91	12 892 292,81	5 737 071,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 223 640,72
- Primes de remboursement obligations									
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	135 089 135,16	12 141 761,08	0,00	0,00	2 689 352,35	0,00	0,00	0,00	144 541 543,89
- Immobilisation en recherche et développement									
- Brevets, marques, droits et valeurs similaires									
- Fonds commercial									
- Autres immobilisations incorporelles	135 089 135,16	12 141 761,08	0,00	0,00	2 689 352,35	0,00	0,00	0,00	144 541 543,89
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 019 689.378,62	216.368.325,63	98 556 574,26	3 546 880,57	51 872 798,98	174 493,00	104 293 645,26	3 546 880,57	4 178 273.341,27
- Terrains 231	95 369 376,92	0,00	163 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 532 936,92
- Constructions 232	860 656 704,51	6 869 618,78	30 291 785,12	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	897 718 108,41
- Installations techniques, matériel et outillage 233	2 869 484.632,55	74.339.681,67	67 056 432,22	3 538 021,07	48 638 413,01	74 493,00	1 381 137,50	3 538 021,07	2 960 786.702,93
- Matériel de transport 234	18 373 409,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 373 409,63
- Mobilier, Matériel de Bureau & Aménagements 235	147 748 002,60	4 258 616,03	1044 796,92	2 959,50	3 106 949,90	0,00	0,00	2 959,50	149 944 465,65
- Autres immobilisations corporelles 238	4 510 824,30	146 815,98	0,00	5 900,00	127 436,07	0,00	0,00	5 900,00	4 530 204,21
- Immobilisations corporelles en cours 239	23 546 428,11	130 753 593,17	0,00	0,00	0,00	100 000,00	102 812 507,76	0,00	51 387 513,52

Tableau des amortissements

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

NATURE	CUMUL DEBUT EXERCICE 1	DOTATION DE L'EXERCICE 2	DOTATION EXCEPTI-ONNELLE 3	TRANSFERT RECU 3	AMORTISSEMENT SUR IMMOBILISATIONS SORTIES				CUMUL D'AMORTISSEMENT FIN EXERCICE 6 = 1+2+3-4-5
					VIREMENT 3	RETRAIT 4	CESSION 5	TRANFERT 6	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	81 896 262,45	26 025 504,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 921 767,20
- Frais préliminaires									
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	81 896 262,45	26 025 504,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 921 767,20
- Primes de remboursement obligations									
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	120 316 750,31	3 628 097,92	0,00	0,00	0,00	0,00	2 689 352,35	0,00	121 255 495,88
- Immobilisation en recherche et développement									
- Brevets, marques, droits et valeurs similaires									
- Fonds commercial									
- Autres immobilisations incorporelles	120 316 750,31	3 628 097,92	0,00	0,00	0,00	0,00	2 689 352,35	0,00	121 255 495,88
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 943 951.121,92	202 061 625,81	0,00	3 539 804,58	0,00	74 493,00	51 456 654,98	3 539 804,59	3 094 481.599,74
- Terrains	524 305,36	12 267,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	536 572,36
- Constructions	551 471 025,43	40 041 822,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	591 512 848,35
- Installations techniques, matériel et	2 248 248.980,36	151 900 751,92	0,00	3 530 945,08	0,00	74 493,00	48 222 269,01	3 530 945,08	2 351 852.970,27
- Matériel de transport	18.234.416,94	123 959,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 358 376,78
- Mobilier, matériel de bureau & aménagement	122 311 537,43	9 731 334,06	0,00	2 959,50	0,00	0,00	3 106 949,90	2 959,50	128 935 921,59
- Autres immobilisations corporelles	3 160 856,40	251 490,06	0,00	5 900,00	0,00	0,00	127 436,07	5 900,00	3 284 910,39

Tableau des plus ou moins-values sur cessions

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

PORT	MONTANT BRUT	CUMUL AMORTISSEMENTS	VALEUR NETTE COMPTABLE	PRODUIT DE CESSION	PLUS VALUES	MOINS VALUES
DEPC	50.918.578	50.502.434	416.144	2.576.149	2.378.405	218.400
DEPM	390.736	390.736	-	15.250	15.250	-
DEPN	31.490	31.490	-	1.575	1.575	-
DEPJL	25.400	25.400	-	1.058	1.058	-
SIEGE	231.502	231.502	-	17.679	17.679	-
T SAPT	1.257.440	1.257.440	-	17.337	17.337	-
T MED	1.691.394	1.691.394	-	566.958	566.958	-
DEPL	15.611	15.611	-	781	781	-
TOTAL	54.562.151	54.146.007	416.144	3.196.787	2.999.043	218.400

Tableau des titres et participations

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

RAISON SOCIALE DE EMETTRICE LA SOCIETE	SECTEUR D'ACTIVITE 1	CAPITAL SOCIAL 2	PARTICIPATION AU CAPITAL % 3	PRIX D'ACQUISITION GLOBAL 4	VALEUR COMPTABLE NETTE 5	EXTRAIT DES DERNIERS ETATS DE SYNTHESE DE LA SOCIETE EMETTRICE		RESULTAT NET 8	PRODUITS INSCRITS AU CPC DE L'EXERCICE 9
						DATE DE CLÔTURE 6	SITUATION NETTE 7		
MANUJORF	MANUTENTION	1 200 000	25%	300 000	-	31/12/2020	336 183	-40 266	-
NIHAM	IMMOBILIER	100 000	25%	5 814 900	-				-
Tanger Alliance	EXPLOITATION PORTUAIRE	620.524.000	50%	310 262 300	310 262 300	31/12/2021	680 953 044	135 739 472	-
PORTNET	GESTION DES DONNEES INFORMATISEES	11.326.800	5,3%	600 000	600 000	31/12/2020	111 109 568	17 474 405	-
TC 3 PC	EXPLOITATION PORTUAIRE	940.300.000	100%	940 300 000	940 300 000	31/12/2021	711 220 875	155 889 135	-
S.M.A	EXPLOITATION PORTUAIRE	16.310.000	51%	29 552 900	29 552 900	31/12/2021	603 531	3 689 917	-
TOTAL		1.589.760.800		1 286 830 100	1 280 715 200		1 504 223 200	312 752 664	-

Tableau des provisions

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

NATURE	MONTANT DEBUT EXERCICE	D'EXPLOIT	DOTATIONS FINANCIERES	NON COURANTES	REPRISES			MONTANT FIN EXERCICE
					D'EXPLOIT	FINANCIERES	NON COURANTES	
1 Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	26 047 243					26 229		26 021 014
2 Provisions réglementées	177 662 292			31 026 856			38 457 430	170 231 718
3 Provisions durables pour risques et charges	1.634.256.076	82 683 258		700 000	58 569 135			1 659 070 199
SOUS TOTAL (A)	1 837 965 610	82 683 258	-	31 726 856	58 569 135	26 229	38 457 430	1 855 322 931
4 Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	185 491 813	9 174 958			6 448 373			188 218 397
5 Autres provisions pour risques et charges	211 254		397 605			574 532		34 327
6 Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	111 934		10 186					122 120
SOUS TOTAL (B)	185 815 001	9 174 958	407 791	-	6 448 373	574 532	-	188 374 845
TOTAL (A + B)	2.023.780.612	91 858 216	407 791	31 726 856	65 017 509	600 761	38 457 430	2 043 697 776

Tableau des créances

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON RECOUVREES	MONTANTS EN DEVISES	MONTANTS SUR L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANTS SUR LES ENTREPRISES LIEES	MONTANTS REPRESENTES PAR EFFETS
DE L'ACTIF IMMOBILISE	64 574 627,75	48 729 968,01	15 844 659,74	0,00			0,00	
* Prêts Immobilisés	63 029 884,74	47 185 225,00	15 844 659,74		-	-		-
* Autres créances financières	1 544 743,01	1 544 743,01			-	-		-
DE L'ACTIF CIRCULANT	802 628 866,29	0,00	686 870 271,17	115 758 595,12	2 162 107,64	167 061 570,79	102 798 026,53	
* Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	397 544,64	-	397 544,64		-	-		-
* Clients et comptes rattachés	514 045 643,94		398 287 048,82	115 758 595,12	1 712 465,75	80 894 576,69	98 117 214,78	-
* Personnel	868 201,23		868 201,23		-	-		-
* Etat	48 705 009,93		48 705 009,93		-	48 705 009,93		-
* Comptes d'associés	-		0,00		-	-		-
* Autres débiteurs	47 859 434,56		47 859 434,56	0,00	449 641,89	37 461 984,17	4 680 811,75	-
* Comptes de régularisation actif	190 753 031,99		190 753 031,99		-	-		-

Tableau des dettes

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON PAYEES	MONTANTS EN DEVISES	MONTANT VIS A VIS DE L'ETAT & ORGANISMES PUBLICS	MONTANT VIS A VIS DES ENTREPRISES LIEES	MONTANTS REPRESENTES PAR EFFETS
DE FINANCEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
* Emprunts obligataires								
* Autres dettes de financement	0,00	0,00	0,00		0,00			
DU PASSIF CIRCULANT	803 156 116,92	0,00	803 156 116,92	0,00	0,00	347 482 966,99	764 392,20	
* Fournisseurs et comptes rattachés	230 040 088,92		230 040 088,92		0,00	64 407 257,67	764 392,20	
* Clients créditeurs, avances et acomptes	18 865 015,22		18 865 015,22		-	-		-
* Personnel	61 826 052,08		61 826 052,08		-	-		-
* Organismes sociaux	23 468 203,71		23 468 203,71		-	-		-
* Etat	152 590 315,88		152 590 315,88		-	152 590 315,88		-
* Comptes d'associés	2 716,62		2 716,62		-	-		-
* Autres créanciers	134 018 339,16		134 018 339,16			130 485 393,44		-
* Comptes de régularisation-	182 345 385,33		182 345 385,33		-	-		-

Tableau des sûretés réelles données ou reçues

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SURETE	NATURE 1	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	NETTE DE LA SURETE DONNEE A LA DATE DE CLOTURE
* SURETES DONNEES (*)					
* SURETES RECUES	30 472 299,84	HYPOTHEQUE	CONSERVATION FONCIERE	HYPOTHEQUE AU PROFIT DE LA SODEP	6 086 619,16
	8 095 664,37	NANTISSEMENT	SERVICES D'IMMATRICULATION	NANTISSEMENT AU PROFIT DE LA SODEP	3 213 887,21
	38 567 964,21				9 300 506,37

(1) Gage : 1 Hypothèque ; 2 Nantissement ; 3 Warrant ; 4 Autres ; 5 (A préciser).

(2) Préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel).

(3) Préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues).

Tableau des engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit-bail

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRECEDENT
* Avals et cautions	12 937 232,43	13 290 763,67
* Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires.		
* Autres engagements donnés.		
TOTAL (1)	12 937 232,43	13 290 763,67

ENGAGEMENTS RECUS	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRECEDENT
* Cautions (Clients et Fournisseurs)		
- Clients	263 984 088,50	247 073 423,40
- Fournisseurs	152 981 104,48	123 100 934,63
* Autres engagements reçus.		
TOTAL (2)	416 965 192,98	370 174 358,03

Tableau des biens en crédit-bail

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

RUBRIQUES 1	DATE DE LA 1 ^{ERE} ECHEANCE 2	DUREE DU CONTRAT EN MOIS 3	VALEUR ESTIMEE DU BIEN A LA DATE DU CONTRAT 4	DUREE THEORIQUE D'AMORTISSEMENT DU BIEN 5	CUMUL DES EXERCICES PRECEDENTS DES REDEVANCES 6	MONTANT DE L'EXERCICE DES REDEVANCES 7	REDEVANCES RESTANT A PAYER A MOINS D'UN AN 8	A PLUS D'UN AN 9	PRIX D'ACHAT RESIDUEL EN FIN DE CONTRAT 10	OBSERVATIONS 11
NEANT										

Détail des postes du CPC

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

POSTE	EXERCICE 2.021	EXERCICE PRECEDENT 2.020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
711	Ventes de marchandises	
	* Ventes de marchandises au Maroc	
	* Ventes de marchandises à l'étranger	
	* Reste du poste des ventes de marchandises	
	TOTAL	
712	2.204.462.311	2.187.275.583
	Ventes de biens et services	
	* Ventes de bien au Maroc	
	* Ventes de biens à l'étranger	
	* Ventes de services au Maroc	
	2.204.462.311	2.187.275.583
	* Ventes de services à l'étranger	
	* Redevances pour brevets, marques, droits	
	* Reste du poste des ventes et services produits	
	TOTAL	
	2.204.462.311	2.187.275.583
713	Variation des stocks de produits	
	* Variation des stocks de biens produits (+ ou -)	
	* Variation des stocks de services produits (+ ou -)	
	* Variation des stocks de produits en cours (+ ou -)	
	TOTAL	
718	Autres produits d'exploitation	
	* Jetons de présence reçus	
	* Reste du poste (produits divers)	
	TOTAL	
719	67.820.030	94.894.831
	Reprises d'exploitation ; transferts de charges	
	65.017.509	93.784.677
	2.802.522	1.110.154
	TOTAL	
	67.820.030	94.894.831
PRODUITS FINANCIERS		
738	23.968.335	56.383.334
	Intérêts et autres produits financiers	
	446.333	796.331
	5.162.801	37.584.234
	* Revenus des créances rattachés à des participations	
	* Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement	
	18.359.201	18.002.769
	* Reste du poste intérêts et autres produits financiers	
	TOTAL	
	23.968.335	56.383.334

Détail des postes du CPC

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

POSTE	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
CHARGES D'EXPLOITATION		
611 Achats revendus de marchandises		
Achats de marchandises		
*Variation des stocks de marchandises (+ ou -)		
TOTAL		
612 Achats consommés de matières et fournitures	204.669.521	193.741.947
*Achats de matières premières		
*Variation des stocks de matières premières (+ ou -)		
*Achats de matières et fournitures consommables et d'emballage	55.297.520	62.205.930
*Variation des stocks de matières, fournitures et emballages (+ ou -)	-125.891	-5.053.263
*Achats non stockés de matières et de fournitures	36.224.732	38.488.191
*Achats de travaux, études et prestations de services	113.273.161	98.101.088
*Reste du poste	0	0
TOTAL	204.669.521	193.741.947
613/614 Autres charges externes	322.541.986	306.625.336
*Locations et charges locatives	16.335.795	16.831.533
*Redevances de crédit-bail	0	0
*Entretien et réparations	148.754.296	155.992.392
*Primes d'assurances	21.742.972	20.000.056
*Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	134.000	0
*Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	9.035.573	8.955.744
*Redevances pour brevets, marques droits(Concession)	98.934.049	78.714.795
*Transports	2.073.330	3.079.971
*Déplacements, missions et réceptions	5.945.189	5.743.842
* Reste du poste des autres charges externes	19.586.782	17.307.004
TOTAL	322.541.986	306.625.336
617 Charges de Personnel	674.042.654	689.941.717
*Rémunérations du personnel	532.023.525	542.517.467
*Charges sociales	117.071.519	120.240.089
*Reste du poste des charges de personnel	24.947.610	27.184.161
TOTAL	674.042.654	689.941.717
618 Autres charges d'exploitation		
*Jetons de présence		
* Pertes sur créances irrécouvrables		
* Reste du poste des autres charges d'exploitation		
TOTAL		
CHARGES FINANCIERS		
638 Autres charges financières	23.288	41.705
*Charges nettes sur cessions de titres et valeurs de placement		
* Reste du poste des autres charges financières	23.288	41.705
TOTAL	23.288	41.705
CHARGES NON COURANTES		
658 Autres charges non courantes	131.342.337	359.735.918
*Pénalités sur marchés et débits		
*Rappels d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats)		
*Pénalités et amendes fiscales et pénales		
*Créances devenues irrécouvrables	0	0
*Reste du poste des autres charges non courantes	131.342.337	359.735.918
TOTAL	131.342.337	359.735.918

Passage du résultat comptable au résultat fiscal

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

INTITULES	MONTANT	MONTANT
I. RESULTAT NET COMPTABLE	480.860.525	
- Bénéfice net	480.860.525	
- Perte nette		
II. REINTEGRATIONS FISCALES	383.937.551	
1. Courantes	120.976.720	
-Cadeaux	1.203.524	
-Dons		
-Allocation Achoura	271.900	
-Congés non pris au 31 Décembre 2021	35.043.313	
-Provision clients 2021	3.598.051	
-Provision pour grosses réparations 2021	73.459.622	
-Provision pour Litiges 2021	1.704.989	
-Provision Stock Dotation 2021	5.576.907	
- Ecart de conversion passif 2021	59.094	
-Charges sur exercices antérieurs	49.133	
- Provision pour dépréciation des immobilisations financières 2021	10.186	
2. Non Courantes	262.960.832	
-Pénalités et majorations de retard	17.468	
-Dons non courants		
-Charges à payer sur pénalités de retard factures fournisseurs 2021	2.345.385	
-Produits à recevoir sur pénalités de retard factures clients 2020	5.463.359	
-Charges sur exercices antérieurs		
- Autres charges non courantes	898.093	
- Contribution sociale de solidarité payée en 2021	27.491.277	
-Impot sur les sociétés	226.745.248	
III. DEDUCTIONS FISCALES		132.910.177
1. Courantes		52.062.420
-Provision pour litige reprise	9.451.028	
-Provision clients reprise	5.524.220	
-Congés non pris au 31 Décembre 2020	35.453.435	
-Provision pour grosses réparations reprise		
- Ecart de conversion passif 2020	1.031.355	
-Provision stock reprise	576.153	
- Provision pour risques et charges finan./Prêts reprise	26.229	
2. Non Courantes		80.847.757
-Produits à recevoir sur pénalités de retard factures clients 2021	5.565.036	
-Charges à payer sur pénalités de retard factures fournisseurs 2020	2.544.313	
-Reprise sur amortissement exceptionnel CF & Don COVID	72.738.408	
TOTAL	864.798.077	132.910.177
IV. RESULTAT BRUT FISCAL	731.887.900	
Bénéfice brut si T1 > T2 (A) arrondi	731.887.900	
Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
V. REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		
. Exercice n - 4		
. Exercice n - 3		
. Exercice n - 1		
VI. RESULTAT NET FISCAL	731.887.900	
Bénéfice net fiscal (A - C) arrondi	731.887.900	
Déficit net fiscal (B)		
VII. CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		
VIII. CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
. Exercice n - 4		
. Exercice n - 3		
. Exercice n - 2		
. Exercice n - 1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

Détermination du résultat courant après impôts

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

I. DETERMINATION DU RESULTAT	MONTANT
Résultat courant d'après le CPC	752.399.295
* Réintégrations fiscales sur opérations courantes (*)	120.976.720
-Cadeaux	1.203.524
-Dons	
-Allocation Achoura	271.900
-Congés non pris au 31 Décembre 2021	35.043.313
-Provision clients 2021	3.598.051
-Provision pour grosses réparations 2021	73.459.622
-Provision pour Litiges 2021	1.704.989
-Provision Stock Dotation 2021	5.576.907
- Ecart de conversion passif 2021	59.094
-Charges sur exercices antérieurs	49.133
- Provision pour dépréciation des immobilisations financières 2021	10.186
* Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	52.062.420
-Provision pour litige	9.451.028
-Provision clients	5.524.220
-Congés non pris au 31 Décembre 2020	35.453.435
-Provision pour grosses réparations	
- Gain de change 2020	1.031.355
-Provision stock reprise	576.153
- Provision pour risques et charges finan./Prêts	26.229
* Résultat courant théoriquement imposable courant (=)	821.313.595
* Impôt théorique sur résultat (-)	254.467.215
* Résultat courant après impôts (=)	497.932.081

II. INDICATION DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES

NEANT

Détail de la taxe sur la valeur ajoutée

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

NATURE	SOLDE AU DEBUT DE L'EXERCICE 1	OPERATIONS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2	DECLARATIONS T V A DE L'EXERCICE 3	SOLDE FIN D'EXERCICE (1+2-3=4)
A) T.V.A Facturée	56.482.807	337.681.968	332.982.039	61.182.736
B) T.V.A Récupérable	33.432.178	129.899.142	132.796.637	30.534.684
.sur Charges	33.353.858	82.396.457	85.440.892	30.309.423
.sur Immobilisations	78.320	47.502.685	47.355.745	225.260
C) T.V.A due ou crédit de T.V.A	23.050.629	207.782.825	200.185.402	30.648.052

État de répartition du capital social

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

NOM PRENOM OU RAISON SOCIALE DES PRINCIPAUX ASSOCIES (1)	ADRESSE 2	NOMBRE DE TITRES		VALEUR NOMINALE DE CHAQUE ACTION OU PART SOCIALE 5	MONTANT DU CAPITAL		
		EXERCICE PRECEDENT 3	EXERCICE ACTUEL 4		SOUSCRIT 6	APPELE 7	LIBERE 8
TANGER MED DEV LOG	SIEGE SOCIAL RTE DE RABAT BP1144 TANGER	0	25.688.460	10			256.884.600,00
Actions MARS MAROC inscrites AU PORTEUR		22.018.670	22.018.620	10			220.186.200,00
L'Etat marocain représenté par le Ministère de l'économie et des finances représenté par Mme SAHER Najat	Rabat Chella Avenue Mohammed V Rabat	44.037.320	18.348.860	10			183.488.600,00
WAF A ASSURANCES	1,BD ABDELMOUMEN CASABLANCA	2.446.520	2.446.520	10			24.465.200,00
R C A R	Av Ennakhil Rabat-Maroc	2.446.520	2.446.520	10			24.465.200,00
C M R	163,AVENUE HASSAN II,20000 CASABLANCA	2.446.510	2.446.510	10			24.465.100,00
ABDELKADER AMARA	01,BD ROSEVELT,ANFA CASABLANCA	10	10	10			100,00
JAMAL RAMDANE	Résidence Boustane Imm C3 appt 16,Hay Nahda 1RABAT	10	10	10			100,00
ADIL BAH I		10	10	10			100,00
C M R représenté par M. KHAMLICHI	163,AVENUE HASSAN II,20000 CASABLANCA	10	10	10			100,00
KHALID CHERKA OUI	IMM DE AV MALI APPT 08.RABAT	10	10	10			100,00
Mustapha BOUKHOU	Lot WIFAK 4 n° 4186 TEMARA	10	10	10			100,00
MEHDI TAZI RIFFI (Membre du Conseil de Surveillance)		0	10	10			100,00
FOUAD BRINI (Membre du Conseil de Surveillance et Président du Conseil)		0	10	10			100,00
LOUBNA GH ALEB (Membre du Conseil de surveillance)		0	10	10			100,00
Tarik EL AROUSSI (Membre du Conseil de Surveillance)		0	10	10			100,00
TANGER MED DEV LOG (Membre du Conseil de Surveillance) représenté par M.Mehdi TAZI RIFFI	SIEGE SOCIAL RTE DE RABAT BP1144 TANGER	0	10	10			100,00
		73.395.600	73.395.600				733.956.000

(1) Quand le nombre des associés est inférieur ou égal à 10, l'entreprise doit déclarer tous les participants au capital. Dans les autres cas il y a lieu de ne mentionner que les 10 principaux associés par ordre d'importance décroissante.

Tableau d'affectation des résultats intervenus au cours de l'exercice

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

	MONTANT		MONTANT
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER			
AGO du 30 Juin 2021			
. Report à nouveau	452.758.051	. Réserve légale	
. Résultats nets en instance d'affectation		. Autres réserves	
. Résultat net de l'exercice	183.774.711	. Tantièmes	
. Prélèvements sur les réserves		. Dividendes	587.164.800
. Autres prélèvements		. Autres affectations	
TOTAL A	636.532.762	. Report à nouveau	49.367.962
		TOTAL B	636.532.762

Résultats et autres éléments caractéristiques de l'entreprise au cours des trois derniers exercices

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE N - 2	EXERCICE N - 1	EXERCICE N
. SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE			
- Capitaux propres plus capitaux propres assimilés moins immobilisations en non valeurs	2.313.490.342	1.778.066.598	1.670.475.890
. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
1. Chiffre d'affaires hors taxes	2.361.902.221	2.187.275.583	2.204.462.311
2. Résultat avant impôts	902.414.256	427.128.883	707.605.774
3. Impôts sur les résultats	305.024.976	243.354.172	226.745.249
4. Bénéfices distribués	682.579.080	711.937.320	587.164.800
5. Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)			
. RESULTAT PAR TITRE			
(Pour les sociétés par actions et SARL)			
- Résultat net par action ou part sociale	8	3	7
- Bénéfices distribués par action ou part sociale		0	0
. PERSONNEL			
- Montant des salaires bruts de l'exercice	496.604.623	542.517.467	532.023.525
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2.003	1.909	1.815

Tableau des opérations en devises comptabilisées pendant l'exercice

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

NATURE	Entrée Contre-valeur en DH	Sortie Contre-valeur en DH
. Financement permanent		
. Immobilisations brutes		52.904.037
. Rentrées sur immobilisations	430.046.419	
. Remboursement des dettes de financement		38.409.230
. Produits	49.741.299	
. Charges (Intérêts + Honoraires)		1.702.443
. Crédit de trésorerie		432.056.421
TOTAL DES ENTREES	479.787.718	
TOTAL DES SORTIES		525.072.131
BALANCE DEVICES	45.284.413	
TOTAL	525.072.131	525.072.131

Datation et événements postérieurs

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

I. DATATIONS	
. Date de clôture (1) : 31 DECEMBRE 2021	
. Date d'établissement des états de synthèse (2) :	01/03/2022
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.	
II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE.	
INDICATION DES EVENEMENTS	DATES
- Favorables	
- Défavorables :	

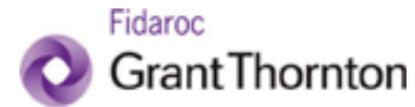
État détaillé des stocks

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

STOCK	STOCK FINAL			STOCK INITIAL			Variation de stock en valeur (+ ou -)
	Montant Brut	Provision pour dépréciation	Montant Net	Montant Brut	Provision pour dépréciation	Montant Net	
I- Stocks Approvisionnement							
- Biens et produits destinés à la vente en l'état :							
* Biens immeubles :							1
* Biens meubles							2
- Biens et Matériel Premières destinés aux activités de production et transformation :							
- Matières premières							3
- Produits d'Entretien	1.188.004	471.273	716.731	1.279.607	485.966	793.640	-91.603
- Pièce de Rechange	118.111.630	55.933.582	62.178.048	118.678.026	51.112.216	67.565.809	-566.396
- Carburants, Lubrifiants	4.119.639	43.955	4.075.684	3.902.828	41.660	3.861.168	216.811
- Petits outillages	166.833	103.306	63.527	159.955	98.217	61.738	6.878
- Fournitures de Bureau	4.890.181	1.366.170	3.524.011	5.314.929	1.319.151	3.995.778	-424.748
- Vêtements de Travail	1.957.751	103.754	1.853.998	1.565.811	75.472	1.490.338	391.941
* Vendus	0	0	0	0	0	0	0
* Autres Articles	4.395.533	980.806	3.414.727	3.802.525	869.410	2.933.115	593.008
Total Stock approvisionnement	134.829.571	59.002.846	75.826.725	134.703.679	54.002.092	80.701.587	125.891
II- Stock en cours Production de biens et service							
- Produits en cours	19.804.261		19.804.261	19.804.261		19.804.261	0
- Etudes en cours							12
- Travaux en cours							13
- Services en cours							14
Total Stock des encours	19.804.261		19.804.261	19.804.261		19.804.261	0
III- Stock Produits finis							
Total Stocks Produits et Biens finis	0		0	0		0	18
IV- Stock Produits résiduels							
Total Stocks Produits résiduels							22
TOTAL GENERAL (Ligne 10+15+18+22)	154.633.831	59.002.846	95.630.986	154.507.940	54.002.092	100.505.848	125.891



RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX



7, Boulevard Driss Slaoui
20160 Casablanca
Maroc



101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société
Société D'Exploitation des Ports (SODEP S.A)
175, Bd Mohamed Zerkouni - 20100
Casablanca

Rapport Général des commissaires aux comptes Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société D'Exploitation des Ports (SODEP S.A), comprenant le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1.719.777.763,11 MAD dont un bénéfice net de 480.860.524,60 MAD. Ces états ont été arrêtés par le directoire du 2 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société d'exploitation des ports (SODEP) S.A au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Sans remettre en cause notre opinion, nous vous informons que dans le cadre de la convention de concession, les biens du domaine public mis dans la concession par le concédant ne sont pas inclus dans les comptes de la société SODEP S.A clos au 31 décembre 2021. L'intégration de ces biens aurait donné une meilleure traduction comptable des clauses de la concession sans toutefois impacter le résultat et la situation financière de la société à cette date.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>Identification et évaluation du risque sur l'évaluation des titres de participation</p> <p>Au 31 décembre 2021, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur brute comptable de 1.286.830 KMAD et une valeur nette de 1.280.715 KMAD, soit 31% du montant total de l'actif. Ils sont comptabilisés au coût historique d'acquisition.</p> <p>La Société procède, à chaque clôture annuelle, à l'évaluation de la valeur actuelle de ses titres de participation. Cette valeur actuelle est estimée soit en fonction de l'actif net comptable, soit en fonction de la rentabilité et des perspectives d'avenir du titre.</p> <p>En cas de baisse durable de la valeur actuelle et si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.</p> <p>L'estimation de la valeur actuelle des titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit, en raison du poids de ces actifs dans le bilan, de l'importance de la part des jugements de la Direction et des incertitudes dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, notamment la probabilité de réalisation des prévisions retenues par la Direction.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques : Vérifier que les quotes-parts d'actif net retenues concordent avec les comptes des entités et que les réévaluations opérées, le cas échéant, sont fondées sur une documentation probante.</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :</p> <p>Obtenir les prévisions de flux de trésorerie des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles établies sous le contrôle de la direction générale ;</p> <p>Vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions.</p> <p>Nous avons en outre vérifié l'exactitude arithmétique, sur la base de sondages, des calculs des valeurs actuelles retenues par la société.</p> <p>Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également, le cas échéant, à :</p> <p>Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées à des participations et des prêts au</p>

	<p>regard des analyses effectuées sur les titres de participation ;</p> <p>Examiner la nécessité de comptabiliser une provision pour risques dans les cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs.</p>
--	--

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p>Identification et évaluation du risque sur les provisions pour risques et charges</p> <p>Au 31 décembre 2021, les provisions pour grosses réparations sont enregistrées au bilan pour une valeur de 1.294.430 KMAD, soit 31% du montant total du passif.</p> <p>La Société calcule la provision pour grosses réparations en multipliant le mètre carré de confortement des quais par un montant forfaitaire sur une durée de 30 ans.</p> <p>Cette méthode est basée sur une note établie par les départements internes de la société. La direction de la société estime que la méthode de provisionnement retenue est fiable et exhaustive.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que l'appréciation de la provision pour grosses réparations constituait un point clé de l'audit, en raison du poids de ces passifs dans le bilan, de l'importance de la part des jugements de la Direction et des incertitudes dans le choix des bases de calcul de cette provision.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté notamment à :</p> <p>Examiner le programme des grosses réparations permettant :</p> <p>L'identification des infrastructures et superstructures faisant l'objet des grosses réparations ;</p> <p>La fixation des fréquences des réparations ;</p> <p>Le budget réservé aux opérations de grosse réparation.</p> <p>Contrôler les hypothèses de renouvellement et les indicateurs d'actualisation utilisés dans le calcul des provisions ;</p> <p>Revoir à posteriori les provisions pour grosses réparations ;</p> <p>Procéder à une revue analytique des provisions et leurs variations ;</p> <p>Appréciation des mouvements de provisions par un rapprochement avec les pièces justificatives.</p>

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 8 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

Faïçal MEKOUAR
Associé



Abdou DIOP
Associé



Rapport spécial des commissaires aux comptes



7, Boulevard Driss Slaoui
20160 Casablanca
Maroc



101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

Aux actionnaires de la société

SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS S.A (SODEP – MARSAMAROC)

175, Boulevard Zerktouni, 20100
Casablanca

Rapport Spécial des commissaires aux comptes Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 95 à 97 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Directoire ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

1.1 Cession de chariots cavaliers réformés par appel d'offre :

Entité concernée : La Société de Manutention d'Agadir (SMA) est filiale de la société SODEP à hauteur de 51%.

Nature et objet de la convention : Cette convention, a été portée à la connaissance du Conseil de surveillance en date du 15 mars 2022. La Société d'Exploitation des Ports a procédé à la cession par appel d'offres ouvert ayant abouti à une adjudication au profit de SMA (meilleure offre), de trois chariots cavaliers réformés.

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : KMAD 1.500 ;

1.2 Convention de location de chariots cavaliers entre SMA et la Société d'Exploitation des Ports- Marsa Maroc

Nature et objet de la convention : Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion en date du 14 décembre 2021, a pour objet de fixer les conditions de location de chariots cavaliers entre Marsa Maroc et SMA. Les prestations de location ont été facturées conformément au cahier des tarifs en vigueur au port d'Agadir.

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : KMAD 2.774

1.3 Convention de constitution d'un collectif d'achats entre la Société d'Exploitation des Ports - Marsa Maroc-, TC3PC et SMA.

Date de signature de la convention : 1^{er} juin 2020

Nature et objet de la convention : Cette convention, a été portée à la connaissance du Conseil de surveillance en date du 15 mars 2022. Elle a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles le collectif d'achat (Constitué de Marsa Maroc, TC3PC et SMA) se regroupe pour lancer un seul appel à concurrence, donnant lieu à la conclusion de trois marchés distincts (un marché conclu pour chacun des membres du collectif).

Cette convention ne produit aucun effet pécuniaire.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1 Conventions conclues entre Marsa Maroc et TC 3 PC

Entité concernée : La société TC 3 PC est filiale de la société SODEP à hauteur de 100%

2.1.1 Convention relative à la prestation de lamanage, entre Marsa Maroc et TC 3 PC

Date d'effet du Contrat : le 1^{er} décembre 2020

Durée de la convention : Convention conclue pour une durée d'une année renouvelable annuellement.

Entité concernée : La société TC 3 PC est filiale de la société SODEP à hauteur de 100%.

Nature et objet de la convention : Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion en date du 31 décembre 2020, a pour objet de définir le cadre, conditions et modalités de prise en charge, par Marsa Maroc, des prestations de lamanage des navires accostés aux quais de la société TC3PC, moyennant une marge bénéficiaire de 2% appliquée aux tarifs du sous-traitant de Marsa Maroc.

Les prestations d'amarrage et désamarrage et les prestations de déhalage sont facturées au prix de MAD 543,66 HT par mouvement.

Le montant des produits comptabilisés : KMAD 202 .

2.1.2 Convention d'assistance technique

Date de signature de la convention : 12 avril 2016

Date de signature de l'avenant n°1 : Avenant non signé

Date de signature de l'avenant n°2 : 30 avril 2018

Date de signature de l'avenant n°3 : 16 mars 2020

Nature et objet de la convention : Dans le cadre de la mise en service du Terminal à Conteneurs 3 du port de Casablanca, une convention d'assistance technique a été autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc, lors de sa réunion du 29 mars 2016, ayant pour objet de définir les conditions et les modalités de :

- La location de main d'œuvre pour la réalisation des prestations relatives à l'exploitation et à la maintenance des équipements, des infrastructures et des superstructures du terminal ;
- L'assistance dans la réalisation des prestations support (achats, assistance juridiques, comptabilité, gestion budgétaire, facturation, recouvrement de créances ...).

Avenant n°1 : La convention d'assistance technique entre Marsa Maroc et TC 3 PC a été amendée par avenant n° 1 relatif à la désignation des interlocuteurs des Parties, autorisé par le Conseil de Surveillance de la société lors de sa réunion en date du 22 décembre 2016.

Avenant n°2 : La Convention d'Assistance Technique a été amendée par Avenant n° 2, à effet à compter du 1^{er} janvier 2018, qui porte sur la revue à la baisse des frais d'agence, de 21 MDH à 11 MDH, compte tenu de la réduction des moyens humains mis par Marsa Maroc à la disposition de TC 3 PC. L'avenant a été autorisé par le conseil de surveillance de la société lors de sa réunion en date du 23 janvier 2019.

Avenant n°3 : Cet avenant prenant effet à partir du 1^{er} janvier 2020, a été autorisé par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc en date du 31 décembre 2020, a pour objet de modifier la rémunération au titre de la mise à disposition du personnel opérationnel dans le cadre de la Convention d'Assistance Technique de Marsa Maroc pour TC 3 PC.

Selon l'article 2 de l'avenant : Modification de la rémunération au titre de la mise à disposition du personnel opérationnel (Tarif PO). Les rémunérations se feront comme suit :

- **Rémunération du personnel opérationnel dédié à TC3PC :** Cette rémunération représente la masse salariale relative au personnel opérationnel de Marsa Maroc affecté à 100% à TC3PC durant le mois considéré majoré de 10%.
- **Rémunération des autres catégories du personnel opérationnel :** Cette rémunération représente le coût à l'EVP de l'année N-1 du personnel opérationnel de Marsa Maroc affecté à TC3PC et au DTC/DEPC considéré majoré de 10% et multiplié par le trafic traité par TC3PC durant le mois.

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : KMAD 115.494

2.1.3 Convention de mise du personnel de SODEP à la disposition de TC 3 PC

Date de signature de la convention : 02 janvier 2017

Nature et objet de la convention : Ce contrat, autorisé par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc, lors de sa réunion du 22 décembre 2016, a pour objet de définir les conditions juridiques, techniques et financières relatives à la prestation de mise à la disposition de TC 3 PC, de personnel, par Marsa Maroc.

Cette convention ne produit aucun effet pécuniaire

2.1.4 Convention d'avance en compte courant et son accord relatif aux modalités de remboursements de l'avance en compte courant d'actionnaire

Date de signature de la convention : 26 octobre 2013

Date de signature de l'avenant n°1 : Non daté

Date de signature de l'avenant n°2 : 12 avril 2017

Date de signature de l'Accord : le 14 septembre 2018

Nature et objet de la convention : Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 25 octobre 2013, a pour objet la fixation des conditions selon lesquelles Marsa Maroc octroie une avance en compte courant à sa filiale TC 3 PC, d'un montant de 1 480 MMAD, avec un taux de rémunération annuel HT de 5% et différé de remboursement de 2 ans.

Avenant n°1 : La convention d'avance en compte courant signée entre Marsa Maroc et TC 3 PC a été amendée par avenant n° 1 qui a ramené le montant de l'avance en compte courant à 960 MMAD, prenant effet à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital de TC 3 PC d'un montant de 520 MMAD. Cet avenant est autorisé par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 30 juin 2014.

Avenant n°2 : La convention d'avance en compte courant signée entre Marsa Maroc et TC 3 PC a également été amendée par avenant n° 2 constatant le changement du taux d'intérêt annuel de 5% à 4% et ce à compter du 01/01/2017, ainsi que la modification du délai de Grâce pour le paiement des intérêts qui cours à compter de la date de signature de la convention jusqu'à ce que les flux dégagés par l'activité de TC 3 PC permettent le remboursement des intérêts. Cet avenant est autorisé par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 22 décembre 2016.

Accord : Cet accord, conclu en application des termes de la Convention d'Avance en Compte Courant d'Actionnaire, a pour objet de fixer la fin de la Période de Grâce, le montant de l'Avance due en principal et en intérêt et de convenir des modalités et échéancier de remboursement de ladite Avance. Cet accord a été porté à la connaissance du Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 23 janvier 2019.

Montants de l'avance en compte courant : KMAD 0 .

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : KMAD 1.556 ;

2.1.5 Contrat de location du bâtiment administratif

Date de signature du Contrat : le 30 avril 2018

Date d'effet du Contrat : le 1^{er} janvier 2018

Nature et objet du Contrat : Le Contrat, autorisé par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 23 janvier 2019, a pour objet de définir les conditions de mise à la disposition de TC 3 PC, par Marsa Maroc, à titre onéreux, des locaux administratifs.

Montants comptabilisés en charges au titre de l'exercice : KMAD 3.037

2.1.6 Contrat de location des équipements d'exploitation

Date d'effet de la convention : A partir du 1^{er} janvier 2017

Nature et objet de la Convention : Ce Contrat, porté à la connaissance du Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion en date du 23 janvier 2019, porte sur la location, par Marsa Maroc à TC 3 PC et vice-versa, des équipements d'exploitation, aux prix de location usuel pratiqués sur le marché.

Cette convention n'a pas produit d'effet courant l'exercice 2021.

2.1.7 Convention pour l'approvisionnement en carburant, des équipements et véhicules de TC3PC

Date de signature : le 16 décembre 2016

Date d'effet de la Convention : le 26 septembre 2016

Nature et objet de la Convention : La Convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 27 mars 2017, a pour objet de régir les conditions d'approvisionnement en carburant des équipements et véhicules de TC3PC.

Cette convention n'a pas produit d'effet courant l'exercice 2021.

2.2 Conventions conclues entre Marsa Maroc et SMA

Entité concernée : La société de manutention d'Agadir est filiale de la société SODEP à hauteur de 51%.

2.2.1 Convention de transfert des conteneurs pleins à l'export

Date de signature de la convention : 24 février 2020

Date d'effet de la convention : A partir du 1^{er} septembre 2019

Durée de la convention : Une année, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 10 ans.

Nature et objet de la convention : Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion en date du 31 décembre 2020, a pour objet de fixer les conditions de transfert des conteneurs pleins destinés à l'export du terminal de Marsa Maroc au Port d'Agadir vers le terminal de la Société de Manutention d'Agadir et vice versa.

Cette convention n'a pas produit d'effet courant l'exercice 2021.

2.2.2 Contrat de sous-traitance aux postes 17 et 18 au port d'Agadir.

Date de signature de la convention : 24 février 2020

Date d'effet de la convention : A partir du 1^{er} septembre 2016

Durée de la convention : Une année, renouvelable à échéance par tacite reconduction.

Nature et objet de la convention : Cette convention autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion en date du 31 décembre 2020, a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles Marsa Maroc sous-traite à SMA les prestations réalisées aux quais 17 et 18 au port d'Agadir.

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : aucun produit n'a été comptabilisé au titre de cette convention pour l'exercice 2021.

2.2.3 Contrat de mise du personnel à la disposition de la Société de Manutention d'Agadir par Marsa Maroc

Date de signature de la convention : 30 novembre 2016

Nature et objet de la convention : Ce contrat, autorisé par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 22 décembre 2016, a pour objet de définir les conditions juridiques, techniques et financières relatives à la mise du Personnel à la disposition de SMA, par Marsa Maroc.

La rémunération est entièrement prise en charge par SMA. Cette rémunération tient compte de l'ensemble des éléments du salaire du personnel mis à la disposition ainsi que les droits du personnel (en termes de primes, d'avancement et d'avantages sociaux).

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : aucun produit n'a été comptabilisé au titre de cette convention pour l'exercice 2021.

2.2.4 Convention d'assistance technique

Date de signature de la convention : 26 août 2016

Date de signature de l'avenant n°1 : 06 juillet 2018

Nature et objet de la convention : Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 22 décembre 2016, a pour objet de définir les conditions pour la réalisation de l'assistance technique, en fixant les prestations qui en sont l'objet ainsi que les conditions de leur rémunération.

En rémunération de cette assistance technique, la SODEP percevra un montant forfaitaire de KMAD 1.200 HT par an, détaillé comme suit :

- Rémunération des prestataires support : KMAD 200 HT par an ;
- Rémunération de la mise à disposition du SI : KMAD 1.000 HT par an.

Avenant n°1 : La Convention d'Assistance a été amendée par avenant n° 1 dont l'objet est de compléter les Prestations à la charge de Marsa Maroc, au titre de ladite Convention, par la négociation des opérations de change et de couverture du risque de change, au nom et pour le compte de SMA, sans rémunération additionnelle. Cet avenant est autorisé par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 23 janvier 2019.

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : KMAD 1.200

2.2.5 Convention d'avance en compte courant d'actionnaire

Date de signature de la convention : 05 août 2016

Nature et objet de la convention : Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 15 juillet 2016, a pour objet la fixation des conditions selon lesquelles Marsa Maroc s'engage à apporter à sa filiale SMA une avance de KMAD 10.710, avec un taux de rémunération annuel HT de 3%, étant précisé que le remboursement du principal et intérêt ne sera effectué qu'après la levée, par SMA, du financement externe de la concession.

Montants de l'avance en compte courant : KMAD 0.

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : KMAD 299

2.2.6 Convention de fourniture de carburant

Date de signature de la convention : 16 janvier 2020

Durée de la convention : une année renouvelable, annuellement, par tacite reconduction sauf résiliation par l'une des parties.

Date d'effet de la convention : A partir du 1^{er} septembre 2016

Nature et objet de la convention : Cette Convention a pour objet la fixation des conditions d'approvisionnement en carburant, des véhicules et engins de SMA, moyennant la facturation, par Marsa Maroc, d'une marge de 2% sur le prix d'achat du carburant. Cette convention est portée à la connaissance du Conseil de surveillance de Marsa Maroc lors de la réunion du 23 janvier 2019.

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : KMAD 4.573

2.2.7 Convention de support et de subordination dans le cadre de l'opération de financement du projet quai nord du port d'Agadir

Date de signature de la convention : 23 mars 2017

Nature et objet de la convention : Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 22 décembre 2016, a été conclue entre les actionnaires de la Société de Manutention d'Agadir et la Banque Centrale Populaire, à l'effet d'organiser les droits et obligations des Créanciers Subordonnés à l'égard de l'Emprunteur et des Créanciers Sénior.

Cette convention ne produit aucun effet pécuniaire.

2.2.8 Contrat de mise à disposition de magasins et bâtiments au profit de SMA

Date de signature du contrat : le 1^{er} janvier 2020

Date d'effet du contrat : A partir du 1^{er} septembre 2016

Nature et objet du contrat : Ce contrat, porté à la connaissance du Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de la réunion du 23 janvier 2019, a pour objet de fixer les conditions de mise à disposition, par Marsa Maroc au profit de SMA, d'un lot de magasins et bureaux aux tarifs publics en vigueur au port d'Agadir.

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : aucun produit n'a été comptabilisé au titre de cette convention pour l'exercice 2021.

2.3 Conventions conclues entre Marsa Maroc et Tanger Alliance

Entité concernée : La société Tanger Alliance est filiale de la société SODEP à hauteur de 50% et une action.

2.3.1 Convention d'avance en compte courant

Date de signature de la convention : 10 décembre 2019

Date de signature de l'avenant n°1 : 30 avril 2020

Date de signature de l'avenant n°2 : 22 décembre 2020

Date d'effet de la convention : 10 décembre 2019

Nature et objet de la convention : Cette convention autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 29 mai 2019, a pour objet, la fixation des conditions selon lesquelles Marsa Maroc octroie une avance en compte courant à sa filiale Tanger Alliance, d'un montant de 10 millions d'euro, remboursable au plus tard le 31/12/2020, avec un taux de rémunération correspondant au taux de l'Euribor 6 mois (ce taux est considéré nul s'il est négatif) augmenté d'une marge de 1%.

Avenant n°1 : Cet Avenant, autorisé par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 03 janvier 2020, porte sur une avance complémentaire d'un montant de 30 M EURO dans la cadre de la Convention CCA. Le taux de rémunération de cette avance complémentaire correspondant au taux de l'Euribor 6 mois (ce taux est considéré nul s'il est négatif) augmenté d'une marge de 2.5%.

Avenant n°2 : Cet Avenant, autorisé par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion en date du 31 décembre 2020, porte sur une avance complémentaire d'un montant de 12 549 962,00 EUR dans le cadre de la Convention CCA, ainsi que la prorogation de la date de remboursement du montant total de l'Avance. Le taux de rémunération de l'avance complémentaire objet de l'Avenant n° 2 correspondant au taux de l'Euribor 6 mois (ce taux est considéré nul s'il est négatif) augmenté d'une marge de 2.5%.

Montant comptabilisé en avance en compte courant : KMAD 0

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : KMAD 3.039.

2.3.2 Convention d'assistance technique (Prestations support)

Date d'effet de la convention : A partir du 15 mars 2019

Durée de la convention : Convention conclue pour une durée d'une année renouvelable annuellement à partir du premier janvier de chaque année.

Date d'effet de l'avenant N° 1 : 1 janvier 2021

Avenant N° 1 : La convention d'assistance technique a été amendée par avenant n° 1 autorisé par le conseil de surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion en date du 30 juin 2021, a pour objet de renouveler la convention pour l'année 2021. L'avenant prévoit une rémunération plafonnée à 300 KEUR.

Nature et objet de la convention : Cette convention autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 03 janvier 2020, a pour objet, la définition du champ de l'assistance et de support fournis par Marsa Maroc au profit de Tanger Alliance, dans les domaines management, juridique, ressources humaines et finance ainsi que les conditions y afférentes.

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : KMAD 3.372

2.3.3 Convention de mise à disposition de personnel

Date de signature et d'effet de la convention : 1^{er} octobre 2019

Date de signature de l'avenant n°1 : 1^{er} août 2020

Durée de la convention : Convention conclue pour une durée d'une année renouvelable annuellement.

Nature et objet de la convention : Cette convention autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 03 janvier 2020, a pour objet de définir les conditions juridiques, techniques et financières relatives à la mise à disposition de Tanger Alliance, du personnel support, par Marsa Maroc.

La rémunération du personnel mis à disposition lui sera payée directement par Marsa Maroc et refacturée à l'identique à Tanger Alliance.

Avenant n°1 : Cet Avenant prenant effet à partir du 1^{er} août 2020, a été autorisé par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion en date du 31 décembre 2020, a pour objet de modifier l'article 5 du Contrat de Mise à Disposition, en prévoyant que la rémunération du personnel mis à disposition lui sera payée directement par Marsa Maroc et refacturée à Tanger Alliance, augmentée d'une marge de 10%.

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : KMAD 3.589

2.3.4 Convention d'assistance dans le cadre du Terminal Operation System (TOS)

Date d'effet de la convention : A partir du 1^{er} septembre 2019

Durée de la convention : Convention conclue pour une durée d'une année

Nature et objet de la convention : Ce contrat autorisé par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 03 janvier 2020, et conclu pour une année à compter du 1^{er} septembre 2019, a pour objet de définir le cadre et les conditions de l'assistance pour l'achat et la configuration des équipements informatiques, le déploiement de la solution ERP et l'implémentation de l'infrastructure informatique.

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : KMAD 76.

2.3.5 Convention d'assistance relative à la supervision, suivi et assistance à la réception de 6 STS

Date d'effet de la convention : le 1^{er} septembre 2019.

Durée de la convention : Convention conclue pour une durée allant du 1^{er} septembre 2019 au 30 juin 2020.

Durée de l'avenant n°1 : Convention conclue pour une durée allant du 1 mars 2020 au 31 janvier 2021.

Nature et objet de la convention : Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 03 janvier 2020, a pour objet, la définition du cadre et conditions de l'assistance pour la supervision et suivi de la construction, assemblage et livraison de 6 STS.

Avenant n°1 : Cet Avenant prenant effet à partir du 1^{er} mars 2020, a été autorisé par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion en date du 31 décembre 2020, a pour objet de définir les modalités d'extension de l'objet de la Convention à (2) deux STS additionnels. Le prix au titre de cet Avenant n° 1 est de 59.316 EURO.

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : KMAD 961.

2.3.6 Convention d'assistance relative à la supervision, suivi et assistance à la réception de 16 RTG

Date d'effet de la convention : le 1^{er} novembre 2019.

Durée de la convention : Convention conclue pour une durée allant du 1^{er} novembre 2019 au 30 juillet 2020.

Durée de l'avenant n°1 : convention conclue pour une durée allant du 3 août 2020 au 31 octobre 2020.

Nature et objet de la convention : Cette convention autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 03 janvier 2020, a pour objet, la définition du cadre et conditions de l'assistance pour la supervision et suivi de la construction, assemblage et livraison de 16 RTG.

Avenant n°1 : Cet Avenant prenant effet à partir du 3 août 2020, a été autorisé par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion en date du 31 décembre 2020, a pour objet de définir les modalités d'extension de l'objet de la Convention à 6 (six) RTG additionnels. Le prix au titre de cet Avenant n° 1 est de 64.800 EURO.

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : Aucun produit n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2021.

2.3.7 Convention d'assistance relative au suivi et supervision des travaux de superstructure

Date d'effet de la convention : A partir du 11 septembre 2019

Durée de la convention : Une année pouvant être renouvelée une seule fois.

Date d'effet l'avenant N°1 : 12 septembre 2020.

Date d'effet de l'avenant N°2 : 1 août 2021.

Nature et objet de la convention : Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 03 janvier 2020, a pour objet, la définition du cadre et conditions de l'assistance pour la supervision des travaux de superstructures du TC3 au Port de Tanger Med 2.

Avenant N°1 : La convention d'assistance relative au suivi et supervision des travaux de superstructure a été amendée par avenant n° 1 autorisé par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion en date du 30 juin 2021. L'avenant N°1 a pour objet de prolonger la durée de la convention de 10 mois supplémentaire, jusqu'au 31 juillet 2021 moyennant une rémunération plafonnée à 379 KEUR.

Avenant N°2 : La Convention d'Assistance a été amendée par Avenant n° 2 autorisé par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion en date du 14/12/2021, a pour objet de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 juillet 2022, moyennant une rémunération plafonnée à 350.400 KEUR

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : KMAD 4.834.

2.3.8 Convention de nantissement d'actions détenues par Marsa Maroc dans la filiale Tanger Alliance

Date de signature de la convention : 24 mars 2021

Nature et objet de la convention : Cette Convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion en date du 31 décembre 2020, a pour objet de fixer les termes et conditions dans lesquelles Marsa Maroc affecte en nantissement de premier rang, les actions qu'elle détient dans la filiale Tanger Alliance et ce, en sûreté et garantie du paiement et de la bonne exécution des obligations de Tanger Alliance -l'Emprunteur- dans le cadre du contrat de financement conclu avec les banques Prêteurs.

Cette convention ne produit aucun effet pécuniaire.

2.3.9 Convention de subordination et de maintien de l'actionariat :

Nature et objet de la convention : Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion en date du 31 Décembre 2020, a pour objet, notamment, d'acter que tous les droits et créances des actionnaires à l'encontre de Tanger Alliance – Emprunteur -, sont subordonnés aux droits et créances des banques-Prêteurs dans le cadre du contrat de financement.

Cette convention ne produit aucun effet pécuniaire.

2.4 Conventions conclues entre Marsa Maroc et Tanger Med Port Authority (TMPA) relative à la sous-traitance des activités de manutention au Terminal Vrac et Marchandises Diverses au Port de Tanger Med 1:

Entité concernée : Tanger Med Port Authority (TMPA) est une filiale de TMSA, actionnaire de Marsa Maroc à hauteur de 35%.

Date d'effet du Contrat : 31 octobre 2010.

Durée de la convention : 3 années, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une année.

Nature et objet de la convention :

TMPA confie à Marsa Maroc, la réalisation à titre exclusif des opérations suivantes à l'intérieur du Périmètre de la Sous-traitance :

- La manutention à bord et à quai et autres services à la marchandise ;
- La facturation, la perception et le recouvrement auprès des usagers du Terminal pour le compte de TMPA - Le financement, l'acquisition, l'installation et la mise en service du matériel et équipement portuaire nécessaire à l'exploitation du Terminal Vrac et Marchandises Diverses
- L'entretien, la maintenance et le remplacement éventuel des Matériels et Équipements.

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : KMAD 53.329.

2.5 Convention de concession

Entité concernée : Agence Nationale des Ports (Le concédant) et la SODEP – Marsa Maroc (Le concessionnaire).

Date de signature de la convention : le 30 novembre 2006

Date de signature de l'avenant n°1 : le 28 juillet 2008

Date de signature de l'avenant n°2 : le 01 juin 2009

Date de signature de l'avenant n°3 : le 04 novembre 2011

Date de signature de l'avenant n°4 : le 24 mai 2016

Date de signature de l'avenant n°5 : le 26 décembre 2016

Date de signature de l'avenant n°6 : le 6 avril 2020

Date d'effet de la convention : A compter du 1^{er} décembre 2006

Durée de la convention : 30 ans. La durée de la convention a été prolongée en 20 années supplémentaires.

Nature et objet de la convention : Convention de concession d'exploitation des quais et terminaux aux ports de Nador, Al Hoceima, Mohammedia, Casablanca, Jorf Lasfar, Safi, Agadir, Laayoune et Dakhla sur une durée de 30 ans prolongée de 20 ans supplémentaires.

L'objet de la convention porte sur les éléments suivants :

- La concession de l'exploitation des quais et terminaux dans les ports précités ;
- L'autorisation d'exercer le pilotage et remorquage aux ports de Nador, Al Hoceima, Mohammedia, Safi, Agadir, Laayoune et Dakhla ;
- La concession de la manutention sur les quais ne faisant pas partie du périmètre de la concession d'exploitation.

Montants comptabilisés en charges au titre de l'exercice : KMAD 70.775

Casablanca, le 8 avril 2022

Les Commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

Faïçal MEKOUAR
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Sijouï - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 08 - Fax : 05 22 29 66 70

Abdou DIOP
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Angle Bd. Abdelmoumen et Rue Calayon
20 360 - Casablanca
Tél : 0522 423 423 (L.O)
Fax : 0522 423 400

État des honoraires versés aux contrôleurs de comptes

	FIDAROC						MAZARS					
	Montant/ Année (*)			% / Année			Montant/ Année (*)			% / Année		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	464.250,00	349.500,00	349.500,00	100%	100%	50%	744.783,82	528.835,64	386.273,02	100%	100%	36%
Emetteur	464.250,00	349.500,00	349.500,00	100%	100%	50%	464.250,00	349.500,00	349.500,00	62%	66%	33%
Filiales				0%	0%	0%	280.533,82	179.335,64	36.773,02	38%	34%	3%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes		-	-	0%	0%	0%			-	0%	0%	0%
Emetteur		-	-	0%	0%	0%			-	0%	0%	0%
Filiales		-	-	0%	0%	0%			-	0%	0%	0%
Sous total	464.250,00	349.500,00	349.500,00	100%	100%	50%	744.783,82	528.835,64	386.273,02	100%	100%	36%
Autres prestations rendues		-	350.000,00	0%	0%	50%			682.000,00	0%	0%	64%
Sous total	-	-	350.000,00	0%	0%	50%	-	-	682.000,00	0%	0%	64%
Total Général	464.250,00	349.500,00	699.500,00	100%	100%	100%	744.783,82	528.835,64	1.068.273,02	100%	100%	100%

(*) : Montant engagé

Liste des communiqués de presse publiés en 2021

★ **Mise en service commerciale du terminal à conteneur 3 au port de Tanger Med 2**

<https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2021-08/20210106%20TA%20VF.pdf>

★ **Signature des documents de financement d'un crédit long terme par la filiale Tanger Alliance**

https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2021-05/20210107_CP_Credit_VF.pdf

★ **Communication financière du 4^{ème} trimestre 2020**

<https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2022-01/Communication%20financi%C3%A8re%20T4.pdf>

★ **Généralisation du service de paiement électronique multicanal auprès de Marsa Maroc**

<https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2021-05/Epaiemet.pdf>

★ **Communiqué post-Directoire arrêtant les comptes annuels 2020**

https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2022-04/Communiq%C3%A9%20post-directoire%20VF_0.pdf

★ **Résultats financiers annuels 2020**

https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2021-05/CommunicationFinanciere2020_VF.PDF

★ **Communication financière du 1^{er} trimestre 2021**

<https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2021-06/PF%20Mars%202021%20VF.pdf>

★ **Marsa Maroc annonce une prise de participation de 35% dans son capital par le Groupe Tanger Med**

<https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2021-09/Comm%20Fin%20MM%20GTM%20VFf2.pdf>

★ **Changement dans la composition du Conseil de Surveillance de Marsa Maroc**

<https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2021-09/21-00579-Communique%20CS%2815.7x25%29.pdf>

★ **Communication financière du 2^{ème} trimestre 2021**

<https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2021-09/ComFin%202021T2%20VFr.pdf>

★ **Résultats financiers du 1^{er} semestre 2021**

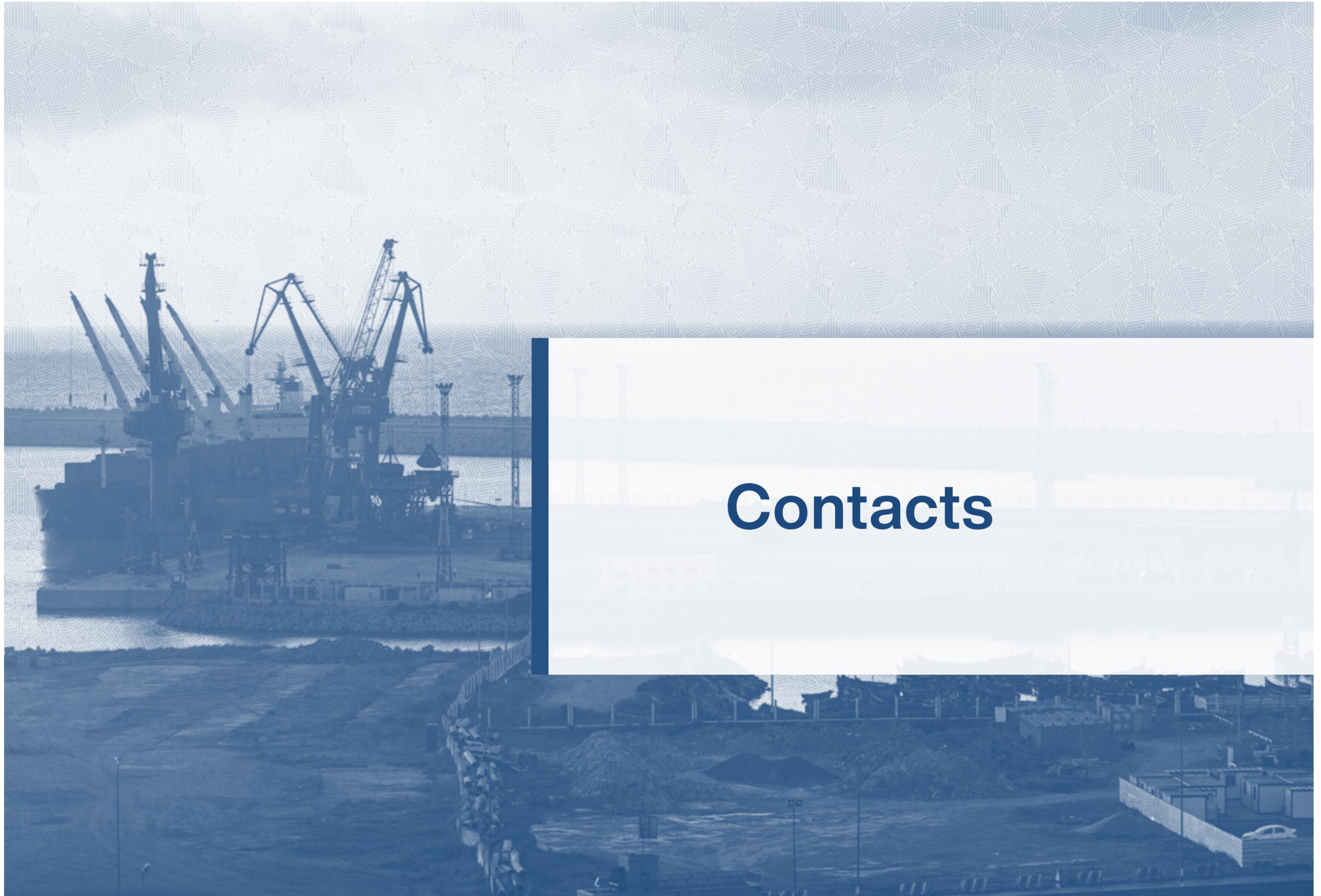
https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2021-09/21-00639-ComFi-Marsa%20Maroc%2825x36%29VF_2-5.pdf

★ **Communication financière du 3^{ème} trimestre 2021**

<https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2021-11/21-00834-Communiq%C3%A9%20Financier%20T3%2832x50%29VF-3.pdf>

★ **Emprunt obligataire de la filiale TC3PC**

<https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2021-12/Communiq%C3%A9%20de%20presse%20taux%20r%C3%A9visable%2012-2021.pdf>



Contacts

★ **SIEGE SOCIAL :**

175, Bd Zerktouni – 20 100 Casablanca – Maroc
Tél. : 05 22 23 23 24
Fax : 05 22 23 23 35
Site Web : www.marsamaroc.co.ma

**Département Communication Financière
 et Relations avec les Investisseurs**
Tél. : 05 22 77 67 94/84
Fax : 05 22 99 97 07 / 05 22 99 96 52
E-mail : investisseurs@marsamaroc.co.ma

★ **PORTS :****Nador :**

B.P.88 Béni-Ensar – Nador
Tél. : 05 36 60 85 18 (6LG)
Fax : 05 36 60 85 31
E-mail : f_leouatni@marsamaroc.co.ma

Al Hoceima :

B.P.88 Béni-Ensar – Nador
Tél. : 06 61 91 57 49
Fax : 05 36 98 48 62
E-mail : f_leouatni@marsamaroc.co.ma

Tanger Med 1 :

Zone franche de Ksar El Majaz Oued R'mel
 SAS Import Tanger
Tél. : 05 39 37 91 00
Fax : 05 39 37 91 09
E-mail : m_sennouni@marsamaroc.co.ma

Mohammedia :

Port de commerce – B.P 98 – Mohammedia
Tél. : 05 23 32 40 80
Fax : 05 23 32 40 75
E-mail : r_abinouh@marsamaroc.co.ma

Casablanca :

Boulevard des Almohades- Casablanca
Tél. : 05 22 31 71 11 (15LG)
Fax : 05 22 31 58 95
E-mail : r_hadi@marsamaroc.co.ma

Jorf lasfar :

Km 22 Route d'El Jadida – B.P. 407 -
 Plateau RI Jadida
Tél. : 05 23 34 54 54 / 05 23 34 51 06
Fax : 05 23 34 51 12
E-mail : h_oubaha@marsamaroc.co.ma

Safi :

B.P 8 Fond de Mer – Safi
Tél. : 05 24 46 22 56 / 05 24 46 23 90
Fax : 05 24 46 48 48
E-mail : b_abhim@marsamaroc.co.ma

Agadir :

B.P.36 Port d'Agadir
Tél. : 05 28 84 37 00
Fax : 05 28 84 28 25
E-mail : k_mansour@marsamaroc.co.ma

Laâyoune :

B.P.48 Elmersa
Tél. : 05 28 99 88 88
Fax : 05 28 99 80 65
E-mail : r_mihramane@marsamaroc.co.ma

Dakhla :

Nouveau Port de Dakhla – B.P 335- Dakhla
Tél. : 05 28 89 88 17/ 18 – 05 28 89 71 76
Fax : 05 28 89 88 25
E-mail : y_damou@marsamaroc.co.m





175, Bd Zerktouni - 20 100 Casablanca - Maroc
Tél. : 05 22 232 324 - Fax : 05 22 232 335

www.marsamaroc.co.ma